

UNIVERSITÉ DU QUÉBEC À MONTRÉAL

« AU PRÉSIDENT DES ÉTATS-UNIS » : LES FRANCOPHONES DU MISSOURI
ET LA JEUNE RÉPUBLIQUE AMÉRICAINE, 1803-1821

MÉMOIRE
PRÉSENTÉ
COMME EXIGENCE PARTIELLE
À LA MAÎTRISE EN HISTOIRE

PAR
BENOIT VALOIS-NADEAU

SEPTEMBRE 2018

UNIVERSITÉ DU QUÉBEC À MONTRÉAL
Service des bibliothèques

Avertissement

La diffusion de ce mémoire se fait dans le respect des droits de son auteur, qui a signé le formulaire *Autorisation de reproduire et de diffuser un travail de recherche de cycles supérieurs* (SDU-522 – Rév.10-2015). Cette autorisation stipule que «conformément à l'article 11 du Règlement no 8 des études de cycles supérieurs, [l'auteur] concède à l'Université du Québec à Montréal une licence non exclusive d'utilisation et de publication de la totalité ou d'une partie importante de [son] travail de recherche pour des fins pédagogiques et non commerciales. Plus précisément, [l'auteur] autorise l'Université du Québec à Montréal à reproduire, diffuser, prêter, distribuer ou vendre des copies de [son] travail de recherche à des fins non commerciales sur quelque support que ce soit, y compris l'Internet. Cette licence et cette autorisation n'entraînent pas une renonciation de [la] part [de l'auteur] à [ses] droits moraux ni à [ses] droits de propriété intellectuelle. Sauf entente contraire, [l'auteur] conserve la liberté de diffuser et de commercialiser ou non ce travail dont [il] possède un exemplaire.»

REMERCIEMENTS

Mes premiers remerciements vont à ma directrice, Mme Isabelle Lehuu, qui a accepté de me prendre sous son aile malgré mon parcours atypique et un sujet qui s'éloignait de son champ d'expertise. Ses conseils pratiques et la confiance qu'elle m'a témoignée tout au long de mon parcours m'ont permis de me rendre à bon port. J'aimerais également remercier le personnel du centre d'archives du Missouri History Museum (en particulier Dennis Northcott) où j'ai effectué une partie de mes recherches. Merci également à l'Association étudiante des cycles supérieurs en histoire (AÉCSH-UQAM) qui a couvert une partie de mes frais de déplacement à St. Louis. Un gros merci à mes parents et à ma sœur Fannie, qui m'a fait profiter de son large savoir académique, ainsi qu'à Allison, qui m'a encouragé à amorcer ce projet qui me trottait dans la tête depuis longtemps. Merci!

AVANT-PROPOS

Vue du Québec, l'histoire des francophones d'Amérique du Nord en milieu anglophone est souvent abordée selon une trame simpliste : annexion, assimilation et disparition. Ce constat réducteur est appliqué avec encore plus de fatalité lorsqu'on mentionne le sort des populations francophones aux États-Unis.

Si les Franco-Américains de Louisiane et de la Nouvelle-Angleterre voient leur destin résumé grossièrement dans les manuels d'histoire, ceux d'autres régions connaissent un sort encore plus cruel. Le plus souvent, ils sont simplement ignorés. Qui se souvient par exemple que Los Angeles a connu deux maires canadiens-français, du rôle des Canadiens dans la formation du Minnesota ou des centaines de journaux en français publiés aux États-Unis au 19^e siècle?

Pourtant, l'histoire de ces communautés recèle une réalité complexe faite d'adaptation, de négociations, de luttes d'influence, de conflits ouverts, mais aussi de bonne entente et d'échanges.

C'est le cas du groupe que j'ai choisi d'étudier, les francophones de la région de St. Louis, au Missouri, dans les années qui ont suivi l'achat de la Louisiane française par les États-Unis.

Mon intérêt pour eux est d'abord né de la simple curiosité, celle de réaliser que la ville qui a vu naître Budweiser et Chuck Berry, en plein cœur d'une région on ne peut plus « American », avait été fondée et peuplée à l'origine par des gens parlant français, souvent nés à quelques kilomètres de chez moi et dont le destin a croisé

celui de monuments de l'histoire américaine comme Thomas Jefferson, Meriwether Lewis et William Clark.

Mon intérêt a crû encore davantage lorsque j'ai appris que ces habitants faisaient partie d'un réseau francophone bien plus vaste, à l'échelle continentale, dont les extrémités atteignaient Montréal et La Nouvelle-Orléans. En apprendre plus sur eux m'a permis de découvrir une Amérique plus diversifiée et plus ouverte que je ne le soupçonnais au départ.

Parce qu'ils ont joué un rôle important dans la construction de l'Ouest américain, ces francophones offrent un regard neuf sur ce moment charnière de l'histoire des États-Unis. Ils rappellent aussi l'incroyable (et trop souvent négligée) diversité du continent nord-américain et l'importance de la francophonie dans l'histoire de celui-ci. Ils témoignent également de la riche histoire de la jeune république, moment de l'histoire américaine où le pays fut peut-être le plus ouvert aux influences extérieures et époque à laquelle s'est consolidée l'expérience démocratique. Ils permettent aussi de s'affranchir de certaines dates trop souvent galvaudées, 1763 en premier lieu, pour réaliser que la présence française sur le continent n'a pas disparu par la simple signature d'un traité.

Les francophones du Missouri sont importants parce qu'ils prouvent que le monde francophone nord-américain ne s'arrête pas au Québec, où il est trop souvent cantonné, et qu'il n'est pas monolithique. Là-bas se sont côtoyés des « habitants » de la vallée du Saint-Laurent, des anciens officiers de Louis XVI, des réfugiés de Saint-Domingue fuyant la révolte de leurs esclaves et des Noirs libres.

Par mes recherches, j'espère donc avoir aidé à rendre compte de la pluralité de l'histoire américaine et du rôle qu'ont joué les francophones dans celle-ci.

TABLES DES MATIÈRES

AVANT-PROPOS	iii
LISTE DES TABLEAUX.....	vii
RÉSUMÉ	viii
ABSTRACT.....	ix
INTRODUCTION	1
Sources utilisées.....	4
Chapitre I Bilan historiographique et contexte historique	14
1.1 Bilan historiographique.....	14
1.2 Contexte historique	28
1.2.1 La Nouvelle-France, le pays des Illinois et la Haute-Louisiane	28
1.2.2 La fondation de Saint-Louis et la souveraineté espagnole.....	32
1.2.3 La vente de la Louisiane et l'expansion américaine	37
1.2.4 La Haute-Louisiane, l'espace francophone nord-américain et les États-Unis en 1803.....	41
CHAPITRE II Les francophones et l'administration américaine	48
2.1 Les francophones au service de l'expansionnisme américain.....	49
2.1.1 L'exploration de l'Ouest	49
2.1.2 Un rôle d'intermédiaire avec les Amérindiens	51
2.1.3 L'embauche de fonctionnaires francophones	58
2.2 Les francophones et le processus électoral	64
2.3 Des francophones américanophiles?	69
2.4 Craintes américaines	75

CHAPITRE III pétitions et revendications des francophones	87
3.2.1 L'exercice pétitionnaire aux États-Unis.....	94
3.2.2 L'exercice pétitionnaire au Missouri	98
3.2.3 La campagne pour la défense du gouverneur Wilkinson	109
3.2.4 Le français comme langue de communication.....	112
CONCLUSION.....	121
BIBLIOGRAPHIE	130

LISTE DES TABLEAUX

Tableau	Page
3.2.2 Classement des pétitions par sujet, 1804-1821	100
3.3.2 Pétitions ayant recueilli une participation significative des francophones, 1804-1821	103

RÉSUMÉ

Ce mémoire porte sur l'intégration et la participation des populations francophones de la région de Saint-Louis, au Missouri, dans le système politique américain lors des années qui ont suivi l'achat de la Louisiane française par les États-Unis, de 1803 à 1821.

Son but premier est d'étudier les comportements de cette population au sein des institutions républicaines américaines grâce à l'analyse de différents moyens d'expression, comme les pétitions, les mémoires, les assemblées publiques et la correspondance. Ce travail vise aussi à déterminer si les premiers habitants francophones ont été capables d'intégrer l'administration locale formée par les Américains, ou à tout le moins d'y faire valoir leurs intérêts. Se pose ainsi la question de l'ouverture de l'appareil gouvernemental américain, et des Américains eux-mêmes, à des éléments étrangers, d'origine ethnique, de langue, de culture et de religion différente. Dans une perspective semblable, les rôles joués par ces francophones dans l'expansion américaine vers l'Ouest dans le contexte de l'époque jeffersonienne seront examinés.

Grâce aux outils démocratiques à leur disposition, les francophones ont été capables de faire valoir efficacement leurs intérêts, en particulier lors de la première décennie d'instauration du pouvoir américain. Les nouveaux dirigeants américains ont également fait appel à de nombreux francophones et à leurs connaissances du pays pour occuper des postes au sein de l'administration locale. Une certaine rivalité, qui en apparence avait l'allure d'une fracture ethnique, a bel et bien existé entre Français et Américains autour de la façon d'administrer le territoire, mais cet antagonisme était d'abord et avant tout motivé par des disparités sociales importantes. La communauté francophone était en effet menée par une élite conservatrice, mais pragmatique, qui a su négocier son adhésion au nouveau modèle américain. En retour, le gouvernement républicain a accepté de les intégrer parce qu'il avait besoin de leurs connaissances et de leur influence dans l'Ouest, qu'ils répondaient également aux critères raciaux en vigueur à l'époque, en plus de démontrer un certain attachement aux valeurs démocratiques.

Mots clés : St.Louis, Missouri, Vente de la Louisiane, Francophonie, Conquête de l'Ouest

ABSTRACT

This thesis focuses on the political roles played by the French population of St. Louis , Missouri, in the American political system during the years following the purchase of French Louisiana by the United States, from 1803 to 1821.

Its primary purpose is to study the behavior of this population within American Republican institutions through the analysis of different means of expression, such as petitions, memoirs, public meetings and correspondence. This work also aims to determine if the first French-speaking inhabitants were able to integrate into the local administration formed by the Americans, or at least to assert their interests there. This raises the question of the openness of the American government apparatus, and the Americans themselves, to foreign elements of different ethnic origins, languages, cultures and religions. In a similar perspective, we also examine the roles played by these Francophones in the American expansion towards the West in the context of the Jeffersonian era.

Using the democratic tools at their disposal, Francophones were able to defend their interests effectively, especially during the first decade of the establishment of American power. The new American leaders also called on many Francophones (and their precious knowledge of the country) to fill positions in their local administrations. A certain rivalry, which had the appearance of an ethnic fracture, did exist between the French and the Americans around the way of administering the territory, but this antagonism was first and foremost motivated by important social disparities. The French-speaking community was indeed led by a conservative but pragmatic elite, who was able to negotiate their adhesion to the new American model. In return, the Republican government agreed to integration because it needed their knowledge and influence in the West. The French elite also met the racial standards of the day and demonstrated some commitment to democratic values.

Keywords : St.Louis, Missouri, Louisiana Purchase, French America, American Expansion

INTRODUCTION

Problématique et méthodologie

Mon mémoire porte sur l'intégration et la participation des populations francophones de la région de Saint-Louis, au Missouri, dans le système politique américain lors des années qui ont suivi l'achat de la Louisiane française par les États-Unis. La période étudiée s'étale de 1803, année de l'annexion du territoire de la Louisiane, jusqu'à 1821, lorsque le Missouri est devenu un État à part entière de l'Union américaine. Spatialement, l'étude sera concentrée autour de Saint-Louis, capitale du territoire du Missouri et ville la plus dynamique de la région, mais prendra aussi en compte les quatre autres districts du Missouri lors de l'annexion, soit Sainte-Genève, Saint-Charles, New Madrid et Cape Girardeau.

Selon moi, la participation des francophones de l'Ouest au processus politique américain a été largement ignorée par l'historiographie, davantage centrée sur les aspects culturels et les relations avec les Premières nations, comme on le verra au chapitre I. Je m'inscris donc dans la foulée d'historiens comme Jay Gitlin et Tangi Villerbu qui tentent depuis une vingtaine d'années de souligner la richesse et l'étendue des réseaux bâtis par ces communautés dans l'Ouest américain et même au-delà. Par contre, je considère aborder un angle peu exploré en m'intéressant à leur participation au système politique et à leurs interactions avec la classe politique américaine. Les historiens ont été assez nombreux à aborder l'histoire de Saint-Louis par le biais de la traite des fourrures et des voyageurs. Ils ont été moins nombreux à s'intéresser aux « sédentaires », aux habitants qui ont contribué à bâtir la ville à terme. Je pense que ces urbains portent une partie de l'histoire de l'Amérique francophone

qui reste à découvrir. Ils témoignent également de l'évolution du développement urbain aux États-Unis, les villes, plus que les espaces ruraux, jouant alors un rôle prépondérant dans l'expansion de la souveraineté américaine. J'estime aussi avoir apporté des éléments de réponse nouveaux en dépouillant leurs pétitions, une source documentaire qui n'avait pas été utilisée de façon exhaustive selon moi. Les pétitions constituent en effet une partie importante des (rares) écrits laissés par cette communauté. Les correspondances commerciales et personnelles en sont d'autres exemples.

Mon travail vise donc à déterminer si les premiers habitants francophones ont été capables d'intégrer l'administration locale formée par les Américains, ou à tout le moins d'y faire valoir leurs intérêts. Cette question, qui sera abordée lors du premier chapitre de recherche, le chapitre II, permet également de s'interroger sur l'ouverture de l'appareil gouvernemental américain, et des Américains eux-mêmes, à ces éléments étrangers, d'origine ethnique, de langue, de culture et de religion différentes. Dans une perspective semblable, dans ce deuxième chapitre seront examinés les rôles joués par ces francophones dans l'expansion américaine vers l'Ouest.

L'autre objectif de ce mémoire est d'étudier les comportements de cette population au sein des institutions démocratiques américaines à travers différents moyens d'expression, soit l'envoi de pétitions et de mémoires, les assemblées publiques et la participation aux premières élections locales. En analysant au chapitre III ces missives adressées aux dirigeants américains, et en premier lieu au président des États-Unis lui-même, j'espère identifier l'agenda politique de ce groupe, c'est-à-dire ses attentes, ses préoccupations et ses revendications envers ce nouveau gouvernement fraîchement établi. Je veux également examiner l'adhésion des francophones aux valeurs républicaines américaines.

Dans un spectre plus large, cette problématique permet de s'interroger sur l'existence même de cette communauté, sur sa survie et son intégration à la société américaine. Le déclin des francophones, c'est-à-dire leur assimilation et la baisse de leur influence au sein de la vie politique locale, est-il relié à leur exclusion délibérée du système politique américain ou à une simple équation démographique? Pourquoi les Français du Missouri ont-ils subi un sort différent de leurs compatriotes de la Louisiane ou du Canada français? Voilà autant de questions qui ont servi de balises à cette recherche et qu'on retrouvera dans la conclusion.

Après lecture, certaines hypothèses s'imposent à mes yeux. Premièrement, les francophones ont bel et bien utilisé les outils « démocratiques » à leur disposition (pétitions, assemblées, etc.) et ont été capables de faire valoir efficacement leurs points de vue, en particulier lors de la première décennie d'instauration du pouvoir américain. Lorsque l'occasion leur a été donnée, ils ont aussi élu des membres de leur communauté, ou des Américains partageant les mêmes intérêts, au sein de l'appareil gouvernemental local. Deuxièmement, les nouveaux dirigeants américains ont également fait appel à de nombreux francophones et à leurs connaissances du pays pour occuper des postes au sein de l'administration locale. Malgré tout, une rivalité, qui en apparence avait l'allure d'une fracture ethnique, a bel et bien existé entre Français et Américains autour de la façon d'administrer le territoire. Je crois toutefois que cet antagonisme était d'abord et avant tout motivé par des disparités sociales et des affrontements entre classes.

La rivalité politique s'est opérée avant tout entre grands propriétaires terriens francophones, représentants d'une ancienne élite, et nouveaux arrivants américains, imprégnés de l'idéal jeffersonien du *yeoman* et voulant réformer l'administration locale. La langue ou la culture n'étaient pas des enjeux d'importance. À preuve, beaucoup d'Américains installés au Missouri depuis l'époque du régime espagnol ont choisi de se ranger du côté des francophones sur plusieurs points, parce qu'ils avaient

des intérêts communs à défendre. De la même façon, un pan significatif de la population francophone, celle des fermiers et petits artisans, n'était pas représenté dans les doléances des grands marchands parce qu'ils ne partageaient pas la même classe sociale. Presque tous illettrés, sans véritable moyen de se faire entendre, ils restent largement méconnus encore aujourd'hui.

La participation francophone aux élections et aux assemblées, l'envoi de pétitions et de mémoires a surtout été le fait d'une élite soucieuse de protéger ses intérêts matériels. Les enjeux qui ont le plus mobilisé les élites marchandes francophones sont la question des titres de propriété octroyés sous le régime espagnol et le maintien en poste d'un gouverneur qui leur était favorable, James Wilkinson. Les questions de langue, de religion ou d'institutions sont largement absentes des débats. Contrairement au Canada français sous le régime britannique ou à ce qui s'est vu lors de la constitution de l'État de Louisiane, la division ne s'est pas faite par groupe linguistique, mais davantage par hiérarchisation sociale. L'investissement des institutions démocratiques par les élites francophones a été un moyen non pas de représenter ou de défendre leur communauté, mais plutôt de maintenir leur position privilégiée à l'intérieur d'un nouveau rapport de pouvoir.

Sources utilisées

Mon travail se base sur l'étude et l'analyse de deux corpus distincts : la correspondance personnelle et administrative des administrateurs américains et de grands marchands francophones, qui sera employée majoritairement dans le chapitre II et les pétitions, qui seront utilisées en grande partie dans le chapitre III. Ces sources proviennent de trois grands ensembles documentaires.

Les Territorial Papers of the United States

Les *Territorial Papers of the United States* sont une série de 28 volumes édités par un regroupement d'historiens américains et publiés par le département d'État entre 1934 et 1975. Chaque volume est associé à un territoire passé sous juridiction américaine, de son acquisition à la formation d'un État en bonne et due forme. Pour cette recherche, j'ai utilisé les volumes 13 (1803-1806), 14 (1806-1814) et 15 (1815-1821) qui couvrent la formation du Missouri, de l'achat de la Louisiane française par les États-Unis jusqu'à l'entrée de l'État dans l'Union. L'historien Clarence Edwin Carter s'est employé à regrouper dans ces trois ouvrages les documents les plus pertinents sur l'administration de ces territoires par le gouvernement américain. Pour ce faire, il a puisé au sein des Archives nationales à Washington, de la Bibliothèque du Congrès, du département d'État, du Trésor, de la Guerre, de la Poste et des Affaires indiennes. Plusieurs sociétés d'histoire locale ont également été sollicitées, notamment celle du Missouri, de New York ou de Chicago. Au travers de cette masse incommensurable, il a effectué un tri en fonction de plusieurs facteurs. Priorité a été donnée aux documents qui n'avaient jamais été publiés auparavant ou qui l'avaient été dans des ouvrages qui ne sont plus en circulation. Ainsi, dans le volume 13, seulement 12 documents sur 845 avaient déjà été publiés dans d'autres imprimés¹. Le tri s'est également effectué de façon qualitative, c'est-à-dire en fonction de la pertinence de chaque document dans l'histoire de l'administration du territoire. Cette sélection est bien évidemment laissée au bon jugement de Carter, mais l'ampleur de chaque tome (641 pages pour le volume 13, 915 pour le volume 14 et 834 pour le volume 15) permet de croire que la majorité des documents pertinents sur l'administration du Missouri y ont trouvé leur place. Ainsi, l'auteur assure avoir regroupé l'ensemble des

¹ Clarence Edwin Carter. (dir.) *The Territorial Papers of the United States, Volume XIII, The Territory of Louisiana-Missouri, 1803-1806*. (Washington : Department of State Publication, 1948), p. IV

mémoires et des pétitions adressés au Congrès retrouvés dans les archives du Sénat et de la Chambre des Représentants, à l'exception du petit nombre qui avait déjà été publié ailleurs auparavant². J'en ai recensé près de 80 portant sur une grande variété de sujets, de revendications en faveur de l'autonomie territoriale à l'amélioration du service postal. Outre les mémoires et les pétitions, j'ai également relevé dans les *Territorial papers* plusieurs documents d'intérêts pour notre recherche, en particulier au sein de la correspondance entre les officiels américains (gouverneurs, secrétaires d'État, agent des affaires indiennes, officiers de l'armée régulière et de la milice, etc.). Après un premier recensement rapide, j'ai identifié dans les trois volumes retenus plus de 150 éléments susceptibles d'être utilisés pour répondre à nos questions de recherche.

Deux autres recueils semblables ont été utiles dans ma recherche, mais dans une moindre mesure. Citons d'abord les deux volumes *Annals of St. Louis in its Early Days*³ et *Annals of St. Louis in its Territorial Days*⁴. Réédités en 1971, les deux ouvrages avaient d'abord été publiés en 1886 par Frederic L. Billon, un résident de longue date de la ville. S'y étant installé en 1818 en provenance de Pennsylvanie, l'auteur d'origine franco-suisse a assisté de visu aux transformations qui ont secoué Saint-Louis tout au long du XIXe siècle. Ces deux livres consistent en un assemblage hétéroclite de biographies sur les premiers habitants de la région, de reproductions de documents d'époque et d'un résumé chronologique des premières décennies de la

² Clarence Edwin Carter. (dir.) *The Territorial Papers of the United States, Volume XIII, The Territory of Louisiana-Missouri, 1803-1806*. (Washington : Department of State Publication, 1948), p. V

³ Frederic L. Billon. *Annals of St. Louis in its early days under the French and Spanish dominations, 1764-1804*. (New York : Arno Press & The New York Times, 1971), 501p.

⁴ Frederic L. Billon. *Annals of St. Louis in its territorial days from 1804 to 1821*. (New York : Arno Press & The New York Times, 1971), 463p.

ville. Ils contiennent plusieurs éléments intéressants, par exemple la correspondance entre Amos Stoddard, premier gouverneur militaire américain, et Carlos de Hault de Lassus, dernier gouverneur espagnol de la région.

Dans la même veine, les deux volumes d'Abraham Nasatir *Before Lewis and Clark: Documents Illustrating the History of the Missouri, 1785-1804*⁵ regroupent un lot impressionnant de documents illustrant les dernières années du régime espagnol en Haute Louisiane. Ces documents (correspondances entre administrateurs, rapports d'exploration, etc.) proviennent de sources espagnoles, françaises, américaines et locales. Si la majorité porte sur une période antérieure à celle qui m'intéresse, certains documents donnent un bon aperçu de la société louisianaise au moment du passage sous souveraineté américaine, notamment ceux écrits par les fonctionnaires français lors du bref retour de la colonie dans le giron français, entre 1800 et 1803.

Les fonds d'archives du Missouri History Museum

Mon projet de recherche a nécessité d'explorer les archives des premières décennies d'existence de Saint-Louis et du Missouri. Pour ce faire, je me suis rendu sur place, au Missouri History Museum (MHM), qui possède une bibliothèque et un centre de recherche ouvert au public. Sur place, j'ai examiné plusieurs fonds de recherche pour bâtir mon argumentation. Citons d'abord la *Louisiana Purchase Transfer Collection*, qui contient plusieurs documents sur le transfert de la Louisiane et son impact sur la population d'origine française. Le fonds inclut notamment plusieurs lettres adressées au gouvernement américain par des citoyens francophones lors des mois suivant

⁵ Abraham Nasatir. *Before Lewis and Clark: Documents illustrating the History of Missouri, 1785-1804*. (St. Louis: St.Louis Historical Documents Foundation, 1952), volume I et II, 853p.

l'annexion, des lettres qui m'ont permis d'obtenir un portrait de leur état d'esprit et de leurs doléances à ce moment.

La *Louisiana Territory Collection* renferme des documents datant de l'époque où le Missouri faisait partie du vaste territoire de la Louisiane (1805-1812), à la suite du détachement de la Basse-Louisiane pour former le territoire d'Orléans, qui deviendra l'État de la Louisiane. On y retrouve notamment une liste des employés civils du territoire, qui m'a permis de mesurer la place des francophones au sein de l'administration locale, et des pétitions sur le passage à un stade supérieur de gouvernement territorial.

Le MHM regroupe également les archives personnelles de plusieurs personnages qui ont occupé des rôles importants lors des premières décennies du Missouri sous le régime américain. J'ai notamment dépouillé les fonds dédiés aux gouverneurs Amos Stoddard, James Wilkinson et Alexander McNair, ainsi qu'à David Benton, juge et président de la convention constitutionnelle qui a mené à la formation de l'État, Thomas Hart Benton, fondateur du *Missouri Inquirer* et premier sénateur de l'État, et au juge William C. Carr. L'exploration de ces archives a notamment permis d'inventorier les points de vue, parfois divergents, sur les habitants francophones au sein de l'appareil gouvernemental américain.

C'est toutefois dans les archives laissées par les familles d'origine française que j'ai puisé le plus abondamment. Les fonds des familles Gratiot, Saugrain-Michau, Soulard, Pratte, Provenchere et Rozier se sont révélés des ressources très riches pour mesurer le parcours individuel et collectif des membres de l'élite francophone. Ils m'ont également procuré un meilleur aperçu des valeurs de cette communauté. Faute de temps, je n'ai pu consulter le volumineux fonds de la famille Chouteau, dont les nombreux rejetons contrôlèrent le commerce de la région pendant une bonne partie du 19^e siècle en plus d'occuper des fonctions politiques importantes. Cette absence

aura au moins permis de mettre sous les projecteurs d'autres clans moins connus, les Chouteau ayant largement été étudiés par les historiens d'hier et d'aujourd'hui comme il est indiqué dans le bilan historiographique. Ma visite dans la collection de livres rares du MHM m'a également permis de consulter une très rare copie en français de la constitution du Missouri, rédigée en 1820.

Journaux et récits de voyage

Bien qu'ils ne constituent pas notre corpus principal, les récits de voyageurs permettent d'avoir un point de vue original sur la communauté. Les comptes rendus laissés par les voyageurs francophones, en grande majorité des Français, ont ainsi une valeur particulière. La proximité linguistique leur a évidemment permis d'entretenir des rapports plus étroits avec les habitants francophones du Missouri, un groupe dont les traces écrites ne sont pas très nombreuses. À ce compte, j'ai parcouru les récits du général français George-Henri-Victor Collot⁶, du célèbre illustrateur John James Audubon⁷ (né à Saint-Domingue de parents français) et du naturaliste Charles-Alexandre Lesueur⁸. Même s'ils sont antérieurs à la période étudiée, les récits laissés par Jean-Baptiste Trudeau⁹, Pierre-Louis Delorimier¹⁰ et Auguste Chouteau¹¹ offrent

⁶ George-Henri-Victor Collot. *Voyage dans l'Amérique Septentrionale; ou Description des pays arrosés par le Mississippi, l'Ohio, le Missouri et autres rivières affluentes observations exactes sur le cours et les sondes de ces rivières; sur les villes, villages hameaux et fermes*. (Paris : A. Bertrand, 1826), 456p.

⁷ John James Audubon. *Journal du Missouri*. (Paris : Payot, 1993), 295p.

⁸ Charles Alexandre Lesueur. *Voyage en ex-Louisiane française, 1826 : Charles-Alexandre Lesueur aux États-Unis d'Amérique*. (Paris : L'Harmattan, 2004), 200p.

⁹ Jean-Baptiste Trudeau. *Voyage sur le Haut-Missouri, 1794-1796*. (Québec : Septentrion, 2006), 245p.

¹⁰ Pierre-Louis de Lorimier. *Journaux de Pierre-Louis de Lorimier, 1777-1795 : décrivant les entreprises d'un Canadien traiteur et agent auprès des Indiens, dans les territoires britanniques de*

cependant un point de vue intéressant sur ce qu'était la Haute-Louisiane à l'aube du passage à la souveraineté américaine et m'ont inspiré dans la rédaction du contexte historique.

Les descriptions laissées par les voyageurs américains ne sont pas à dédaigner non plus puisque les impressions laissées par ces nouveaux venus sont riches en renseignements. À la fois étrangers par leur langue, leur origine et leur religion, ces voyageurs sont d'autant plus capables d'identifier les particularités de cette société. Leurs expériences s'apparentent aussi à ce qu'ont vécu les officiels américains lors de leur arrivée en Haute-Louisiane. La correspondance administrative n'étant pas le meilleur outil pour exprimer sa prose, les récits de voyage offrent une alternative valable pour rechercher une appréciation qualitative du territoire et de ses habitants de la part d'Américains lettrés. Bien sûr, leurs observations, comme celles de tout voyageur, ne sont pas exemptes de généralisations, de préjugés et d'incompréhensions. Mais elles offrent tout de même une fenêtre précieuse pour observer et souligner certains traits des francophones de l'Ouest. Ainsi, les mémoires de l'avocat et futur maire de Saint-Louis John Fletcher Darby¹², du juge Henry Marie Brackenridge¹³, du naturaliste John Bradbury¹⁴ et la correspondance de l'officier de

l'Ohio, l'ancien Territoire du Nord-Ouest et la région de l'Illinois espagnol, présenté par Linda Clark Nash et Fernand Grenier. (Québec : Septentrion, 2012), 202 p.

¹¹ Auguste Chouteau. *Auguste Chouteau's Journal : Memory, Mythmaking & History in the Heritage of New France : Essays Accompanying a New, Annotated Translation of the Narrative of the Settlement of St. Louis, Together with a Reprint of John Francis McDermott's Glossary of Mississippi Valley French*. (St.Louis : St. Louis Mercantile Library, University of Missouri--St. Louis, 2010), 211p.

¹² John Fletcher Darby. *Personal recollections of many prominent people whom I have known, and of events--especially of those relating to the history of St. Louis--during the first half of the present century*. (St. Louis : G.I. Jones and Company, 1880), 526p.

¹³ Henry Marie Brackenridge. *Views of Louisiana; together with a Journal of a Voyage up the Missouri River, in 1811*. (Pittsburgh : Cramer, Spear and Eichbaum, 1816), 332p.

l'armée américaine Justus Post¹⁵ offrent une bonne idée du regard que jetaient les arrivants sur leurs nouveaux concitoyens d'origine française.

Toponymie

Français, Créoles, Louisianais, Canadiens, Canadiens français : les termes ne manquent pas pour désigner les différents habitants d'expression française du Missouri aux 18^e et 19^e siècles. Cette richesse toponymique témoigne de la variété d'origines des locuteurs francophones de la région. Leurs contemporains américains ont simplifié la situation en utilisant le terme *French* pour nommer l'ensemble des francophones de la région, peu importe leurs lieux de naissance.

Le terme « Français » me semblant un peu limitatif, j'ai préféré utilisé « francophones », bien que le premier sera parfois employé pour éviter les redondances.

Ce terme inclut pour moi une personne ayant des racines généalogiques de plus ou moins longue date en France, une appartenance culturelle à la communauté francophone nord-américaine ou européenne et une adhésion à la religion catholique. Il regroupe aussi les habitants arrivés sur ce territoire avant et après la vente de la Louisiane par la France.

¹⁴ John Bradbury. *Travels in the Interior of america*. (Ann Arbor : Michigan University Microfilms International, 1966), 364p.

¹⁵ Elizabeth Gentry Sayad. *A Yankee in Creole Country : The Unfinished Vision of Justus Post in Frontier St. Louis*. (St.Louis: Virginia Pub Co., 2004), 133 p.

Bien qu'une désignation par origine géographique offre des renseignements précieux sur les modes de vie et les activités économiques (les Canadiens étaient majoritaires dans le commerce des fourrures, les Français dans les professions libérales), cette appellation instaure des divisions inutiles entre membres d'une même collectivité. Tout indique que la langue, la religion et les liens familiaux ont été les principaux facteurs d'appartenance à cette communauté durant l'époque étudiée et que le lieu de naissance avait peu d'importance.

Du côté francophone, le terme Américain semble avoir rapidement eu la faveur générale pour nommer leurs nouveaux voisins, hormis quelques variations locales comme Kentuckyen. Je vais utiliser cette formule pour désigner les immigrants d'origine anglo-saxonne venus des États-Unis ou de territoires adjacents comme le Kentucky ou le Tennessee.

De même, le territoire qui forme aujourd'hui l'État du Missouri a connu bien des désignations différentes au fil des siècles. À l'époque de la Nouvelle-France, il était appelé pays des Illinois ou Haute-Louisiane, et il était rattaché à l'immense colonie française de Louisiane.

La Louisiane est passée de la France aux États-Unis en 1803. Cette vaste étendue a d'abord été divisée en deux par l'administration américaine : le territoire d'Orléans (qui regroupait l'ancienne Basse-Louisiane autour de La Nouvelle-Orléans et Bâton-Rouge) et le district de Louisiane (qui rassemblait tout le reste du territoire acheté à la France, dont Saint-Louis).

Ce district de Louisiane a été transformé en territoire de Louisiane. Ce nom a été abandonné en faveur de « territoire du Missouri » en 1812 pour éviter toute confusion après l'entrée de l'État de la Louisiane, issue du territoire d'Orléans, dans

l'Union américaine. La portion sud-est du territoire est devenue l'État du Missouri en 1821.

Pour éviter tout imbroglio, j'emploie uniquement les termes Haute-Louisiane et Missouri pour désigner notre champ spatial d'étude qui est centré autour de la confluence des fleuves Missouri et Mississippi. J'ai également choisi de conserver l'orthographe originale des villes et villages fondés par les francophones, plutôt que d'employer la version anglicisée en usage aujourd'hui (par exemple Saint-Louis et Sainte-Geneviève plutôt que St.Louis et Ste. Genevieve). L'orthographe des documents d'époque a été conservée, en français comme en anglais.

CHAPITRE I

BILAN HISTORIOGRAPHIQUE ET CONTEXTE HISTORIQUE

Ce premier chapitre sera consacré à l'examen des études historiques portant sur les francophones de l'Ouest, le Missouri et la ville de Saint-Louis. Cette exploration permettra de mieux situer la place de ce mémoire dans ce champ historique précis. Une deuxième section sera consacrée au contexte historique du début du 19^e siècle qui a mené à l'implication des francophones du Missouri dans le système politique américain.

1.1 Bilan historiographique

L'histoire des communautés francophones du Missouri s'inscrit au sein d'une historiographie plus large, celle des francophones de l'Ouest américain. La première et la principale caractéristique de celle-ci est sa fragmentation. En raison de leur dispersion géographique et de la variété de leurs origines, les francophones de l'Ouest ont souvent été divisés par les historiens en plusieurs groupes distincts n'ayant pas de liens entre eux. Le sort des habitants de La Nouvelle-Orléans a été isolé de celui des

marchands de Saint-Louis, des coureurs des bois de la région de Détroit ou des canoteurs sillonnant le fleuve Missouri. Deuxièmement, étant donné la dispersion des sources en Amérique du Nord et en Europe et la variété des acteurs impliqués, des études se sont développées simultanément en France, aux États-Unis et au Canada, sans trame narrative commune.

La présence francophone dans l'Ouest américain pose également un problème de temporalité. Évoluant à l'extérieur du cadre spatio-temporel de la Nouvelle-France et de la conquête de l'Ouest par les États-Unis, les francophones de l'Ouest n'ont pas eu de place au sein des différents récits nationaux. Les historiens américains les ont relégués à un rôle d'acteurs marginaux d'une préhistoire coloniale précédant l'arrivée de la civilisation américaine. Pendant longtemps, les chercheurs français les ont ignorés puisqu'ils ont évolué à l'extérieur de la politique impérialiste de la France. Les historiens canadiens et québécois ont également été réticents à s'aventurer hors de leur champ spatial traditionnel, la vallée du Saint-Laurent, pour jeter un œil sur ces reliquats de la Nouvelle-France.

Cette marginalisation et cette fragmentation tendent à diminuer, comme le prouve la publication récente d'ouvrages rassemblant des chercheurs des trois pays. Dans cette catégorie, citons notamment *Empires of the Imagination : Transatlantic Histories of the Louisiana Purchase* (2009)¹⁶, *French and Indians in the Heart of North America, 1630-1815* (2013)¹⁷ et *Une Amérique française 1760-1860 : dynamiques du corridor*

¹⁶ Peter J.Kastor et François Weil, (dir.). *Empires of the Imagination : Transatlantic Histories of the Louisiana Purchase*. (Charlottesville : University of Virginia Press, 2009), 370 p.

¹⁷ Robert Englebert et Guillaume Teasdale, (dir.). *French and Indians in the Heart of North America, 1630-1815*. (East Lansing : Michigan State University Press), 2013, 219 p.

créole (2015)¹⁸, trois ouvrages collectifs qui ont pour objectif de mettre en commun les connaissances développées par chaque école nationale et d'ouvrir de nouvelles pistes de réflexion sur l'Amérique française après le traité de Paris. L'existence d'une conscience francophone en Amérique du Nord, les relations interethniques et la place du fait français dans l'histoire de l'Ouest américain sont autant de questions qui sont soulevées dans le domaine.

Ces travaux contribuent ainsi à retisser les liens qui unissaient les francophones de la vallée du Mississippi, du pays des Illinois et des Grands Lacs. Le concept de « corridor créole » élaboré par l'Américain Jay Gitlin¹⁹ a fait école et a été repris par ses collègues des deux côtés de l'Atlantique. Géographiquement, le corridor créole englobe grosso modo la vallée du Mississippi, des Grands Lacs au golfe du Mexique. Établie à l'époque de la Nouvelle-France, la présence francophone dans cette région, basée sur le commerce avec les peuples amérindiens, s'est prolongée bien après la fin du régime impérial français. Lors du siècle qui a suivi le traité de Paris, le corridor créole a été au cœur d'un grand jeu géopolitique, où se sont confrontés les puissances européennes (France, Espagne, Grande-Bretagne), le nouveau gouvernement américain et les peuples autochtones. Les francophones y ont joué un rôle prépondérant. Tout au long du 19^e siècle, la région était également un pôle attirant l'immigration francophone, qu'elle soit canadienne, européenne ou antillaise. Cette dynamique migratoire, adjointe à l'accroissement naturel de la population, a fait de la francophonie, en tant que facteur d'unité culturelle et historique, un agent important du développement de l'Ouest américain. Ainsi, Gitlin prouve (ou du moins rappelle)

¹⁸ Guillaume Teasdale et Tangi Villerbu, (dir.). *Une Amérique française 1760-1860. Dynamiques du corridor créole*. (Paris: Les Indes Savantes, 2015), 316 p.

¹⁹ Jay Gitlin. *Bourgeois Frontier: French Towns, French Traders and American Expansion*. (New Haven: Yale University Press), 2009, 269 p.

que même après 1763, la francophonie a connu une expansion spatiale et démographique en territoire américain, bien que ce phénomène ait été vécu en parallèle avec une mise en minorité progressive.

Ce nouveau paradigme permet d'abandonner la simple histoire locale et replace les francophones du Missouri dans un contexte global plus grand, celui de l'Amérique francophone après la fin de l'empire français. Les textes de Gitlin, Villerbu, Teasdale et de leurs collègues ont finalement tous en commun de passer outre la rupture politique de 1763, pour s'intéresser à la continuité et même à la croissance de ces sociétés au cœur du continent, même sans la présence d'un État français. La trame historique traditionnelle du déclin ou de la survivance du fait français en Amérique se trouve du même coup neutralisée²⁰.

Cette interprétation est diamétralement opposée à celle de l'école nationaliste canadienne-française, l'une des premières à s'intéresser au sujet de façon professionnelle. Dans la foulée du chanoine Lionel Groulx et de sa pensée clérico-nationaliste²¹, le géographe Benoît Brouillette a publié en 1939 *La pénétration du continent américain par les Canadiens français 1763-1846 : traitants, explorateurs, missionnaires*²², qui recense la présence canadienne-française au cœur du continent nord-américain après la chute de la Nouvelle-France. Désigné comme une « étude de

²⁰ Tangi Villerbu, « Introduction », dans *Une Amérique française 1760-1860 : dynamiques du corridor créole*, sous la dir. de Guillaume Teasdale et Tangi Villerbu. (Paris, Les Indes Savantes, 2015), p.15

²¹ Lionel Groulx s'est lui-même intéressé aux minorités francophones du continent américain. Voir Michel Bock. *Quand la nation débordait les frontières : les minorités françaises dans la pensée de Lionel Groulx*. (Montréal : Hurtubise HMH, 2004), 452 p.

²² Benoît Brouillette. *La pénétration du continent américain par les Canadiens français 1763-1846 : traitants, explorateurs, missionnaires*. (Montréal : Fides, 1939), 242 p.

géographie humaine » par son auteur, le livre met l'accent sur les explorations géographiques des voyageurs canadiens sans véritablement s'intéresser aux sociétés qu'ils ont créées sur le territoire américain. Digne représentant de l'école nationaliste, l'ouvrage présente une vision idéalisée des Canadiens français, qui sont décrits comme les porteurs d'une mission civilisatrice et évangélisatrice. Leurs interactions avec les autochtones sont largement ignorées, tout comme leurs relations avec les Américains et les Britanniques.

Il est intéressant de comparer le bouquin de Brouillette avec des travaux plus récents portant sur le même sujet, mais abordant des angles nouveaux. C'est le cas de *Making the Voyageur World: Travelers and Traders in the North American Fur Trade* publié en 2014 par la Canadienne Carolyn Podruchny²³. La professeure de l'Université York y dresse un portrait socioculturel des voyageurs francophones qui ont parcouru et laissé leurs marques dans l'Ouest américain, notamment à Saint-Louis. Son approche s'apparente à celle de l'ethnologie. Elle s'attarde grandement aux questions identitaires, aux relations de pouvoir, aux valeurs et aux idéaux de ces employés du monde de la fourrure. Elle parvient aussi à démontrer la perméabilité des frontières au tournant du 19e siècle, alors que les différents groupes ethniques de l'Ouest devaient cohabiter au travers d'un système d'échange et de réciprocité avec les peuples amérindiens, loin des politiques adoptées par les gouvernements euroaméricains. Nicole St-Onge²⁴ et William R. Swagerty²⁵ ont également étudié ces questions dans

²³ Carolyn Podruchny. *Making the Voyageur World: Travelers and Traders in the North American Fur Trade*. (Lincoln : University of Nebraska Press, 2006), 414 p.

²⁴ Nicole St-Onge, « The Persistence of Travel and Trade: St. Lawrence River Valley French Engagés and the American Fur Company, 1818-1840 », *Michigan Historical Review*, Vol. 34, No. 2, (2008), p. 17-37.

leurs travaux, s'intéressant respectivement au recrutement des voyageurs au Canada français, ainsi qu'au rapport hiérarchique au sein de l'American Fur Company, géant de la traite des fourrures installé à Saint-Louis. Ces études, qui sont souvent basées sur des données empiriques, permettent d'abandonner la vision romantique induite par les tenants de l'école nationaliste en intégrant les avancées introduites par l'histoire sociale depuis les années 1960.

Malgré ses défauts, il est important de souligner que l'ouvrage de Benoît Brouillette constitue une rare incursion d'un historien québécois dans l'Ouest américain. Le sort de la Louisiane après le traité de Paris de 1763, et celui de la Haute-Louisiane en particulier, est peu étudié par les spécialistes de la Nouvelle-France. En fait, les historiens canadiens, tant francophones qu'anglophones, ont souvent ignoré la présence francophone hors des limites politiques actuelles du Canada²⁶. Depuis le début des années 2000, cette tendance a été renversée par des publications destinées au grand public comme celles de Michel Chalout²⁷, Denis Vaugeois²⁸ ou de l'anthropologue Serge Bouchard²⁹. Soulignons également les travaux de Marise

²⁵ William R. Swagerty, « A View from the Bottom Up: The Work Force of the American Fur Company on the Upper Missouri in the 1830s », *Montana: The Magazine of Western History*, Vol. 43, No. 1, (1993), p. 18-33.

²⁶ Robert Englebert et Guillaume Teasdale, « Introduction », dans *French and Indians in the Heart of North America, 1630-1815*. (East Lansing : Michigan State University Press), 2013, p. xiii.

²⁷ Michel Chalout. *Les Canadiens de l'expédition Lewis et Clark, La traversée d'un continent*. (Québec : Septentrion, 2003), 189 p.

²⁸ Denis Vaugeois. *America, 1803-1853. L'expédition de Lewis & Clark et la naissance d'une nouvelle puissance*. (Québec, Septentrion, 2002), 263 p.

²⁹ Serge Bouchard et Marie-Christine Lévesque. *Ils ont couru l'Amérique : De remarquables oubliés Tome 2*. (Montréal : Lux Éditeur, 2014), 420 p.

Bachand sur la Louisiane française³⁰. Peut-être en raison de leur distance par rapport au foyer culturel québécois, beaucoup de chercheurs qui posent leur regard à l'extérieur du monde laurentien sont des francophones installés à l'extérieur du Québec, notamment Guillaume Teasdale (Université de Windsor) et Nicole St-Onge (Université d'Ottawa). Les Franco-Américains de la grande migration vers la Nouvelle-Angleterre ont certes reçu une attention soutenue des historiens québécois lors des dernières décennies³¹. Leurs compatriotes qui ont choisi le Midwest à la même époque sont également l'objet d'un renouveau d'intérêt de part et d'autre de la frontière canado-américaine³². Mais dans les deux cas, il s'agit essentiellement d'un mouvement migratoire relié au décollage industriel américain, phénomène postérieur de quelques décennies à la période qui m'intéresse.

L'étude des francophones de l'Ouest a été abordée sous un angle nouveau au cours des dernières années grâce à l'intérêt accru pour les relations franco-amérindiennes suscité par la publication en 1991 de *Middle Ground*³³, de Richard White. Le concept de Middle Ground, univers nouveau né autour des Grands Lacs des rencontres entre Blancs et Amérindiens, a en effet permis d'abandonner les frontières des historiographies nationales pour s'intéresser au processus global d'acculturation,

³⁰ Marise Bachand, « "En étant bien soumise et douce [...] tout ira très bien" -- Portraits spatiaux de femmes créoles à la ville et à la campagne, 1830-1877 », dans *Une Amérique française 1760-1860 : dynamiques du corridor créole*, sous la dir. de Guillaume Teasdale et Tangi Villerbu, (Paris : Les Indes Savantes, 2015), p. 17-39.

³¹ Yves Frenette, « L'historiographie des Franco-Américains de la Nouvelle-Angleterre, 1872-2015 », *Bulletin d'histoire politique*, vol.24, no. 2, (2016), p. 75-103.

³² Jean Lamarre, « Migration et présence des Canadiens français dans le Midwest : bilan historique et historiographique », *Bulletin d'histoire politique*, vol.24, no. 2, (2016), p. 120-136.

³³ Richard White, *Le Middle Ground, Indiens, empires et républiques dans la région des Grands Lacs, 1650-1815*, (Toulouse : Anacharsis Éditions, 2009), 731 p.

phénomène au sein duquel les francophones de l'ancienne Louisiane ont joué un rôle important. Dans le cas du Missouri, il est impératif de citer l'ouvrage de Tanis C. Thorne *The Many Hands of My Relations: French and Indians on the Lower Missouri*³⁴, qui retrace l'histoire des relations entre la nation Osage et les marchands français de Saint-Louis, en particulier la famille Chouteau. Thorne insiste particulièrement sur la création d'une communauté métisse, qui a joué un rôle primordial dans le maintien de relations pacifiques entre les Amérindiens et les arrivants d'origine européenne. Reprochant l'attention exagérée portée dans l'historiographie traditionnelle aux destins individuels, aux hommes et aux Anglophones, elle dirige sa lorgnette vers les groupes sociaux, les femmes, les métis et les Amérindiens.

Largement discuté au sein de la communauté historienne, le concept de *Middle Ground* est souvent remis en question et ne peut être appliqué uniformément à toutes les régions. Pour le corridor créole, Jay Gitlin lui substitue la notion de « pont ». Plutôt qu'un vaste terrain d'entente entre les communautés, le professeur de l'Université Yale préfère parler des liens étroits, mais solides, qui s'exercent par le biais d'individus capables d'évoluer dans les deux sociétés. Contrairement au *Middle Ground* de White, il n'y a pas création d'un monde nouveau : les deux univers sont complémentaires, mais demeurent bien distincts. Dans le cas qui m'intéresse, les marchands francophones ont joué le rôle de pont entre le monde euro-américain et le monde amérindien. Par l'entremise du commerce des fourrures, ils ont introduit dans la sphère autochtone des biens de consommation nouveaux et un mode de vie basé sur l'échange commercial. Les marchands ont également fait valoir les intérêts des Amérindiens au sein du monde des Blancs (bien que ce fût souvent pour défendre

³⁴ Tanis C. Thorne. *The Many Hands of My Relations, French and Indians on the Lower Missouri*. (Columbia: University of the Missouri Press, 1996), 294 p.

leurs propres intérêts). Comptant parmi les premiers Blancs à rencontrer les tribus de l'Ouest, ils ont en quelque sorte joué le rôle d'avant-garde de l'expansion américaine en finançant la création de nouvelles routes commerciales et de nouveaux postes de traite, qui deviendront souvent des villages et des villes.

L'histoire politique du Missouri a été écrite presque exclusivement par des Américains, en majorité par des historiens originaires de l'État. Le professeur John Francis McDermott, lui-même un descendant de l'une des familles fondatrices de Saint-Louis, a été le pionnier de la recherche sur la présence française dans la vallée du Mississippi. Ses nombreux travaux s'étalent sur plus de trois décennies, des années 1930 aux années 1970. Il a dirigé plusieurs recueils sur la question, dont *The French in the Mississippi Valley*³⁵, publié en 1965, qui regroupe une douzaine d'articles écrits par des historiens professionnels et amateurs en grande partie originaires de la région. L'ouvrage se veut une première tentative de regroupement scientifique sur les racines françaises de Saint-Louis et sa région environnante. Les approches (biographique, historiographique, archivistique, culturelle) et les sujets (architecture, poésie, immigration) sont extrêmement variés. McDermott, comme il l'affirme dans son article sur les mythes entourant la fondation de la ville, entendait notamment écrire une histoire scientifique de la cité afin de remplacer les récits populaires relayés par la tradition orale. Brisant le mythe du pionnier romantique venu fonder une colonie salvatrice dans une immensité vierge, il présente le fondateur de la ville Pierre Laclède comme un entrepreneur doté d'une vision avant tout commerciale³⁶. Si les textes rassemblés par McDermott ont le mérite d'exposer pour

³⁵John Francis McDermott, (dir.). *The French in the Mississippi Valley*. (Urbana: University of Illinois Press), 1965, 247 p.

³⁶John Francis McDermott, « Myths and Realities Concerning the Founding of St.Louis », dans *The French in the Mississippi Valley*, (Urbana: University of Illinois Press, 1965), p. 6.

une première fois des aspects inédits de l'histoire de Saint-Louis, la majorité utilise une approche datée, peu utile pour ma recherche. Ils sont surtout isolés des trames historiques de l'Amérique française et de l'Ouest américain et s'intéressent davantage aux traces superficielles laissées par l'héritage français. Les Noirs, les Amérindiens, les femmes et les francophones n'appartenant pas à l'élite sont également laissés de côté.

Ces lacunes sont comblées dans les ouvrages plus récents, par exemple *American Confluence, The Missouri Frontier from Borderland to Border State*³⁷, de Stephen Aron. L'auteur y retrace l'histoire de la vallée du Mississippi, entre les embranchements des fleuves Missouri et Ohio, berceau du futur État du Missouri. Aron insiste sur la convergence à cet endroit de groupes d'origines diverses (Amérindiens, Français, Espagnols, Britanniques, Américains et Afro-Américains) qui ont fait du Missouri un véritable pivot dans l'histoire des États-Unis. Les chocs causés par la rencontre d'intérêts divergents (Blancs contre Amérindiens, agriculteurs contre marchands, catholiques contre protestants, esclavagistes contre abolitionnistes) ont façonné l'établissement du pouvoir américain dans cette région. Plutôt qu'une *frontière*, au sens que lui a donné Frederick Jackson Turner, Aron préfère employer le terme de *borderland*, qu'il désigne comme un point de convergence et un territoire contesté entre plusieurs puissances. Il en résulte une histoire des rencontres, des luttes et des accommodements entre les communautés, plutôt que l'histoire de la réussite d'un seul peuple. Pour un récit plus classique de la formation politique du Missouri, *A History of Missouri*³⁸ de William Foley offre un bon compte-rendu. Publié pour

³⁷ Stephen Aron. *American Confluence, The Missouri Frontier from Borderland to Border State*. (Bloomington : Indiana University Press, 2006), 301 p.

³⁸ William E. Foley. *A History of Missouri, Volume I, 1673 to 1820*. (Columbia : University of Missouri Press, 1971), 229 p.

souligner le 150^e anniversaire de l'entrée du Missouri dans l'Union, l'ouvrage en deux volumes offre une excellente synthèse de la période américaine et jette un regard critique apprécié sur les relations entre Américains et Français.

L'histoire de Saint-Louis s'est également écrite au travers de l'histoire du commerce des fourrures le long des fleuves Missouri et Mississippi. Dans cette catégorie, les historiens ont été fort nombreux à s'intéresser au clan Chouteau, dont la saga familiale se mêle à la fondation de Saint-Louis et à son expansion au cours du 19^e siècle. Au moins trois monographies d'importance ont été consacrées à cette grande famille marchande depuis les années 1980³⁹, ce qui amène certains historiens à conclure que les Chouteau en sont arrivés à éclipser les autres familles importantes et à biaiser l'étude de la région⁴⁰. Quoi qu'il en soit, la lecture de l'ouvrage de Shirley Christian *Before Lewis and Clark, the Story of the Chouteaus, the French Dynasty that Ruled America's Frontier* apporte plusieurs pistes de réflexion intéressantes, notamment sur les interactions entre l'élite commerciale de Saint-Louis et l'administration américaine dans les années qui ont suivi la vente de la Louisiane. Le livre de Jay Gitlin *Bourgeois Frontier, French Towns, French Traders and American Expansion* rétablit un certain équilibre en portant son regard sur d'autres familles francophones comme les Gratiot ou les Robidoux, même si les Chouteau y occupent toujours une place importante.

³⁹ Stan Hoig. *The Chouteaus : first family of the fur trade*. (Albuquerque : University of New Mexico Press, 2008), 337 p., Shirley Christian. *Before Lewis and Clark, the story of the Chouteaus, the French dynasty that ruled America's frontier.*, (New York, Farrar, Strauss and Giroux, 2004), 509 p. et William E. Foley et C. David Rice. *The First Chouteaus: River Barons of Early St. Louis*. (Urbana : University of Illinois Press, 1983), 241 p.

⁴⁰ Tangi Villerbu, « Introduction », dans *Une Amérique française 1760-1860 : dynamiques du corridor créole*, Paris, Les Indes Savantes, 2015, p.15.

Les livres sur Saint-Louis à l'époque coloniale, par exemple *The World, the Flesh and the Devil: A History of Colonial St. Louis*⁴¹ de Patricia Cleary, n'échappent pas à ce « Chouteaucentrisme », tellement les premières années de la ville sont intimement liées au destin de la famille. L'ouvrage de l'Américaine Cleary a tout de même le mérite d'élargir les angles d'approche pour s'ouvrir à d'autres perspectives, comme la place de Saint-Louis dans l'échiquier géopolitique nord-américain dans les décennies qui ont précédé la vente de la Louisiane, les moeurs de ses habitants et les relations de pouvoir dans le village. Bien qu'étant une source d'informations précieuses sur les premières décennies de la ville, le livre tombe cependant dans le piège d'une histoire locale essentiellement chronologique et basée sur une approche biographique. Pour davantage d'informations sur les relations interethniques après la vente de la Louisiane, je me suis tourné vers l'article de Ronald L. F. Davis, qui met en relief les conflits et la compétition entre l'ancienne élite française et les nouveaux arrivants américains au tournant du 19^e siècle⁴².

Histoire de l'expansionnisme jeffersonien

L'histoire de Saint-Louis mène inévitablement à l'achat de la Louisiane par le gouvernement américain et à l'expansion continentale des États-Unis vers l'Ouest, au détriment des puissances colonisatrices européennes, du Mexique et des peuples autochtones. La tranche de cette histoire qui concerne cette recherche est l'époque jeffersonienne. Cette ère débute au moment de l'élection de Thomas Jefferson en 1800 et s'étend jusqu'aux années 1820. Il s'agit d'une période durant laquelle les

⁴¹ Patricia Cleary. *The World, the Flesh and the Devil: A History of Colonial St. Louis*, (Columbia : University of Missouri Press, 2011), 357 p.

⁴² Ronald L.F. Davis, «Community and Conflict in Pioneer Saint Louis, Missouri », *Western Historical Quarterly*, Vol. 10, No. 3, (1979), p. 337-355.

partisans de la démocratie républicaine ont assis leur domination sur la majorité de l'appareil gouvernemental face à leurs rivaux fédéralistes, adeptes d'un pouvoir centralisateur. Pour retracer cette période, qui représente en quelque sorte la trame de fond devant laquelle s'est déroulée l'histoire des francophones du Missouri, je me suis appuyé sur les travaux de trois américanistes reconnus : les Américains Gordon Wood et Peter Onuf, ainsi que la Française Élise Marienstras.

La victoire de Jefferson à la présidentielle de 1800 ouvre la porte au développement de l'Ouest selon des principes agrariens égalitaires. L'idéologie de Jefferson, telle que définie par Wood dans son étude de la jeune république *Empire of Liberty*⁴³, fait de l'Ouest la pierre d'assise du développement de la nation. En effet, l'abondance de terres permet de perpétuer la société idéale imaginée par Jefferson, celle d'un pays décentralisé peuplé d'agriculteurs indépendants, égaux, libres et vertueux. Agissant comme une sorte de soupape de sûreté capable d'absorber les excédents de population, l'Ouest permettrait de sauver les États-Unis de la corruption née des concentrations urbaines de l'Est. À partir de l'Ordonnance du Nord-Ouest de 1787, l'expansion territoriale, soutient Wood, donne naissance à une nouvelle forme d'empire non pas basé sur une relation coloniale, mais sur l'égalité entre les États. En effet, l'accession à l'Union place les nouveaux États sur un pied d'égalité avec les anciens. Leurs citoyens se voient garantir les mêmes droits que les autres Américains et ne se voient pas placés dans une situation d'infériorité ou de dépendance, comme le faisait la relation entre les colonies et la métropole britannique. Ce nouvel empire américain est basé sur l'égalité entre ses citoyens. Par contre, cela ne garantit pas nécessairement l'égalité entre tous les habitants du territoire. Par exemple, les Amérindiens, premiers habitants du continent, sont exclus puisqu'ils ne sont pas

⁴³ Gordon S. Wood. *Empire of Liberty : a history of the early Republic, 1789-1815*. (New York : Oxford University Press, 2009), 778 p.

considérés comme étant égaux aux Américains. De la même façon, les populations françaises passées sous juridiction américaine après l'achat de la Louisiane ne sont pas jugées aptes à intégrer immédiatement le système politique américain. Elles doivent d'abord traverser une période de transition afin d'acquérir les mœurs républicaines nécessaires.

Marienstras ajoute que l'Ouest donne aussi l'occasion de renverser la théorie de Montesquieu selon laquelle la république ne pouvait se maintenir au sein d'un territoire étendu. Au contraire, selon Jefferson et Madison, un vaste territoire éventuellement très peuplé permettrait de noyer les intérêts particuliers et de faire triompher l'intérêt général⁴⁴. Les États, qui seraient en quelque sorte autant de petites républiques indépendantes, feraient contrepoids à un gouvernement fédéral potentiellement tyrannique. L'historienne française apporte trois bémols majeurs à cette interprétation trop idyllique de nouvel empire américain : la spéculation foncière qui écartera les petits cultivateurs, le traitement réservé aux Amérindiens et l'esclavage. Ces trois facteurs seront présents au Missouri et seront l'objet de discussions chez les francophones.

Peter Onuf, grand spécialiste de l'époque jeffersonienne, a approfondi la notion d'empire chez Jefferson dans son livre *Jefferson's Empire, The Language of American Nationhood*⁴⁵. Onuf y rappelle que les idées républicaines américaines se sont bâties en grande partie en opposition aux monarchies européennes. Ainsi,

⁴⁴ Élise Marienstras, « "L'Empire de la liberté" selon Thomas Jefferson : un oxymore emblématique de la pensée nationale américaine à l'époque de l'expédition de Lewis et Clark (1804-1806) », *XVII-XVIII. Revue de la société d'études anglo-américaines des XVIIe et XVIIIe siècles*, No. 63, (2006), p. 150-170.

⁴⁵ Peter S. Onuf. *Jefferson's Empire, The Language of American Nationhood*. (Charlottesville : University Press of Virginia, 2000), 250 p.

l'Union est basée sur le consentement des gouvernés qui adhèrent volontairement à des lois communes. Cet empire sans métropole doit servir d'exemple au monde. Ces principes égalitaires et universalistes sont toutefois utilisés pour exclure ceux qui n'adhèrent pas ou ne sont pas arrivés au même stade de développement, comme les Amérindiens, les Noirs ou les Français. Jefferson n'a pas de sentiments hostiles envers les Amérindiens, mais il est bien conscient que la balance du pouvoir ne sera plus entre leurs mains pour longtemps. Il imagine une fusion des deux peuples et encourage les Amérindiens à adopter l'agriculture et la sédentarité afin de passer à un autre stade civilisationnel. Quant aux Noirs, ils ne sont pas des Américains, mais plutôt des reliquats de la politique impérialiste britannique. Leur assimilation est impossible et seule la séparation physique permettra aux deux races de prospérer. Car pour Jefferson, l'empire ne peut être réalisé que par un peuple uni partageant des principes communs et liés par l'affection, ce qui est impossible entre races différentes. Selon Onuf, Jefferson a ainsi créé le cadre intellectuel qui a permis les déportations des Amérindiens quelques années plus tard sous l'administration Jackson. Sans aller aussi loin, je reconnais que l'épineuse question de l'unité raciale et culturelle a causé de sérieux débats lors de l'entrée du Missouri dans le giron américain.

1.2 Contexte historique

1.2.1 La Nouvelle-France, le pays des Illinois et la Haute-Louisiane

En raison de son emplacement géographique stratégique, la région de Saint-Louis est depuis longtemps un important centre de peuplement. Des années 800 à 1400 de notre ère, le site de Cahokia, à une dizaine de kilomètres de la ville actuelle, était peuplé de

dizaines de milliers d'habitants de la civilisation mississippienne, ce qui en faisait la plus grande agglomération précolombienne au nord de Mexico⁴⁶.

La présence autochtone était toujours importante lors de l'arrivée des premiers Européens. La proximité des fleuves Missouri et Mississippi et des rivières Ohio et Wabash en a fait un véritable carrefour pour les Sacs, les Foxs, les Otos, les Osages, les Illinois, et bien sûr les Missouris. C'est d'ailleurs la richesse du réseau hydrographique qui a amené dans la région les premiers explorateurs français, toujours en quête d'un passage vers le Pacifique, à la fin du 17^e siècle. Les explorations de Jolliet et de son compagnon Marquette (1673), puis de La Salle (1682) furent suivies par des établissements permanents dans la région, qui prit d'abord le nom de pays des Illinois, puis celui plus officiel de Haute-Louisiane.

Le pays des Illinois représente une expérience unique dans l'histoire du premier empire colonial français. En effet, l'occupation première de ce territoire couvrant le haut du bassin du Mississippi émane d'une colonisation échappant au pouvoir royal, en grande partie autonome, voire clandestine. Si la première présence française permanente date de 1699 avec l'établissement d'une mission à Cahokia, la région a d'abord été peuplée d'anciens coureurs des bois canadiens, notamment après l'édit royal de 1696 interdisant la traite dans l'Ouest⁴⁷. Le groupe prendra de l'expansion grâce aux mariages avec des femmes amérindiennes, tout en accueillant une immigration modeste, mais soutenue en provenance du Canada et de la Basse-Louisiane. Le climat favorable, l'abondance et la fertilité des terres agricoles ont tôt

⁴⁶ Adam Arenson, « The Double Life of St. Louis Narratives of Origins and Maturity in Wade's Urban Frontier », *Indiana Magazine of History*, Vol. 105, No. 3, (2009), p. 252.

⁴⁷ Winstanley Briggs, «Le Pays des Illinois», *The William and Mary Quarterly*, Vol. 47, no 1, (1990), p. 32.

fait de la région le véritable grenier de la Louisiane, à laquelle le pays des Illinois sera officiellement rattaché en 1718. Le territoire relevait auparavant de l'autorité du gouverneur du Canada.

À la fin du régime français, on comptait sept agglomérations en Haute-Louisiane : Kaskaskia, Cahokia, Prairie du Rocher, Sainte-Geneviève, Saint-Philippe et Vincennes, ainsi que le village rattaché au fort de Chartres. Ces villages étaient les uniques concentrations « urbaines » à l'européenne entre Détroit et La Nouvelle-Orléans. Par leur organisation spatiale, les villages ressemblaient grandement à ceux du Canada. La présence d'esclaves noirs rappelait toutefois la proximité du pays avec la Basse-Louisiane et ses plantations⁴⁸. Des hameaux miniers se sont également développés dans l'arrière-pays de Sainte-Geneviève où l'on retrouvait plusieurs gisements de plomb et de baurite (le tuf en vieux français)⁴⁹.

Lors du dernier recensement effectué sous le régime français en 1752, les sept villages de la région étaient peuplés d'environ 3000 personnes, dont le tiers étaient des esclaves d'origine africaine ou amérindienne⁵⁰. Parmi les habitants de souche européenne, 58 % étaient d'origine canadienne et 38 % venaient directement de France. Les 4 % restants étaient constitués de Suisses, d'Italiens et de créoles

⁴⁸ Jeremy Adelman et Stephen Aron, « From Borderlands to Borders: Empires, Nation-States, and the Peoples in between in North American History », *American Historical Review*, Vol. 104, No. 3, (1999), p. 824.

⁴⁹ Gerald L. Gold, «Lead Mining and the Survival and Demise of French in Rural Missouri», *Cahiers de géographie du Québec*, Vol. 23, No. 59, (1979), p .333.

⁵⁰ Winstanley Briggs, *loc.cit.*, p .30-31. Dans *François Vallé and his world : Upper Louisiana before Lewis and Clark* (Columbia, University of Missouri Press, 2002, 316 p.), Carl J. Ekberg parle plutôt d'une population villageoise de 1380 personnes.

louisianais. Les seigneuries de la région montréalaise, alors la porte vers l'Ouest du continent, ont fourni 57 % des immigrants canadiens vers les Illinois⁵¹.

L'isolement par rapport au pouvoir colonial du Canada et de la Basse-Louisiane a permis aux habitants du pays des Illinois de constituer une forme de gouvernement original et unique en Nouvelle-France : une gouvernance basée sur des assemblées villageoises, une utilisation gratuite des terres et un contrôle local de l'église⁵². Le régime seigneurial y était totalement absent, contrairement au Canada où il structurait la vie sociale et l'organisation territoriale. Le pouvoir royal était tout simplement trop loin pour qu'il puisse prétendre réguler le quotidien des habitants⁵³.

La Haute-Louisiane était tout de même une société d'ancien régime dans laquelle l'appartenance à l'élite conférait une ascendance sur les autres habitants et offrait une influence politique plus grande⁵⁴. Dans un monde largement illettré, les notaires, ainsi qu'une petite élite formée de quelques marchands, du clergé et des officiers civils, étaient dotés d'un pouvoir très grand⁵⁵.

⁵¹ *Ibid.*, p. 38

⁵² *Ibid.*, p. 31

⁵³ *Ibid.*, p. 34

⁵⁴ *Ibid.*, p. 48

⁵⁵ Les notaires ont d'ailleurs conservé une importance centrale après la fin de l'empire français. Leur position mitoyenne (entre la justice et le commerce) leur a permis de continuer à contrôler les relations légales et commerciales des habitants des régions concernées. Leur contrôle des structures légales a facilité la poursuite des activités commerciales des francophones, même après le passage sous domination américaine. Voir Robert Englebert, « Merchant Representatives and the French River World, 1763-1803 », *Michigan Historical Review*, Vol. 34, No. 1, (2008), p. 75-79.

Le statut ne garantissait pas toutefois la réussite économique. Les gens du commun s'en tiraient autant sinon mieux que les membres de l'élite dans les domaines du commerce et de la traite, ce qui a contribué à aplanir les disparités sociales entre habitants⁵⁶. Les inventaires de biens après décès laissent penser que le pays des Illinois était prospère et que le niveau de vie des simples habitants était souvent comparable à celui des notables⁵⁷.

1.2.2 La fondation de Saint-Louis et la souveraineté espagnole

St. Louis, ou Saint-Louis comme on l'écrivait au moment de sa fondation, a la distinction d'être la dernière ville fondée sous l'autorité de la Nouvelle-France. En fait, lors de sa création en 1764, la France avait déjà perdu ses colonies d'Amérique du Nord à la suite de sa défaite lors de la guerre de Sept Ans.

Si le traité de Paris de 1763 a fait passer le Canada entre les mains des Britanniques, les possessions françaises à l'ouest du Mississippi ont été cédées secrètement par le roi Louis XVI à son cousin Carlos III en 1762 pour compenser les pertes espagnoles durant la guerre. Tout indique que le gouverneur de La Nouvelle-Orléans, Jean-Jacques D'Abbadie, n'était pas au courant de ce détail lorsqu'il a octroyé une licence de traite exclusive avec les nations autochtones à l'ouest du Mississippi à Pierre Laclède et Gilbert Antoine de St. Maxent, le 6 juillet 1763. Dotés d'un monopole de six ans, les deux hommes, installés en Louisiane française depuis moins d'une décennie, voulaient créer un nouvel établissement sur la rive ouest du Mississippi, à

⁵⁶ Winstanley Briggs, *loc.cit.*, p. 49.

⁵⁷ *Ibid.*, p. 52.

proximité de l'embouchure du Missouri. Ce n'est finalement qu'en février 1764 que les premiers colons occuperont le site choisi, des difficultés d'entreposage et les glaces sur le Mississippi ayant retardé le projet.

Ironiquement, la fin de la Nouvelle-France a contribué au développement de Saint-Louis. En effet, lorsque les clauses du traité de Paris ont été connues, plusieurs habitants du pays des Illinois ont choisi de traverser le Mississippi pour échapper à la juridiction britannique et vivre en terre catholique. Courtisées par Pierre Laclède, une quarantaine de familles ont franchi le fleuve pour s'établir à Saint-Louis. D'autres s'ajouteront en 1765 lors de la prise de possession officielle de la rive est du Mississippi par les troupes britanniques⁵⁸. Par conséquent, les villages de Kaskaskia, Cahokia et Prairie du Rocher ont vu leur population diminuer significativement, tandis que Saint-Philippe et Fort de Chartres ont tout simplement disparu de la carte⁵⁹.

Ce qui était à la base un simple poste de traite est donc devenu un village. La fourrure et le commerce avec les Amérindiens sont tout de même demeurés la raison d'être principale de la communauté pendant ses premières décennies d'existence. Saint-Louis est rapidement devenu un lieu de rendez-vous des tribus amérindiennes des environs, en plus de devenir le point de départ et de retour de toutes les expéditions remontant le fleuve Missouri⁶⁰.

⁵⁸ Jay Gitlin, *Bourgeois Frontier, French Towns, French Traders and American Expansion*, (New Haven: Yale University Press, 2009), p. 15.

⁵⁹ Frederic Louis Billon., *Annals of St. Louis in its early days under the French and Spanish Dominations, 1764-1804*. (New York : Arno Press & The New York Times, 1971), p. 76.

⁶⁰ Shirley Christian. *Before Lewis and Clark, the Story of the Chouteaus, the French Dynasty that Ruled America's frontier*. (New York : Farrar, Strauss and Giroux, 2004), p. 56-57.

Malgré le passage aux mains de l'Espagne, la Haute-Louisiane a conservé un visage français. L'espagnol a remplacé le français dans la documentation officielle, mais l'écrasante majorité de la population a continué d'utiliser la langue française dans la vie de tous les jours, pour le commerce et la religion⁶¹. Désireuse de s'accommoder la population locale, la lointaine Espagne a toujours employé des administrateurs bilingues en Haute-Louisiane. Trois d'entre eux, le commandant Louis Saint-Ange de Bellerive et les lieutenant-gouverneurs Zénon Trudeau et Charles de Hault de Lassus, étaient d'ailleurs d'origine française ou canadienne⁶². Saint-Ange de Bellerive était en fait l'ancien commandant de Fort de Chartres qui prêta serment d'allégeance à la couronne espagnole. De même, le monopole français sur la traite, exercé par un groupe de marchands unis par la nationalité, la langue et les liens familiaux ne fut jamais remis en question⁶³. La Louisiane, et plus particulièrement la Haute-Louisiane, n'occupait pas une grande place dans les plans des lointains stratèges espagnols. La région servait plutôt de tampon entre les riches possessions mexicaines et les voraces ambitions territoriales des colons britanniques, puis américains. Il faudra attendre les années 1790 et la fin du règne espagnol pour assister à un quelconque plan de colonisation et de développement de la région.

Les politiques de conquête et de mise sous tutelle des autochtones employées au Mexique n'ont pas été utilisées dans cette nouvelle colonie. Comme la France avant elle, la couronne espagnole a privilégié la bonne entente avec les tribus amérindiennes, politique destinée à faire prospérer le commerce des fourrures tout en

⁶¹ *Ibid.*, p. 68.

⁶² *Ibid.*, p. 15.

⁶³ Ronald L.F. Davis, « Community and Conflict in Pioneer Saint Louis, Missouri », *Western Historical Quarterly*, Vol. 10, No. 3, (1979), p.338.

maintenant une présence militaire minimum⁶⁴. En effet, avec moins de 1000 soldats pour policer un immense territoire (Haute et Basse-Louisiane réunies) couvrant le tiers des États-Unis modernes, l'Espagne pouvait difficilement exercer une force coercitive à grande échelle⁶⁵. La couronne fut par exemple forcée d'adopter à la fin des années 1790 une diplomatie conciliante envers la puissante tribu des Osages⁶⁶, qui appréciaient peu les intrusions espagnoles dans leurs relations commerciales. La famille Chouteau a joué un rôle important dans la stabilisation des relations avec les tribus amérindiennes, profitant d'un monopole sur la traite avec les Osages pour s'imposer comme intermédiaire entre ceux-ci et les autorités espagnoles⁶⁷. Le manque de moyens a aussi empêché la couronne espagnole de concurrencer les marchands français, qui eux étaient en mesure d'offrir en plus grande quantité des marchandises de qualité à leurs partenaires amérindiens⁶⁸.

Désireux de mettre en valeur le territoire face à la montée de la puissance américaine, les Espagnols ont amorcé à partir des années 1790 une politique d'immigration plus active. Incapable d'attirer des populations catholiques, la couronne a ouvert les portes de sa colonie aux Anglo-américains du Tennessee et du Kentucky à la recherche de terres, espérant que le passage du temps finirait par en faire de bons sujets espagnols. Le gouverneur espagnol ira même jusqu'à publier une annonce dans le *Kentucky*

⁶⁴ Jeremy Adelman et Stephen Aron, *loc.cit.*, p. 825.

⁶⁵ Kathleen Duval, « Choosing Enemies: The Prospects for an Anti-American Alliance in the Louisiana Territory », *The Arkansas Historical Quarterly*, Vol. 62, No. 3, (2003), p. 240.

⁶⁶ *Ibid.*, p. 244.

⁶⁷ *Ibid.*, p. 246.

⁶⁸ Jeremy Adelman et Stephen Aron, *loc.cit.*, p. 835.

Gazette pour recruter des colons⁶⁹. Cette arrivée d'Américains aura plutôt pour effet d'augmenter les frictions avec les nombreuses tribus amérindiennes qui avaient justement traversé le Mississippi pour échapper à la pression des colons américains. Ces nations connaissaient les dangers que posait l'accroissement de la puissance américaine sur les droits des Amérindiens. Ce n'était pas le cas de ceux qui avaient vécu toute leur existence à l'ouest du Mississippi, qui croyaient que le mode d'occupation du territoire des Américains était semblable à celui des Français et des Espagnols, avec qui ils avaient entretenu des relations profitables pendant des siècles⁷⁰.

Le contrôle du Mississippi, désigné comme frontière entre les deux territoires, était aussi source de tension entre l'Espagne et la jeune nation américaine. Désirant freiner un développement économique qu'elle percevait comme menaçant pour ses intérêts, l'Espagne est allée jusqu'à interdire la navigation sur le Mississippi aux navires américains en 1784⁷¹.

La couronne a modifié son approche trois ans plus tard en permettant aux vaisseaux américains de descendre le fleuve et d'entreposer leurs marchandises dans le port de La Nouvelle-Orléans en échange de droits de douane, un état de fait qui sera officialisé par le traité de San Lorenzo en 1795⁷². Cet assouplissement correspond

⁶⁹ Kathleen Duval, *loc.cit.*, p. 250.

⁷⁰ Kathleen Duval, *loc.cit.*, p. 250.

⁷¹ William E. Foley. *A History of Missouri, Volume I, 1673 to 1820*. (Columbia : University of Missouri Press, 1971), p. 33.

⁷² Gordon S. Wood. *Empire of Liberty : A History of the Early Republic, 1789-1815*. (New York : Oxford University Press, 2009), p. 366.

également aux débuts des tentatives espagnoles d'attirer des immigrants américains en Louisiane.

Mais au lieu de nuire aux établissements américains comme l'espérait la couronne espagnole, cette politique a plutôt eu pour effet d'introduire un élément d'instabilité supplémentaire en Louisiane. Au début du 19^e siècle, la faiblesse de l'autorité espagnole, l'existence d'une population d'origine française, l'arrivée massive de colons américains, la présence de nombreuses nations autochtones et l'influence des firmes marchandes britanniques faisaient de cette région une poudrière potentielle, ouverte à toutes les convoitises⁷³.

1.2.3 La vente de la Louisiane et l'expansion américaine

Le sort de la Louisiane a pendant longtemps été lié à celui des Antilles. Souvent décrite comme la ville la plus au nord des Caraïbes, La Nouvelle-Orléans a toujours été intimement reliée au golfe du Mexique et à l'espace caribéen. Le retour de la Louisiane dans le giron français en 1800 et son transfert aux États-Unis trois ans plus tard n'échappent pas à cette règle.

Le 1^{er} octobre 1800, en vertu du traité secret de San Ildefonso, l'Espagne a rétrocédé la Louisiane à la France du Consulat. Sous la pression de Napoléon Bonaparte, l'Espagne renonçait à ce vaste territoire, mais espérait tout de même que la France renforce ses défenses afin de maintenir un glacis de protection entre les États-Unis et ses précieuses possessions mexicaines⁷⁴. Bonaparte avait alors l'intention de rebâtir

⁷³ François Furstenberg. *When the United States Spoke French : Five Refugees Who Shaped a Nation*. (New York : Penguin Press, 2014), p. 296.

⁷⁴ Kathleen Duval, *loc.cit.*, p. 251.

l'empire français d'Amérique. Dans son dessein, la Louisiane devait servir de base d'approvisionnement aux riches colonies insulaires des Antilles, en premier lieu Saint-Domingue. L'idée était en vogue depuis le milieu des années 1790 chez les décideurs français, notamment chez l'indélogeable ministre des Affaires étrangères Talleyrand, qui exerça ces fonctions sous le Directoire, le Consulat et l'Empire. Plusieurs missions plus ou moins secrètes furent organisées afin de recueillir des informations sur la colonie⁷⁵ dans le but de préparer un éventuel retour du pouvoir français dans la région.

Les plans français ont cependant échoué sur les rivages de Saint-Domingue, alors en pleine révolte. Voulant reprendre le contrôle des mains de Toussaint Louverture et rétablir l'esclavage (aboli par la République en 1794), Bonaparte a envoyé en 1802 une importante force militaire reconquérir l'île. L'expédition commandée par le général Leclerc devait restaurer l'autorité française dans la colonie avant de mettre le cap vers la Louisiane pour marquer le retour officiel de la France sur le continent.

Les soldats français ont plutôt été décimés par la fièvre jaune et la résistance acharnée des troupes de Louverture. En 1804, Saint-Domingue a déclaré son indépendance et a pris le nom d'Haïti, devenant du même coup la première république noire au monde. La « perle des Antilles » tombée, la France perdait également le contrôle du Passage du vent, détroit reliant les îles de Cuba et d'Hispaniola, point de jonction entre

⁷⁵ La plus connue est celle du général George-Henri Victor Collot, qui fut arrêté par les Espagnols à La Nouvelle-Orléans en octobre 1796 après six mois d'exploration dans le bassin du Mississippi et de l'Ohio. L'ancien gouverneur de la Guadeloupe a tout de même eu le temps de visiter les principaux établissements de la région, notamment Pittsburgh, Saint-Louis, Sainte-Geneviève et Saint-Charles et de laisser l'une des meilleures descriptions du pays à l'époque. Voir George-Henri-Victor Collot. *Voyage dans l'Amérique Septentrionale : ou Description des pays arrosés par le Mississippi, l'Ohio, le Missouri et autres rivières affluentes; observations exactes sur le cours et les sondes de ces rivières, sur les villes, villages hameaux et fermes.* (Paris : A. Bertrand, 1826), 456 p.

l'Atlantique et la mer des Caraïbes⁷⁶. Ainsi se sont envolés les rêves d'un empire français unissant le golfe du Mexique aux Antilles.

Dans ce contexte, la Louisiane a perdu son importance aux yeux de Bonaparte. Lorsque des émissaires américains rencontrent son gouvernement au printemps 1803 pour acheter La Nouvelle-Orléans et son port, le premier consul décide plutôt de céder l'entièreté du territoire louisianais. La somme recueillie (15 millions de dollars) servira à financer les guerres sur le continent européen. Bonaparte évite du même coup que la Louisiane tombe entre les mains des Britanniques, ses ennemis jurés. Il espère également que la vente permettra de réchauffer les relations diplomatiques entre son pays et les États-Unis, une alliance destinée à contrecarrer la montée en puissance de l'Angleterre⁷⁷.

Pour les Américains, l'opportunité de mettre la main sur un territoire aussi vaste apparaît comme un cadeau tombé du ciel. L'achat de la Louisiane permet au jeune pays de tripler sa superficie sans tirer un seul coup de feu. L'expansion américaine élimine également un rival gênant sur sa frontière ouest. Si une cohabitation avec la faible et distante Espagne était possible, un voisinage avec l'énergique France de Napoléon sur un point aussi névralgique que le Mississippi annonçait une relation beaucoup plus complexe. « There is on the globe one spot, the possessor of which is our natural and habitual enemy », écrivait en 1802 le président Jefferson à l'ambassadeur en France Robert R. Livingston. « It is New Orleans, through which the produce of three-eighths of our territory must pass to market, and from its fertility

⁷⁶ François Furstenberg, *op.cit.*, p.387.

⁷⁷ *Ibid.* p.400.

it will ere long yield more than half of our whole produce and contain more than half our inhabitants»⁷⁸.

L'achat de la Louisiane a donc permis aux États-Unis de finalement prendre le contrôle total du Mississippi et de sa vallée, un axe vital dans le développement des terres à l'ouest des Appalaches. Cette acquisition éliminait également la possibilité de voir le territoire américain se diviser en plusieurs entités. On craignait certes à Washington le voisinage de la France, mais encore plus son impact sur l'Union⁷⁹. En effet, il était clair pour les dirigeants américains que les habitants de l'ouest du pays ne pourraient rester éternellement fidèles à un gouvernement lointain, incapable d'assurer la protection et la promotion de leurs intérêts économiques. En raison de l'hydrographie, les courageux qui avaient traversé les Appalaches avant 1803 étaient reliés beaucoup plus aisément à La Nouvelle-Orléans et au golfe du Mexique qu'à la côte atlantique⁸⁰. Ils auraient donc naturellement tendance, selon les penseurs de l'époque, à s'allier à la puissance contrôlant le commerce sur le Mississippi ou à former une confédération indépendante⁸¹.

Cette préoccupation quant à la loyauté des habitants de l'Ouest et le maintien de la souveraineté américaine sur la région est demeurée vive, on le verra plus loin,

⁷⁸ «Letter from Thomas Jefferson to Robert R. Livingston, April 18, 1802», dans *The Louisiana Purchase, Emergence of an American Nation*, dir. Peter Kastor, Washington, CQ Press, 2002 p. 161.

⁷⁹ James E. Lewis Jr., «A Tornado on the Horizon : The Jefferson Administration, the Retrocession Crisis, and the Louisiana Purchase», dans *Empires of the Imagination : Transatlantic Histories of The Louisiana Purchase*, sous la dir. de Peter J. Kastor et François Weil, (Charlottesville : University of Virginia Press, 2009), p. 118.

⁸⁰ François Furstenberg, *op. cit.*, p. 219.

⁸¹ James E. Lewis Jr., *loc. cit.*, p. 118-119.

pendant les premières décennies qui ont suivi l'achat de la Louisiane par les États-Unis. Elle finira par s'éteindre en raison de l'avancée des moyens de communication et de l'immigration américaine massive dans la région.

Désirant mieux connaître la Louisiane, le président Jefferson a rapidement mis en branle une expédition militaire et scientifique d'importance, dont le but était d'inventorier le territoire et d'informer les peuples amérindiens de la nouvelle souveraineté américaine. Il nomma à sa tête son secrétaire personnel, Meriwether Lewis, qui s'adjoint les services de son ami, William Clark⁸², officier de l'armée américaine. Les deux hommes amorcèrent leur périple au camp Dubois, petit camp militaire établi sur la rive est du Mississippi, à proximité de Saint-Louis.

1.2.4 La Haute-Louisiane, l'espace francophone nord-américain et les États-Unis en 1803

Après avoir franchi les Appalaches, ce que peu d'Américains avaient fait à l'époque, Lewis et Clark pénètrent dans un univers qui leur est presque totalement étranger. Saint-Louis est alors une bourgade d'environ 200 maisons dont l'architecture est un curieux mélange de la Nouvelle-France, des Caraïbes et de La Nouvelle-Orléans⁸³. On y parle français, mais aussi espagnol, anglais et de multiples langues autochtones. Il n'est d'ailleurs pas rare de croiser dans les rues de la ville des Amérindiens de toutes nations, en visite pour affaires ou par amitié. L'historienne Anne Farrar Hyde

⁸² William Clark était le frère cadet de George Rogers Clark, qui mena les troupes américaines en campagne au pays des Illinois lors de la guerre d'Indépendance. Avec l'aide d'habitants d'origine française, il prit les villages de Kaskaskia et Vincennes aux Britanniques. Voir Shirley Christian, *op. cit.*, p. 83.

⁸³ Shirley Christian, *op. cit.*, p. 3

estime que jusqu'à 80% des gens nés à Saint-Louis à cette époque avaient au moins un parent avec une part significative de sang amérindien⁸⁴.

Le district de Saint-Louis, qui comprend également les villages de Carondelet et Saint-Ferdinand, compte à ce moment environ 2780 habitants, dont 500 Noirs⁸⁵. Les coutumes françaises et espagnoles permettaient aux esclaves de racheter leur liberté et les Noirs libres étaient nombreux.

Lewis et Clark sont accueillis à Saint-Louis par Auguste Chouteau, co-fondateur de la ville et l'un des plus puissants hommes d'affaires de son époque, qui ira jusqu'à leur avancer de l'argent pour qu'ils puissent se procurer l'équipement nécessaire à leur expédition. Chouteau est le plus accompli des commerçants d'origine française établis dans la vallée du Mississippi et dans l'Ouest, mais certainement pas le seul. Ils sont nombreux entre Montréal et La Nouvelle-Orléans à vivre du commerce avec les Amérindiens, avec qui ils entretiennent des relations étroites basées sur des décennies d'alliance commerciale et familiale. Les familles Gratiot, Cerré, Pratte, St.Vrain, Papin, Ménard, Sarpy, Robidoux, et bien d'autres, marqueront l'Ouest de leur empreinte tout au long du 19^e siècle, en participant à l'édification des premiers réseaux commerciaux et communicationnels de la région⁸⁶.

⁸⁴ Anne Farrar Hyde. *Empires, Nations, and Families : A New History of the North American West, 1800-1860*. (New York : Ecco, 2012), p. 40.

⁸⁵ À proximité le district de St-Charles est peuplé de 1500 personnes. Voir Shirley Christian, *op. cit.*, p. 4.

⁸⁶ Jay Gitlin. *Bourgeois Frontier, French Towns, French Traders and American Expansion*. (New Haven: Yale University Press, 2009), p. 84.

Les marchands étaient au sommet de la pyramide sociale du Missouri français aux côtés de plusieurs membres des professions libérales, venus tenter leur chance dans un environnement nouveau ou rejoindre leurs proches. La plupart étaient originaires de France ou de Saint-Domingue. C'est le cas de Pierre Provenchere, un ancien tuteur du neveu de Louis XVI et de la famille Bourbon, qui choisit de s'installer à Sainte-Geneviève après un exil à Philadelphie⁸⁷. Antoine Soulard, ancien officier de la marine française ayant quitté le pays lors de la révolution⁸⁸, s'est recyclé comme arpenteur pour l'administration espagnole. Royaliste, le médecin Antoine Saugrain a finalement passé une bonne partie de sa vie au service de la république américaine après son installation à Saint-Louis à la fin du 18^e siècle. Premier médecin à l'ouest du Mississippi à vacciner contre la variole, beau-frère de Joseph-Ignace Guillotin (idéateur de la machine à tuer du même nom), et géologue averti, Saugrain était bien loin du cliché du «Frenchman» ignorant décrit par beaucoup de voyageurs américains. À sa mort en 1822, l'inventaire de ses biens a démontré qu'il possédait plus de 450 volumes. Charles Gratiot, lui, venait de Montréal. D'origine huguenote, il avait quitté la Suisse pour l'Angleterre avant de s'installer dans la province de Québec après la Conquête. Son chemin le mènera au pays des Illinois, à Cahokia plus précisément, où il est devenu un notable influent⁸⁹.

À cette élite s'ajoute la masse des travailleurs du monde des fourrures, qui gravitent dans la région depuis le 17^e siècle. Les engagés, qu'on retrouve au bas de l'échelle, sont presque tous nés en Amérique du Nord, certains au Missouri, la majorité au

⁸⁷ Frederic L. Billon, *op.cit.*, p. 480.

⁸⁸ *Ibid.*, p. 472.

⁸⁹ *Ibid.*, p. 221.

Canada français. Les Canadiens étaient particulièrement recherchés puisqu'ils acceptaient un salaire moindre et formaient une main-d'œuvre aguerrie⁹⁰. L'American Fur Company, dont le siège social était à Saint-Louis, a par exemple embauché environ 1100 Canadiens de la vallée du Saint-Laurent entre 1817 et 1837⁹¹. À la fin de leur contrat dans l'Ouest, la compagnie assurait leur transport jusqu'à Saint-Louis, mais pas plus loin⁹². Plusieurs voyageurs ont choisi de demeurer dans la région et dans le monde des fourrures. D'autres ont opté pour la vie plus paisible d'agriculteur. Jean-Baptiste Trudeau (ou Truteau), qui a quitté Montréal pour Saint-Louis en 1774, fera exception en devenant professeur⁹³. On retrouvait également de nombreux artisans venus participer à l'érection de cette nouvelle communauté, à l'image du forgeron Gabriel Dodier, qui prospéra après avoir quitté Fort de Chartres⁹⁴ ou de l'horloger Jean-Pierre Didier, qui laissa derrière lui Besançon pour s'installer aux États-Unis en 1793⁹⁵.

Conclusion

⁹⁰ William R. Swagerty, « A View from the Bottom Up: The Work Force of the American Fur Company on the Upper Missouri in the 1830s », *Montana: The Magazine of Western History*, Vol. 43, No. 1, (1993), p. 25.

⁹¹ Nicole St-Onge, « The Persistence of Travel and Trade: St. Lawrence River Valley French Engagés and the American Fur Company, 1818-1840 », *Michigan Historical Review*, Vol. 34, No. 2, (2008), p. 18.

⁹² William R. Swagerty, *loc.cit.*, p. 29.

⁹³ Jean-Baptiste Trudeau, *Voyage sur le Haut-Missouri, 1794-1796*, édité par Fernand Grenier et Nilma Saint-Gelais. (Québec : Septentrion, 2006), p. 9.

⁹⁴ Louis Frederic Billon, *op.cit.*, p. 430.

⁹⁵ *Ibid.*, p.465.

Lewis et Clark rencontrent donc une population cosmopolite, certainement pas isolée du monde extérieur malgré la distance. Les plus riches étaient habillés à la mode d'Europe, envoyaient leurs enfants dans les meilleures écoles du continent⁹⁶ et gardaient contact avec leur famille en France et au Canada. Même les plus modestes faisaient partie d'un vaste réseau à la grandeur du continent, basé sur une filiation familiale, culturelle, linguistique et religieuse, réseau auquel se greffera l'immigration française après 1763. Car si le pouvoir royal français est bouté hors du continent nord-américain depuis 1763, la présence francophone est loin de s'effacer.

À partir de 1792, les réfugiés fuyant la Révolution française (et plus tard la révolte des esclaves de Saint-Domingue) essaient dans tous les ports américains, de New York à Charleston. Certains choisissent plutôt La Nouvelle-Orléans et la Louisiane, avant de remonter le Mississippi vers le nord. À Philadelphie, l'ancienne capitale, plus gros port du continent, cœur économique et culturel de la jeune république, les immigrants français forment jusqu'à 10 % de la population au cours de la décennie 1790.⁹⁷ Les éphémères colonies de Gallipolis (Ohio) et d'Azilum (Pennsylvanie), où transiteront plusieurs futurs habitants de Saint-Louis, sont fondées lors de la même décennie pour abriter des exilés français.

L'arrivée d'immigrants français dans les ports du pays correspond avec le sommet de l'intérêt américain pour la mode, l'architecture, la culture, la vie matérielle et politique française⁹⁸. L'appui de la France pour l'indépendance américaine s'est

⁹⁶ C'est le cas d'Auguste Aristide Chouteau, fils aîné d'Auguste, qui est envoyé à Montréal pour apprendre ...l'anglais. Il est installé chez l'une des plus puissantes familles canadienne-françaises de l'époque, les Panet, à qui sa mère est liée. Voir Shirley Christian, *op. cit.*, p. 209.

⁹⁷ François Furstenberg, *op. cit.*, p. 97

⁹⁸ *Ibid.*, p. 136

répercuté une quinzaine d'années plus tard en un formidable enthousiasme du peuple américain pour la Révolution française. Et malgré les dérives de cette dernière et le refroidissement des relations entre les deux pays à la fin des années 1790, la France et tout ce qui est français jouissent d'un prestige indéniable en terre américaine au début du 19^e siècle.

Le président en poste, Thomas Jefferson, francophile avoué, parle et correspond couramment dans la langue de Molière, lui qui a passé cinq ans à Paris comme ambassadeur de la jeune république auprès de Louis XVI. Son secrétaire du Trésor, Albert Gallatin, est un Suisse francophone né à Genève, qui lors de ses premières années aux États-Unis a gagné sa vie en donnant des cours de français. C'est à un Français, Pierre L'Enfant, que Georges Washington octroie l'honneur de dessiner les plans de la ville qui portera son nom et deviendra officiellement la capitale du pays en 1800. Au nord, la conquête anglaise n'a pas brisé les liens entre les Canadiens français de la vallée du Saint-Laurent et leurs cousins de l'Ouest. Ils forment l'écrasante majorité de la main-d'œuvre dans l'industrie de la fourrure et une bonne partie des investisseurs, ce qui les place aux premières loges de la découverte de l'Ouest américain. De Prairie du Chien (Wisconsin) à Cœur d'Alène (Idaho) en passant par la rivière Cache la poudre (Colorado), ils laissent leur trace partout dans la toponymie du continent. Leurs contacts étroits avec les différents peuples amérindiens en font des intermédiaires recherchés.

En 1803, les États-Unis sont évidemment loin d'être la puissance que l'on connaît aujourd'hui. Leurs quelque 5 millions d'habitants sont, pour l'essentiel, confinés entre les Appalaches et l'océan. La jeune république est résolument tournée vers l'Atlantique et les Caraïbes. La majorité de son commerce s'effectue avec l'Angleterre, la France et leurs possessions des Antilles. L'intérieur du continent

apparaît hostile aux habitants de l'Est, sous l'emprise d'une nature impitoyable, de puissances étrangères ou de féroces tribus amérindiennes⁹⁹. Malgré tout, sous l'impulsion d'un développement économique constant et d'une profonde foi dans les idéaux de la république, ils prendront par milliers le chemin de l'Ouest à la recherche d'une vie meilleure. À Saint-Louis, le monde francophone de l'Ouest et le monde américain se sont croisés dans un contexte nouveau. C'est l'histoire de cette rencontre qui m'intéresse.

⁹⁹ *Ibid.*, p. 15

CHAPITRE II

LES FRANCOPHONES ET L'ADMINISTRATION AMÉRICAINE

Ce premier chapitre de recherche est consacré aux interactions entre francophones, gouvernement et immigrants américains de 1803 à 1821. Pour ce faire, j'ai étudié les destins croisés de plusieurs individus à l'aide de leurs correspondances tirées des Territorial Papers et des archives du Missouri History Museum. Je me suis notamment intéressé aux parcours d'Américains venus s'installer au Missouri pour des raisons politiques (Amos Stoddard par exemple) ou économiques (Justus Post), et des francophones (Charles Gratiot en premier lieu) qui ont participé au rapprochement entre les deux groupes.

Cet examen permet dans un premier temps de comprendre comment ces « Frenchmen » ont été fort utiles aux efforts d'expansion des États-Unis dans l'Ouest lors des décennies 1800 et 1810, à la fois dans l'exploration du territoire, dans son administration et dans les relations avec les peuples autochtones qui l'occupaient. Il permet aussi de saisir comment les francophones ont tiré leur épingle du jeu dans le processus politique républicain introduit par les Américains, mais aussi de comprendre comment la classe politique et l'élite américaine percevaient les francophones.

2.1 Les francophones au service de l'expansionnisme américain

2.1.1 L'exploration de l'Ouest

Lorsque Lewis et Clark remontent le Missouri après avoir quitté le camp Dubois, ils ne plongent pas immédiatement en *terra incognita*. En 1794 déjà, la Compagnie commerciale pour la découverte des Nations du Haut-Missouri, formée par neuf marchands de Saint-Louis, a envoyé Jean-Baptiste Trudeau à la rencontre des Mandans dans le Dakota du Nord actuel¹⁰⁰. Deux expéditions ont suivi en 1795, l'une commandée par un certain Lécuyer et l'autre par James Mackay, un ancien agent de la Compagnie du Nord-Ouest ayant pris la nationalité espagnole¹⁰¹. De même, le Britannique Peter Fidler, employé de la Compagnie de la Baie d'Hudson, fut le premier Européen à cartographier le bassin du Missouri en se basant sur les renseignements obtenus au contact des autochtones des grandes plaines de l'Ouest.¹⁰²

Lewis et Clark croisent donc sur leur chemin plusieurs trappeurs métis ou canadiens de retour de voyages de traites chez les peuples du haut-Missouri comme les Gros Ventres ou les Arikaras. D'autres sont installés directement dans les villages amérindiens, comme François-Antoine Larocque, agent de la Compagnie du Nord-Ouest, rencontré chez les Mandans¹⁰³. Ces voyageurs les informent du mieux qu'ils peuvent des aléas du fleuve et des mœurs politiques des nations qu'ils vont croiser.

¹⁰⁰ Jean-Baptiste Trudeau. *Voyage sur le Haut-Missouri, 1794-1796*, édité par Fernand Grenier et Nilma Saint-Gelais. (Québec : Septentrion, 2006), p. 5.

¹⁰¹ Denis Vaugeois. *America, 1803-1853 : L'expédition de Lewis et Clark et la naissance d'une nouvelle puissance*. (Québec : Septentrion, 2003), p. 147-148.

¹⁰² *Ibid.*, p. 142.

¹⁰³ *Ibid.*, p. 66.

En fait, ils sont les dépositaires d'un savoir accumulé et transmis depuis plus d'un siècle par les travailleurs de l'industrie de la fourrure. L'expérience de la navigation sur le Missouri et la connaissance du paysage amérindien manquaient cruellement aux Américains après l'achat de la Louisiane. Ils ont tenté de combler ces lacunes en faisant appel au savoir des marchands et explorateurs locaux. Par exemple, le compte rendu de l'expédition Trudeau était bien connu du président Jefferson, qui l'a transmis à Lewis et Clark avant leur départ.¹⁰⁴ L'hiver passé au camp Dubois a aussi permis de parfaire leurs connaissances sur le cours du Missouri au contact des habitants de la région.

Les deux explorateurs puiseront au sein de cette main-d'œuvre « spécialisée » pour combler les manques dans leurs effectifs. Aux soldats américains s'ajoutent donc des guides, des interprètes, des pilotes et des rameurs d'origine canadienne ou métisse recrutés à Saint-Louis ou ailleurs en Haute-Louisiane. Certains se sont avérés d'une importance capitale pour la réussite de l'expédition. C'est le cas du chasseur Georges Drouillard, né d'un père canadien et d'une mère Shawnee, ainsi que les guides et interprètes Pierre Cruzatte et François Labiche, tous deux nés d'une mère Omaha.¹⁰⁵ Entre sept et neuf rameurs d'origine canadienne (le nombre varie si l'on se fie aux journaux de Lewis ou de Clark) rejoignent aussi l'équipage pour la première partie de l'expédition. En cours de route, d'autres viendront se greffer au groupe, comme les interprètes Pierre Dorion, Toussaint Charbonneau et sa femme shoshone Sacagawea, tous rencontrés dans les villages amérindiens traversés par l'expédition. Des voyageurs de passage comme René Jusseaume et Joseph Gravelines ont également

¹⁰⁴ Il est aussi probable que les deux explorateurs aient rencontré le Canadien d'origine avant leur départ pour l'Ouest. Voir Jean-Baptiste Trudeau, *Op. cit.*, p. 10.

¹⁰⁵ Denis Vaugeois, *Op. cit.*, p. 109.

offert une aide précieuse au groupe de par leur connaissance des nombreuses langues autochtones parlées dans l'Ouest. Ce partage de connaissances se poursuivra bien au-delà de l'expédition de Lewis et Clark. Comme guides ou interprètes, les francophones seront souvent à l'avant-garde des missions politiques et économiques américaines dans la première moitié du 19^e siècle. Dans le récit de son grand voyage à l'intérieur du continent nord-américain de 1809 à 1811, le botaniste écossais John Bradbury s'étonne qu'on s'adresse à lui en français lorsqu'il traverse un village autochtone et constate que la langue française occupe une place prépondérante dans la relation entre Blancs et Amérindiens¹⁰⁶.

La présence francophone fut capitale dans la découverte de l'Ouest américain, que ce soit par leur implication directe dans des expéditions comme celle de Lewis et Clark, ou indirectement par leur apport à la création de routes commerciales qui seront plus tard réutilisées par les militaires et les pionniers.

2.1.2 Un rôle d'intermédiaire avec les Amérindiens

Les marchands francophones de Saint-Louis offraient aussi une porte d'entrée vers le monde amérindien et ses possibilités commerciales. Un homme comme Pierre Chouteau, exemple éloquent parmi tant d'autres, permettait un accès direct à une nation alors très puissante. Ce commerçant avait développé au cours des 30 années précédentes une relation privilégiée avec les Osages, le peuple amérindien le plus redouté de la région. Ce lien, basé sur des années d'échanges commerciaux, de fréquentations des villages et des chefs (et parfois de leurs filles¹⁰⁷), allait maintenant

¹⁰⁶ John Bradbury. *Travels in the Interior of America*. (Ann Arbor : Michigan University Microfilms International, 1966), p. 67 et 87.

¹⁰⁷ Shirley Christian. *Before Lewis and Clark : the Story of the Chouteaus, the French Dynasty that Ruled America's Frontier*. (New York : Farrar, Strauss and Giroux, 2004), p. 207.

être mis au service des États-Unis, qui y ont trouvé un atout pour assurer leur souveraineté dans la région et garantir leurs intérêts économiques. Les décennies, voire les siècles, de fréquentation entre trappeurs et les peuples autochtones ont créé un environnement où les Blancs pouvaient être respectés et crus par les Amérindiens. Ce climat favorable a profité au gouvernement américain lors de son arrivée dans la région¹⁰⁸.

En 1804, alors que Lewis et Clark remontent le Missouri, Pierre Chouteau prend lui la direction de Washington en compagnie de chefs Osages pour rencontrer le président Jefferson. Chouteau joue le rôle d'intermédiaire : il introduit ses partenaires d'affaires autochtones au monde blanc et s'impose face aux Américains comme un interlocuteur incontournable pour s'assurer des relations harmonieuses avec les Osages. Sa position s'est rapidement révélée payante. Il a été nommé agent des affaires indiennes pour le district de Haute-Louisiane, un poste doté d'une rémunération annuelle appréciable de 1500 \$ et d'un budget pour embaucher deux interprètes. Son rôle était d'assurer la paix entre les différents peuples amérindiens et de promouvoir leur sédentarisation en encourageant le développement de l'agriculture¹⁰⁹.

L'adhésion des marchands du Missouri à l'ordre américain fut récompensée par Washington sous forme de privilèges commerciaux et de faveurs. Par exemple, en 1804, dans un geste de bonne volonté et d'alliance, le président Jefferson a permis l'entrée de six jeunes hommes du Missouri français à la prestigieuse académie militaire de West Point, créée quelques années plus tôt. Parmi eux, on retrouve

¹⁰⁸ *Ibid.*, p. 436.

¹⁰⁹ *Ibid.*, p. 115.

Auguste Pierre Chouteau, le fils aîné de Pierre Chouteau, Charles Gratiot junior et les deux fils de Louis Lorimier, ancien commandant du poste de Cape Girardeau¹¹⁰. L'origine des cadets a fait sourciller quelques administrateurs, non pas en raison de leur sang français, mais plutôt à cause du caractère métissé de certains d'entre eux. « (...) My real objection was, that he exhibited too much of the Indian in his color », écrivait le gouverneur Amos Stoddard au secrétaire à la Guerre Henry Dearborn, à propos d'un des fils de Lorimier. « This circumstance may make his situation among the cadets at the school very disagreeable – a situation of which he is not aware, as in this country the mixture of blood in him does not prevent his admission into the first circles »¹¹¹. L'appartenance à la race blanche était donc un critère important pour être admis au sein de l'élite américaine. Le métissage était acceptable, mais seulement dans les cercles périphériques, dans les régions frontalières en attente de colonisation américaine anglo-protestante.

Le monopole français sur le commerce avec les Amérindiens a été préservé, du moins lors des premières années qui ont suivi le transfert de la Haute-Louisiane. Des 20 licences de traite sur le territoire de Louisiane accordées par le gouvernement américain en 1807, seules quatre l'ont été à des non-francophones : Manuel Lisa (d'origine espagnole), James Aird (d'origine britannique), Robert McClellan et les

¹¹⁰ Jay Gitlin. *The Bourgeois Frontier : French Towns, French Traders, and American Expansion*. (New Haven : Yale University Press, 2010), p. 60.

¹¹¹ Amos Stoddard. (1804). *Capt. Amos Stoddard to the Secretary of War regarding Louis Lorimier*, Amos Stoddard Papers, Missouri History Museum Archives, St. Louis.

frères James et Jessie Morrison¹¹². Les autres, les Sanguinet, Robidoux, Chouteau, Papin ou Clamorgan étaient des acteurs de longue date du commerce amérindien.

Les marchands étaient toutefois placés dans une situation délicate puisqu'ils devaient promouvoir les intérêts à long terme des Américains tout en tentant de maintenir leurs relations privilégiées avec les Amérindiens, avec qui ils avaient fait fortune en commerçant¹¹³. Pierre Chouteau a su manœuvrer habilement pour préserver sa position, puisque son clan a conservé son influence et sa richesse tout au long du 19^e siècle. Lorsque la traite des fourrures a commencé à montrer des signes d'essoufflement, les membres de la famille avaient déjà diversifié leurs investissements, s'immisçant dans la spéculation foncière, l'immobilier, les bateaux à vapeur, puis les chemins de fer. Les peuples autochtones et leurs rejetons métis n'avaient toutefois pas le luxe d'une telle opportunité devant la montée de la puissance américaine. Ni Jefferson, ni les officiers chargés d'appliquer ses politiques n'ont eu l'intention de reproduire le modèle de relations interethniques forgé par les Français et les Amérindiens autour des Grands Lacs, modèle qui fut repris par la suite par les Britanniques et les Espagnols. L'assimilation, et non l'acculturation, était le mot d'ordre des républicains. Jamais il ne fut question à Washington de maintenir le Missouri comme une région frontalière multiculturelle¹¹⁴. Contrairement aux Français,

¹¹² Frederick Bates. (1807). *A List of Licenses, granted, to trade with the several Nations of Indians, within the superintendancy of Louisiana, from the 7th day of april, till the 30th day of September 1807*, Louisiana Territory Collection, Missouri History Museum Archives, St. Louis.

¹¹³ Pierre Chouteau perdra son poste au profit de son ami William Clark, qui à son retour sera nommé agent des affaires indiennes pour l'ensemble de l'Ouest. Chouteau ne conservera que ses responsabilités auprès des Osages, en plus d'être soumis à une diminution de salaire. Voir Shirley Christian, *Op. cit.*, p. 149.

¹¹⁴ Jeremy Adelman et Stephen Aron, « From Borderlands to Borders: Empires, Nation-States, and the Peoples in between in North American History », *The American Historical Review*, Vol. 104, No. 3, (1999), p. 827-828.

les Américains étaient là pour occuper massivement la terre à long terme, pas pour commercer.

La présence de nombreux Amérindiens dans les environs de Saint-Louis dans les mois qui ont suivi l'annexion de la Louisiane créait d'ailleurs un certain malaise chez les dirigeants américains, peu habitués de les fréquenter sur une base régulière¹¹⁵. Quelques jours seulement après son entrée en poste, le capitaine Amos Stoddard, premier gouverneur américain, se plaignait déjà à son supérieur de cette présence :

I experience infinite trouble from the Indians. They crowd here by hundreds to see their new father, and to hear his word. Their friendship under the former Government was purchased by presents; they expect the continuance of them; and it is apprehended that, if the customary presents be denied or suspended, they will commit depredations or murders on the Inhabitants¹¹⁶.

Les généreuses politiques d'alliances françaises et espagnoles¹¹⁷ n'allaient pas se poursuivre sous la gouverne américaine et il était déjà clair pour les nouveaux

¹¹⁵ Meriwether Lewis conviait les chefs des tribus qu'il rencontrait en chemin à se rendre à Saint-Louis avant leur départ pour Washington, où ils iraient rencontrer le président, et instruisait le capitaine Stoddard d'assurer leur protection et leur bien-être. Voir « Meriwether Lewis to Amos Stoddard, 16 mai 1804 », Amos Stoddard Papers, Missouri History Museum Archives, St. Louis.

¹¹⁶ Amos Stoddard. (1804). *Excerpts from this letter from Amos Stoddard to Governor Claiborne*, Amos Stoddard Papers, Missouri History Museum Archives, St. Louis.

¹¹⁷ La notion de « père », instauré par les gouverneurs de la Nouvelle-France, reprise dans une moindre mesure par l'Espagne et la Grande-Bretagne, consistait à placer l'administrateur colonial dans une position de pourvoyeur et d'arbitre bienveillant entre les tribus. En retour, les peuples autochtones qui adhéraient à l'alliance lui fournissaient une aide militaire et l'exclusivité de ses relations commerciales avec les Européens. Très utile lors des luttes coloniales pour la domination de l'Amérique du Nord, ce système est tombé en désuétude lorsque les États-Unis ont eu la main mise sur la presque totalité du continent. Le gouvernement américain n'avait plus d'intérêt à maintenir un tel système et les peuples autochtones ont perdu leur rapport de force. Voir Richard White. *Le Middle Ground, Indiens, empires et républiques dans la région des Grands Lacs, 1650-1815*. (Toulouse : Anacharsis Éditions, 2009), 731p.

dirigeants qu'une cohabitation pacifique était impossible. Des années d'accommodements et de syncrétisme ont été remplacées très rapidement par une culture nouvelle née de la Révolution américaine basée sur la propriété, l'État nation et les droits individuels¹¹⁸. Ce nouveau monde fait de frontières politiques était bâti autour du pouvoir de la loi et de la citoyenneté, centralisé autour d'une autorité publique de plus en plus forte¹¹⁹. Il s'agissait d'un changement de paradigme total pour les Amérindiens et les francophones vivant à leurs côtés. Ces derniers étaient toutefois mieux outillés pour répondre aux bouleversements, puisqu'ils étaient admis plus facilement dans le monde blanc des Américains.

Dans les faits, plusieurs marchands francophones ont été directement impliqués dans la signature de traités qui ont mené à des pertes de territoires pour les peuples autochtones et à leur éventuel placement dans des réserves¹²⁰. Par exemple, Pierre Chouteau participa, à titre d'agent des affaires indiennes, à l'élaboration du traité de 1825 entre le gouvernement américain et les Osages, qui a mené à une autre perte territoriale importante pour cette nation. Les traités de 1808, 1815 et 1818 ont eu des conséquences semblables. Pourquoi avoir ainsi trahi des partenaires d'affaires de longue date avec qui ils entretenaient des relations intimes et familiales? D'abord pour des raisons économiques. Le système des réserves s'est avéré très payant pour les marchands puisque le gouvernement devenait en quelque sorte le garant des dettes

¹¹⁸ Jeremy Adelman et Stephen Aron, *Loc. cit.*, p. 839.

¹¹⁹ *Ibid.*, p. 840.

¹²⁰ Jay Gitlin, *Op. cit.*, p. 77.

amérindiennes¹²¹. Les commerçants conservaient la main mise sur les fourrures, tout en écoulant des marchandises auprès d'une clientèle captive¹²². L'historien Jay Gitlin avance également l'hypothèse selon laquelle certains marchands auraient employé la même logique que les tenants de la politique des réserves, voulant que les Autochtones soient tout simplement mieux à l'écart des colons blancs et du progrès. Certains ont suivi leurs clients dans leurs déplacements, mais la plupart ont conservé une distance physique et émotive qui les coupait peut-être des conséquences de leurs gestes sur ces peuples¹²³.

Le gouvernement américain a profité des habilités et des connaissances géographiques et diplomatiques acquises par les francophones dans leurs relations avec les Amérindiens pour assoir son pouvoir sur le nouveau territoire qu'il venait d'acheter. Toutefois, il n'a jamais reconnu qu'il pouvait exister des relations d'égal à égal entre Blancs et Amérindiens¹²⁴. Il a plutôt misé sur une occupation massive du territoire, alimentée par un féroce mouvement d'immigration, qui a tôt fait de diminuer l'importance stratégique et démographique des Amérindiens et des francophones. Si bien qu'après la guerre de 1812, les Amérindiens n'étaient pratiquement plus un facteur dans la politique américaine au Missouri. « You need not be alarmed about the indians », écrivait en 1815 l'entrepreneur Justus Post à son frère John, qui songeait à venir le rejoindre dans la région de Saint-Louis. « (T)hey

¹²¹ Le gouvernement américain n'a pas toujours assumé ses dettes. Ainsi, Auguste Chouteau n'a jamais été remboursé pour avoir nourri et habillé les Creeks après leur déportation dans l'Ouest. Voir Anne Farrar Hyde, *Op.cit.*, p. 50.

¹²² *Ibid.*, p. 69.

¹²³ Jay Gitlin, *Op. cit.*, p. 77.

¹²⁴ Shirley Christian, *Op.cit.*, p. 426.

will never venture upon this quarter of the world – the country is populating too rapidly to fear them»¹²⁵.

L'expertise francophone avait été utile dans l'exploration de ce monde nouveau et complexe qu'était le vaste Ouest. Mais au Missouri, après 1815, ce monde était déjà révolu et remplacé par un univers très clair où l'ordre américain régnait sans partage. Volontairement ou non, les marchands francophones ont contribué à ce nouvel état de fait.

2.1.3 L'embauche de fonctionnaires francophones

Les francophones ont été utiles dans la découverte de l'Ouest, dont l'exploration se faisait à partir de Saint-Louis, mais aussi dans la gestion du Missouri. Dès les premiers jours suivant le transfert, il est apparu clairement que l'administration américaine avait besoin d'employés francophones pour pouvoir s'adresser à ses citoyens dans les deux plus grosses agglomérations de la région, Saint-Louis et Sainte-Genève. Leur présence était également essentielle pour consulter les volumineuses archives laissées par les régimes français et espagnols, documents primordiaux dans l'épineuse question de la reconnaissance des titres de propriété octroyés par l'administration espagnole.

« A Secy., acquainted with three languages was also indispensable – for all the papers in this quarter relative to land matters, and to debt and contracts, are either in French or Spanish »¹²⁶, remarque Amos Stoddard après son entrée en poste. Marie Philippe

¹²⁵ « Justus Post to John Post, 26 November 1815 », dans Elisabeth Gentry Sayad. *A Yankee in Creole Country : The Unfinished Vision of Justus Post in Frontier St.Louis*. (St. Louis :Virginia Publishing Co., 2004), p .52.

¹²⁶ Amos Stoddard. (1804). *Excerpts from this letter from Amos Stoddard to Governor Claiborne*, Amos Stoddard Papers, Missouri History Museum Archives, St. Louis.

Leduc, qui avait les mêmes fonctions sous la régence du dernier gouverneur espagnol, a donc conservé sa position de secrétaire.

Dans la même optique, l'arpenteur Antoine Soulard, qui avait servi sous les deux derniers gouverneurs espagnols, a aussi gardé son poste à la demande de James Wilkinson, premier gouverneur civil en poste de 1805 à 1807. Cette position faisait de Soulard un haut placé dans le territoire de Louisiane. En plus de se placer au centre du débat sur les titres de propriété, Soulard avait le pouvoir de nommer ses assistants pour chaque district (« deputy surveyor »)¹²⁷ et avait donc plusieurs employés américains sous sa gouverne. Il s'agit là d'un rare exemple de poste de décision occupé par un francophone dans l'administration américaine au Missouri.

Coïncidence ou non, Leduc et Soulard étaient tous deux associés à la puissante famille Chouteau par le mariage¹²⁸. Cette situation n'était pas sans déplaire à l'administration de Washington qui déplorait leur proximité avec les plus grands propriétaires terriens de la région (et par le fait même, ceux dont la légitimité des titres des propriétés était la plus remise en question par les commissaires chargés d'examiner la question). En février 1806, le Congrès a remédié à la situation en étendant le pouvoir de l'Arpenteur général des États-Unis, Jared Mansfield, au territoire de Louisiane. Ce dernier a écarté Soulard, au profit de Silas Bent. L'élite francophone a tout de même conservé ses yeux au sein du bureau des commissaires puisque Leduc et son indispensable talent de traducteur a été embauché, tout comme

¹²⁷ Antoine Soulard (1805). *Antoine Soulard to Godfrey Jones*, Antoine Soulard Papers, Missouri History Museum Archives, St. Louis.

¹²⁸ Jay Gitlin, *Op. cit.*, p. 61.

Charles Gratiot, qui a agi à titre de greffier avant d'être remplacé à son tour en 1807¹²⁹.

À une époque où la fonction publique se réduisait à sa plus simple expression, on peut affirmer que les francophones ont réussi à se tailler une place intéressante au sein de l'administration territoriale. Selon la liste des officiers civils dressée en 1808 par Frederick Bates, alors secrétaire du territoire, on retrouvait deux francophones parmi les trois fonctionnaires territoriaux, soit Pierre Didier au poste de trésorier et Joseph V. Garnier comme greffier. Le poste le plus élevé, celui de procureur (« attorney general »), était occupé par John Scott¹³⁰.

Au niveau local, les francophones sont aussi parvenus à remplir une place significative dans l'administration. Par exemple, dans le district de Saint-Louis, Auguste Chouteau, Bernard Pratte et Louis Labeaume occupaient trois des quatre postes de juges au tribunal de première instance (« common pleas »). Silas Bent était le quatrième. On compte aussi trois francophones parmi les 16 juges de paix répartis à travers les agglomérations du district, soit Marie-Philippe Leduc, F.M. Benoit et Pierre Chouteau. Leduc cumulait également le poste de greffier et notaire public (« Recorder, Judge of the Probate & Notary Public »), tandis que le poste de trésorier du district était assumé par Bernard Pratte.

Ce cumul des tâches était fréquent à l'époque. Dans le district de New Madrid, Michel (ou Michael) Amoureux était à la fois juge de première instance, greffier et

¹²⁹ William E. Foley, *A History of Missouri, Volume I, 1673 to 1820*, (Columbia : University of Missouri Press, 1971), p. 141.

¹³⁰ Frederick Bates. (1808). *A List of the Civil Officers of the Territory of Louisiana*, Louisiana Territory Collection, Missouri History Museum Archives, St. Louis.

notaire public, et commissaire chargé de prélever les taxes et les impôts. Il était également habilité à faire prêter serment aux citoyens de la région. Sur les 10 autres postes de juges ou de fonctionnaires disponibles dans ce district, un seul est attribué à un francophone, Francis (ou François) Le Sieur, juge de paix à Little Prairie.

Dans le district de Saint-Charles, on compte un francophone (Francis Soucier ou Saucier) sur trois juges de première instance et deux francophones parmi les 10 juges de paix dans la région (Francis Le Sueur à Portage des Sioux et Francis Duquette à Saint-Charles). Aucun francophone n'occupait les postes de trésorier, shérif ou coroner.

Du côté de Sainte-Geneviève, Jean-Baptiste Beauvais de St-Gemme est l'un des trois juges de première instance. J. (probablement Joseph) Guibord était commissaire chargé de prélever les taxes et les impôts, tandis que Joseph Pratte était trésorier. On ne retrouvait aucun fonctionnaire ou juge d'origine francophone dans le district de Cape Girardeau, peuplé massivement de colons américains.

Peu d'informations existent sur la façon dont ces francophones ont obtenu ces postes. Ont-ils simplement conservé les privilèges qu'ils occupaient déjà sous le régime espagnol ou ont-ils été choisis par les nouveaux administrateurs américains? Ont-ils été élus lors d'assemblées locales rappelant celles qui avaient cours à l'époque du pays des Illinois¹³¹? Quoi qu'il en soit, le pouvoir américain a décidé de les maintenir en place dans les années qui ont suivi le transfert de la Louisiane. On sait aussi que le dernier commandant espagnol, De Lassus, a fourni à Stoddard une liste de gens à son

¹³¹ Winstanley Briggs, «Le Pays des Illinois», *The William and Mary Quarterly*, Vol. 47, no 1, (1990), p. 40.

emploi, recommandations à l'appui. Parmi ces 43 individus¹³², on retrouve plusieurs noms mentionnés plus haut : Antoine Soulard, Pierre Chouteau, vanté pour ses contacts privilégiés avec les Amérindiens, Francis Saucier, «un homme honnête, zélé, et ami de l'ordre»¹³³, Louis Lorimier, Francis Le Sieur, «qui ne sait ni lire ni écrire»¹³⁴, Joseph Pratte, capable de parler anglais, ou le docteur Antoine Saugrain. Il est donc fort probable que l'administration américaine ait privilégié une certaine continuité afin d'assurer une transition efficace, particulièrement lors des premières années.

Cette stabilité administrative s'observe aussi dans les rangs de la milice avec le maintien de plusieurs notables dans des postes d'officiers. C'est notamment le cas d'Auguste Chouteau, qui fut nommé en 1807 lieutenant-colonel en vertu de son «patriotisme » et de sa «vertu»¹³⁵. Encore une fois, la présence de francophones dans l'appareil militaire était utile aux Américains en raison de leurs liens avec les peuples autochtones. Ainsi, lors de la guerre de 1812, les Chouteau sont capables d'assurer l'allégeance aux États-Unis des nations amérindiennes le long du Mississippi¹³⁶. Le gouvernement fédéral ira même jusqu'à demander à ses nouveaux alliés de participer à la défense de l'Ouest contre les Britanniques et leurs alliés amérindiens. Une

¹³² Louis Frederic Billon, *Op. cit.*, p. 365-371.

¹³³ *Ibid.*, p. 365. (ma traduction)

¹³⁴ *Ibid.*, p. 370. (ma traduction)

¹³⁵ Frederick Bates. (1807). *Appointment of Auguste Chouteau to the duty of Lieutenant Colonel Commandant with instructions to obey orders from his superiors*, Louisiana Territory Collection, Missouri History Museum Archives, St. Louis. (Ma traduction)

¹³⁶ Shirley Christian, *Op.cit.*, p. 193.

expédition rassemblant 260 guerriers osages sous l'autorité d'A.P et Pierre Chouteau sera d'ailleurs mise sur pied, mais sera démantelée avant d'avoir combattu¹³⁷.

À la lumière de ces informations, quels étaient les critères nécessaires pour qu'un francophone intègre l'administration américaine, ou à tout de moins entretienne des relations cordiales avec elle? Étonnamment, la connaissance de l'anglais ne semble pas avoir été un critère *sine qua non*. La présence d'interprètes semble avoir permis une communication efficace entre les deux groupes, quoique parfois un peu tendue. « I would thank you to make out your account against me in English for supplies furnished the Indians », rappelait sur un ton agacé le commandant Stoddard à Jean-Baptiste Vallé, officier de milice à Sainte-Geneviève, en 1804¹³⁸. Plusieurs notables francophones, à l'exemple de ce Vallé ou d'Auguste Chouteau, n'apprendront effectivement jamais l'anglais, mais ont su bien s'entourer pour se faire comprendre.

L'influence au sein de la communauté locale, déterminée en grande partie par la fonction, la richesse, le succès commercial et l'éducation, semblent avoir été des critères beaucoup plus importants. La plupart des notables sous le régime espagnol conserveront leurs titres dans les premières années du régime américain, phénomène semblable à celui observé lors du transfert de la France à l'Espagne cinquante ans plus tôt. Des origines françaises, ou du moins un attachement à la France, n'étaient pas un obstacle définitif dans la plupart des cas. Mieux, certains décideurs les considéraient comme un avantage, à l'image du général Wilkinson, qui, dans une liste de recommandations d'embauches envoyée au président Jefferson, indiquait qu'elles

¹³⁷ *Ibid.*, p. 194.

¹³⁸ Amos Stoddard. (1804). *Amos Stoddard to J.B. Vallé*, Amos Stoddard Papers, Missouri History Museum Archives, St. Louis.

étaient très utiles pour prédire la conduite politique d'un individu¹³⁹. Comme on s'apprête à le voir, l'appartenance à l'élite francophone pouvait effectivement dicter dans une certaine mesure le comportement politique des citoyens.

2.2 Les francophones et le processus électoral

Les francophones étaient loin d'être des acteurs passifs au sein ce nouvel environnement. En fait, les plus puissants ont rapidement assimilé les rudiments du lobbying afin de défendre leurs intérêts. Peu de temps après le transfert de la Louisiane, ils ont demandé par différents moyens à la république de remplir ses promesses et de répondre à leurs besoins particuliers¹⁴⁰, comme le rappelle le chapitre 3.

Devant l'absence d'avocats francophones à Saint-Louis et en Haute-Louisiane, les puissants de l'endroit se sont tournés vers des avocats américains, plus outillés et mieux perçus pour défendre leurs intérêts devant le Congrès en ce qui concerne les affaires indiennes et la question de la propriété des terres de l'Ouest¹⁴¹. C'est ainsi que l'élite francophone a favorisé l'émergence de politiciens qui défendront leurs préoccupations. C'est le cas de Thomas Hart Benton, qui fut parmi les premiers

¹³⁹ Peter J. Kastor, « "They Are All Frenchmen" : Background and Nation in an Age of Transformation », dans *Empires of the Imagination : Transatlantic Histories of the Louisiana Purchase*, sous la dir. de Peter J. Kastor et François Weil (Charlottesville : University of Virginia Press, 2009), p. 250.

¹⁴⁰ Jay Gitlin, « Children of Empire or Concitoyens », dans *The Louisiana Purchase : Emergence of an American Nation*, sous la dir. de Peter J. Kastor. (Washington : CQ Press, 2002), p. 34-35.

¹⁴¹ *Id.*, *The Bourgeois Frontier : French Towns, French Traders, and American Expansion*, p. 59.

sénateurs de l'État du Missouri au Congrès¹⁴². Ce dernier a toujours favorisé les intérêts de ses commanditaires au sein des cercles politiques, que ce soit sur la question des terres, de la traite de la fourrure ou sur la question amérindienne¹⁴³.

Les gouverneurs James Wilkinson et William Clark ont également été largement favorables aux intérêts de l'élite francophone, par intérêt ou par amitié¹⁴⁴. Citons aussi l'exemple d'Edward Hempstead, qui devint un allié des marchands français après son arrivée dans la région en 1804. Procureur général à l'époque territoriale, en faveur d'un règlement libéral de la question des droits de propriété, il fut également le premier délégué du Missouri au Congrès, en 1812. Sa femme, Clarissa Dubreuil, appartenait à l'élite de Saint-Louis, tandis que sa sœur Susan maria l'un des fils de Charles Gratiot.

À partir de 1812, les élections pour choisir un délégué territorial à Washington furent le théâtre d'intenses affrontements entre factions rivales qu'on peut séparer en deux clans : les représentants de l'élite francophone et américaine de longue date, surnommés par certains historiens « la junte de Saint-Louis »¹⁴⁵, et les nouveaux arrivants américains, souvent de moindre envergure, mais habités d'un ardent désir d'ascension sociale. Ces derniers pouvaient compter sur l'appui de personnalités comme Joseph Charless, éditeur de la *Missouri Gazette*, premier journal publié à l'ouest du Mississippi, le juge Jean-Baptiste Charles Lucas et David Barton,

¹⁴² *Ibid.*, p. 48.

¹⁴³ *Id.*, « Children of Empire or Concitoyens », p. 34.

¹⁴⁴ William E. Foley, *Op.cit.*, p. 199.

¹⁴⁵ Voir William E. Foley, *Op.cit.* et Frederic L. Billon, *Op.cit.*

procureur général et futur sénateur de l'État, l'un des hommes les plus populaires du Missouri à cette époque¹⁴⁶.

Hempstead remporta la première manche face à son adversaire Rufus Easton, qui triompha deux ans plus tard. John Scott, allié au parti français, a battu Easton par seulement 15 votes en 1816 avant de voir sa victoire entachée par des accusations de fraude¹⁴⁷. Un deuxième scrutin en 1817 a confirmé la victoire de Scott, associé de près au gouverneur Clark, par une marge plus importante¹⁴⁸.

À notre connaissance, aucun francophone n'a tenté d'être élu à un poste territorial électif, que ce soit comme représentant, sénateur ou, après 1821, gouverneur. Ils furent également peu nombreux à participer à l'Assemblée constituante qui a mené à la création de l'État du Missouri en 1821. Sur les 41 représentants provenant de 15 comtés, dont au moins quatre affichaient une présence significative (Saint-Louis, Sainte-Geneviève, New Madrid et Saint-Charles), on retrouvait seulement deux francophones, Pierre Chouteau et Bernard Pratte, tous deux délégués de Saint-Louis¹⁴⁹.

La baisse de leur poids démographique, particulièrement après 1812, rendait-elle impossible la victoire d'un francophone à l'échelle du territoire? Les citoyens du

¹⁴⁶ Lawrence O. Christensen (dir.). *Dictionary of Missouri biography*. (Columbia : University of Missouri Press, 1999), p. 32.

¹⁴⁷ William E. Foley, *Op.cit.*, p. 201.

¹⁴⁸ *Ibid.*, p.202.

¹⁴⁹ *Constitution de L'etat du Missouri. 1820. Translated by F.M. Guyol, printed by Joseph Charless* (1820), Missouri History Museum Library

Missouri de souche anglo-saxonne, de plus en plus nombreux, auraient-ils été prêts à voter pour un représentant d'origine française? Difficile à dire. En l'absence d'écrits de leurs parts sur le sujet, on ne peut que spéculer sur l'absence de ces puissants francophones dans les hauts lieux de pouvoir américain. Peut-être étaient-ils mieux servis par des avocats comme Hempstead et Benton, davantage formés aux rouages de la politique américaine? Craignaient-ils d'abandonner trop longtemps leurs lucratives affaires? Ou jugeaient-ils tout simplement impossible de franchir la barrière de la langue et de la religion pour rallier un maximum d'électeurs? La réponse se trouve selon moi dans un mélange de ces trois hypothèses.

L'implication directe des francophones dans la scène politique, c'est-à-dire la candidature à un poste électif, s'est limitée à l'administration municipale naissante. Auguste Chouteau présidera en 1810 le premier appareil administratif (« board of trustees ») de Saint-Louis, constitué à l'époque de cinq commissaires. Son frère Pierre a également occupé ce poste en 1820 et 1821. Parmi les commissaires, élus sur une base annuelle par les citoyens propriétaires de la ville, on retrouve plusieurs membres de l'élite francophone qui se sont fait connaître au sein du « comité de Saint-Louis », dont les frères Chouteau, Bernard Pratte et Jean Cabanné (voir chapitre 3). Encore une fois, les postes sont accaparés par une minorité influente. Lors de la première décennie d'existence du gouvernement municipal, 12 individus ont occupé 46 % des postes électifs disponibles¹⁵⁰. Les frères Chouteau ont notamment servi sur six des 12 conseils élus entre 1810 et 1822, sans compter les membres de leur famille (directe ou indirecte) et leurs relations d'affaires¹⁵¹. La grande majorité des élus

¹⁵⁰ Ronald L.F. Davis, «Community and Conflict in Pioneer Saint Louis, Missouri », *Western Historical Quarterly*, Vol. 10, No. 3, (1979), p. 343.

¹⁵¹ *Ibid.*, p. 343.

étaient des marchands ou des négociants de profession, et possédaient de vastes propriétés. Peu de citoyens d'origine modeste ont été élus, et rarement ont-ils obtenu un deuxième mandat.

Au niveau de la gestion, les premiers dirigeants de Saint-Louis ont choisi de maintenir les taxes foncières au plus bas taux possible, une politique populaire certes, mais qui enlevait à la municipalité tout moyen d'intervention et encourageait les intérêts privés à prendre en main les services municipaux¹⁵². Si bien qu'après une décennie d'existence, l'administration municipale n'avait toujours pas procédé au pavage des rues ou à quelque aménagement que ce soit. Si Saint-Louis devenait tranquillement un centre régional important, elle avait toujours l'allure d'une ville frontière avec ses rues boueuses, son absence d'égoûts ou d'éclairage public. Cet état de fait ne semblait pas déranger l'élite dirigeante, qui, en tant que majorité taxable, aurait dû assumer l'augmentation des dépenses municipales¹⁵³.

La première course officielle à la mairie en 1822 a opposé deux francophones bien connus, Auguste Chouteau et Marie Philippe Leduc, à un « outsider » venu du Kentucky, William Carr Lane¹⁵⁴. Profitant peut-être de la division au sein de la population francophone, c'est finalement Lane qui l'a emporté, le premier de six mandats consécutifs. Saint-Louis n'aura son premier et seul maire francophone qu'en 1844, lorsque Bernard Pratte fils fut élu pour le premier de deux mandats sous la bannière whig. Il devint du même coup la première personne née à Saint-Louis à

¹⁵² Glen E. Holt, « St .Louis Transition Decade, 1819-1830 », *Missouri Historical Review*, Vol. 76, No. 4, (1982), p. 373-374.

¹⁵³ Ronald L.F. Davis, *Loc. cit.*, p. 346.

¹⁵⁴ Jay Gitlin, *The Bourgeois Frontier : French towns, French traders, and American expansion*, p. 146.

exercer la fonction de maire. Charles P. Chouteau a également tenté sa chance en 1853, sans succès.

L'accession au pouvoir de Lane est significative et marque la prise de contrôle des Américains à Saint-Louis. Lane était un membre représentatif de cette classe d'Américains arrivés après 1815 qui se sont retrouvés face à une porte close lorsqu'ils ont voulu intégrer les rangs de l'élite de Saint-Louis. Souvent jeunes, pauvres et ambitieux, ils se sont rassemblés pour former un contre-pouvoir résolument républicain, basé sur l'opposition à la caste dirigeante et destiné à donner un visage américain à la ville¹⁵⁵. Par exemple, lorsqu'une église épiscopaliennne fut fondée dans la très catholique St.Louis, Lane était au nombre des administrateurs. Lorsque des francophones ont instauré une brigade de pompiers au nord de la ville, Lane a fondé une brigade américaine au sud. C'est ce climat de tensions et d'affrontements symboliques qui sera étudié dans la prochaine section de ce chapitre.

2.3 Des francophones américanophiles?

À la veille de la vente de la Louisiane, les francophones du Missouri ont une opinion plutôt tiède de leurs voisins américains¹⁵⁶. Les différents commerciaux de la dernière décennie ont laissé un froid entre les deux populations. L'arrivée massive d'immigrants américains dans la région n'est pas sans créer de tensions et l'attitude parfois cavalière des nouveaux colons n'y est pas étrangère.

¹⁵⁵ Ronald L.F. Davis, *Loc.cit.*, p. 344.

¹⁵⁶ Jay Gitlin, *The Bourgeois Frontier : French towns, French traders, and American expansion*, p. 49.

Dans les cercles mondains, on regarde quelquefois de haut ces Américains, qu'on juge à la fois vulgaires et rigoristes. « Je désire savoir tout ce qui se fait chez toi. Si tu as conservé la gaieté et la danse, si on rit de bon cœur tous ensemble. Je serais fâché que tu eues pris la trop grande gravité des Américains »¹⁵⁷, écrit Marie Saugrain à son fils Antoine, installé aux États-Unis depuis 1793.

L'empressement des Américains à investir le monde des affaires choque également certains habitants de longue date. Sophie Marie Michau Robinson, établie à Natchez au Mississippi, qui était passé sous contrôle américain en 1798, jugeait leur caractère mercantile et cupide :

Entre nous soit dit, ce qui caractérise le plus les habitants c'est l'égoïsme, écrit-elle en 1817, près de 20 ans après le passage du territoire du Mississippi aux États-Unis. (I)ls ne songent qu'à faire fortune, l'esprit se tourne vers ces objets, ils donnent peu de leur moment à l'aimabilité ou à l'agrément, je parle en générale; d'ailleurs c'est un bon pays pour faire de l'argent¹⁵⁸.

Au-delà de ces différences de caractère, la vente de la Louisiane provoque des craintes légitimes au sein de la communauté francophone. Rapidement, on réalise que le pouvoir américain a des moyens beaucoup plus grands que l'Espagne ou la France. Contrairement aux Espagnols, qui laissaient les marchands s'alimenter à Michilimackinac, Montréal ou Londres, sans imposer de taxes ou d'impôts lourds, les autorités américaines ont l'intention de faire appliquer une politique commerciale

¹⁵⁷ Marie Saugrain. (1802). *Mother Saugrain to Antoine Saugrain*, Saugrain-Michau Family Papers, Missouri History Museum Archives, St. Louis.

¹⁵⁸ Sophie Marie Michau Robinson. (1817). *Sophie Marie Michau Robinson to Madame G. Rosalie Saugrain*, Saugrain-Michau Family Papers, Missouri History Museum Archives, St. Louis

favorable à leurs intérêts ¹⁵⁹. Les commerçants français craignaient aussi que l'apparition d'un gouvernement local, bien plus imposant que ce que la France ou l'Espagne avait formé dans le passé, ne provoque une hausse marquée des taxes et des impôts qui serait assumée par les citoyens les plus riches.

L'entrée de la Haute-Louisiane dans le giron américain a également changé le portrait démographique de la région en défaveur des francophones. La croissance de la population a créé de nouveaux emplois qui ont été occupés en majeure partie par des nouveaux venus, en particulier au sein du gouvernement et des professions libérales, reléguant la majorité de la communauté française dans des métiers traditionnels (marchands, artisans, voyageurs) en perte de vitesse ¹⁶⁰. Comme on l'a vu précédemment, les plus éduqués sont parvenus à réussir la transition vers l'ordre américain, mais ils formaient une minorité.

La non-reconnaissance des titres de propriété octroyés par le régime espagnol s'est avérée un autre irritant majeur, probablement le plus important, pour l'élite francophone. La contestation qui a suivi a permis de rallier sous une bannière commune les propriétaires terriens francophones de l'ensemble du Missouri en opposition aux volontés du gouvernement américain¹⁶¹, question qui sera abordé au chapitre suivant.

Malgré tout, j'estime que la population francophone du Missouri a adhéré de bonne foi au projet américain et croyait sincèrement, selon les mots d'Amos Stoddard, que

¹⁵⁹ Jay Gitlin, *The Bourgeois Frontier : French towns, French traders, and American expansion*, p. 49.

¹⁶⁰ Ronald L.F. Davis, *Loc.cit.*, p. 341.

¹⁶¹ *Ibid.*, p. 342.

« la haute Louisiane (...) deviendra(it) sous peu, une Étoile dont la Grandeur ne sera(it) pas inconsiderable dans la constellation de l'Amérique »¹⁶². Certains souhaitaient déjà cette annexion avant qu'elle ne se concrétise pour qu'enfin le pays se développe à la hauteur de son potentiel. « Le pays est dans un état de misère si grand que nous ne pouvons que désirer le changement le plus prompt comme l'unique ressource qui nous reste »¹⁶³, écrivait Charles Gratiot au terme d'un long et pénible voyage vers La Nouvelle-Orléans en mars 1803.

Malgré ses griefs légitimes envers le gouvernement américain¹⁶⁴, Gratiot fut peut-être le plus ardent défenseur des États-Unis et de leurs institutions au sein de l'élite française de Saint-Louis. « C'est une satisfaction d'autant plus grande pour moi que je n'ai éprouvé jusqu'à présent sous la forme de gouvernement sous laquelle nous vivons qu'oppression et injustice sous différentes formes »¹⁶⁵, écrit-il en 1810 en parlant de la réussite de son fils, envoyé à West Point quelques années plus tôt. Son admiration pour la constitution américaine et le système républicain est en effet demeurée vive tout au long de sa vie, même s'il était conscient des obstacles majeurs auxquels faisait face sa communauté :

¹⁶² Amos Stoddard. (1804). *Lettre circulaire d'Amos Stoddard aux citoyens de la Louisiane*, Amos Stoddard Papers, Missouri History Museum Archives, St. Louis.

¹⁶³ Charles Gratiot. (1803). *Charles Gratiot to M.Dozziere*, Charles Gratiot Papers, Missouri History Museum Archives, St. Louis.

¹⁶⁴ Gratiot aida financièrement l'expédition de Georges Rogers Clark au pays des Illinois lors de la guerre d'Indépendance américaine, mais ne fut jamais remboursé par le gouvernement fédéral. Voir Louis Frederic Billon, *Op.cit.*, p. 221

¹⁶⁵ Charles Gratiot. (1810). *Charles Gratiot to John Mullanphy*, Charles Gratiot Papers, Missouri History Museum Archives, St. Louis.

Je n'en demeurai pas moins le zélé admirateur de la Constitution fédérale. Je la considère comme le Palladium et le point de ralliement où tous les vrais citoyens des États-Unis doit se réunir, c'est le Temple sacré que la justice doit faire jour au travers des abus multipliés, enfantés par la cupidité, l'ambition et les vices de tous les genres. Je sais bien que peut-être mon existence ne sera pas assez longue pour jouir de tous ses bienfaits, mais je la considère comme le plus bel héritage que je puisse laisser à mes enfants. Et j'espère que le tems n'est pas éloigné où le préjugé qui a existé contre les anciens citoyens de la Louisiane se dissipera¹⁶⁶.

Sa connaissance de l'anglais permit à Charles Gratiot de faire le pont entre les deux communautés. Il participa à titre de traducteur à la cérémonie de transfert du pouvoir les 9 et 10 mars 1804 et accueillit dans sa demeure plusieurs voyageurs de passage ou immigrants américains¹⁶⁷, dont le futur sénateur Thomas Hart Benton¹⁶⁸. Il ira jusqu'à nommer l'une de ses filles Virginie en l'honneur de l'État, qui a fourni de nombreux pionniers au Missouri.

Nonobstant les récriminations parfois virulentes contre le gouvernement américain, particulièrement lors de la première décennie suivant le transfert, les témoignages de l'hospitalité et de l'ouverture de la population francophone envers les Américains sont nombreux.¹⁶⁹ Les Français du Missouri prennent part chaque année aux

¹⁶⁶ Charles Gratiot. (1810). *Charles Gratiot to John Mullanphy*, Charles Gratiot Papers, Missouri History Museum Archives, St. Louis.

¹⁶⁷ Adele Gratiot (Date inconnue), *Adele Gratiot Reminiscences*, Charles Gratiot Papers, Missouri History Museum Archives, St. Louis.

¹⁶⁸ Thomas Hart Benton. (1817). *Thomas Hart Benton to William C. Preston*, Thomas Hart Benton Papers, Missouri History Museum Archives, St. Louis.

¹⁶⁹ John Sibley. (1803). *John Sibley to Samuel Hopkins Sibley*, Louisiana Territory Collection, Missouri History Museum Archives, St. Louis.

célébrations du 4 juillet. En 1819, le banquet organisé en cet honneur dans le verger de Pierre Didier comprenait un portrait grandeur nature de George Washington surmonté d'un aigle à tête blanche bien vivant.¹⁷⁰ À cette occasion, les francophones réaffirmaient haut et fort leur allégeance à la bannière étoilée, comme en témoignent les vœux laissés par un auteur anonyme pour le 4 juillet 1806 :

Les États-Unis! Puissent-ils ne jamais perdre de vue les principes qui leur ont donné un rang parmi les nations de la terre

Le président des États-Unis! Puisse-t-il continuer longtemps à profiter de la confiance et de l'estime de ses concitoyens

(...)

La mémoire du Général Washington! Puissions nous, n'oublier d'aucunes ses vertus et ses services

(...)

Le Territoire de la Louisiane ! Puisse la bonté de son climat et la fertilité de son sol, le rendre l'asile de l'industrie et de la vertu

(...)

Le Gouverneur Wilkinson! Puisse son administration être impénétrable au dard de la calomnie et à l'artifice de l'esprit de parti

Les enfants d'adoption des États-Unis! Puissent-ils toujours en être chéris avec une tendresse paternelle

(...)

¹⁷⁰ Jay Gitlin, *The Bourgeois Frontier : French towns, French traders, and American expansion*, p. 48.

La Traite sauvage! Puisse la chasse occuper le Sauvage inquiet et la matière féroce devenir une source avantageuse de commerce ¹⁷¹

Ces vœux résument grossièrement les aspirations de la population francophone à l'égard du gouvernement américain : faire partie d'une nation puissante et juste qui les traite avec respect, être gouverné par un dirigeant qui défend leur intérêt, met en valeur leur territoire et permet un commerce lucratif avec les Amérindiens. Dans le respect de ces conditions, ils adhéraient volontiers à la république. La section suivante permettra de déterminer si leurs nouveaux concitoyens étaient prêts à les accepter.

2.4 Craintes américaines

L'achat de la Louisiane a posé au gouvernement américain des questions auxquelles il n'avait jamais eu à répondre. Si les limites du territoire transféré de la France aux États-Unis étaient relativement claires, le statut de ses habitants était flou et laissé à l'interprétation des politiciens. « The Constitution had made no provision for our holding foreign territory, still less for incorporating foreign into our union », écrivait un Thomas Jefferson inquiet en 1803¹⁷².

Les craintes étaient vives que le peuple de Louisiane, avec sa culture, sa religion et son origine ethnique différente ne puisse intégrer les États-Unis et que le territoire demeure éternellement une colonie américaine. Or, cette possibilité était en désaccord fondamental avec les principes du président Jefferson selon lequel l'empire américain

¹⁷¹ Auteur inconnu. (1806). *Santé pour le 4 de juillet*, Louisiana Territory Collection, Missouri History Museum Archives, St. Louis.

¹⁷² Cité dans Jay Gitlin, « Children of Empire or Concitoyens », p. 27-28.

devait être basé sur l'égalité entre ses citoyens. Pour lui, l'empire ne pouvait être réalisé que par un peuple uni partageant des principes communs et liés par l'affection. Cette union était toutefois impossible entre des races différentes selon le troisième président américain. D'emblée, les Amérindiens et les Noirs, libres ou esclaves, en étaient exclus. Alors qu'en est-il de la population d'origine française de Louisiane? Selon moi, leur intégration posait problème aux autorités pour plusieurs raisons, mais n'était pas nécessairement impossible. Premièrement, la plupart d'entre eux étaient de souche européenne, donc blanche. Il était donc possible selon les critères de l'époque d'envisager un amalgame, ou du moins une cohabitation, entre les deux peuples. Les Métis étaient cependant exclus de ce calcul, car jugés trop amérindiens. Même chose pour les Noirs libres, qui s'inséraient mal dans l'approche binaire des relations raciales dans la pensée américaine de l'époque.

Deuxièmement, leur utilisation de la langue française n'était pas particulièrement problématique. Le français était à ce moment la langue diplomatique par excellence et plusieurs hauts gradés de l'administration ou de l'armée américaine le parlaient. Les traducteurs n'étaient pas rares. Puis, le français était très utile dans l'exploration de l'Ouest et dans la diplomatie avec les peuples amérindiens, facette essentielle de la politique expansionniste de Jefferson.

Les doutes qui subsistaient portaient plutôt sur la fidélité de cette population et sur l'absence supposée chez elle de la conscience républicaine et démocratique nécessaire à l'intégration du système politique américain. On craignait en effet que les francophones du Missouri aient conservé des liens affectifs, politiques et commerciaux avec des puissances européennes comme la France, l'Espagne, mais aussi la Grande-Bretagne, via Montréal et le Canada. Cette méfiance se manifestait particulièrement en période d'instabilité comme lors de la conspiration d'Aaron

Burr¹⁷³ ou la guerre de 1812. « I have no confidence in the sincerity, of the french population, of this country generally; I now view them as enemies in heart, and ready to seize the first occasion which promises certainty of success »¹⁷⁴, affirme le gouverneur Benjamin Howard au secrétaire de la Guerre aux débuts des hostilités.

Il est effectivement difficile pour certains Américains de prédire le comportement des francophones de l'Ouest dans la guerre de 1812, surtout au Nord et autour des Grands Lacs, où ils étaient plus naturellement rattachés à Montréal et aux intérêts commerciaux britanniques. À cette époque où le contrôle et la présence américaine étaient encore faibles et les habitants francophones très influents, le début de la guerre a provoqué ce que l'historien Jay Gitlin a qualifié de « French scare ». ¹⁷⁵ On craint, à tort dans la plupart des cas, que les Français alignent leur position sur celles de leurs partenaires amérindiens, qui eux avaient très majoritairement rejoint le camp britannique. Ce sentiment anti-français s'est manifesté le plus violemment dans l'Ouest en novembre 1812 lorsque des miliciens du Kentucky ont attaqué, saccagé et brûlé le village français de Peoria, en Illinois.

Au Missouri, les francophones de l'endroit avaient beaucoup plus intérêt à rejoindre le camp américain. Les frères Auguste et Pierre Chouteau feront tout pour prouver

¹⁷³ En 1806, l'ancien vice-président des États-Unis Aaron Burr, en disgrâce dans l'Ouest après son duel meurtrier avec Alexander Hamilton, a été soupçonné d'avoir voulu créer un territoire indépendant à partir du territoire de la Louisiane, avec l'appui de la Grande-Bretagne et de l'Espagne. Le général Wilkinson a été suspecté d'avoir participé à cette cabale, mais n'a jamais été reconnu coupable.

¹⁷⁴ Benjamin Howard. (1812). *Governor Howard to the Secretary of War*, dans Clarence Edwin Carter (dir.) *Territorial Papers of the United States volume 14*, (Washington : United States Government Printing Office, 1949), p. 594.

¹⁷⁵ Jay Gitlin, *The Bourgeois Frontier : French Towns, French Traders, and American Expansion*, p. 65.

leur loyauté et serviront comme colonel et major, respectivement, dans la milice locale. Cinq de leurs fils s'enrôleront également. Comme on l'a dit plus tôt, Pierre a organisé une petite force composée de guerriers Osages qui prendront les armes aux côtés des Américains. Il s'agit là d'un très rare exemple d'un peuple autochtone à s'aligner avec les États-Unis lors de la guerre de 1812.¹⁷⁶ Les habitants de Saint-Louis, peu importe leurs origines, vivaient dans la crainte commune de voir les hostilités enflammer la région. « Les Sauvages, poussés par les anglais, ont la vengeance dans le cœur », résumait Pierre Provenchere dans une lettre à son père. « Plusieurs autres nations se sont unies aux puants (les Winnebagos) et je crains réellement qu'au printemps nous n'ayons beaucoup à souffrir des déprédations sauvages. Telles sont cher papa les inquiétudes que nous partageons avec nos voisins ».¹⁷⁷

L'autre défaut attribué aux francophones du Missouri qui les empêchait d'être reconnus comme Américains était d'avoir vécu dans une société d'ancien régime, jugée tyrannique et corrompue. Puisque les anciens sujets de la France et l'Espagne étaient habitués à un gouvernement autoritaire et n'avaient jamais connu d'appareil politique représentatif, ils n'étaient pas considérés prêts à devenir des citoyens américains. « The summary decree of a military officer however tyrannical or absurd is much better suited to their ideas of the fitness of things, than the dilatory trial by

¹⁷⁶ *Ibid.*, p. 67.

¹⁷⁷ Pierre Provenchere. (1812). *Pierre Provenchere Jr. to Pierre Provenchere Sr*, Provenchere Family Papers, Missouri History Museum Archives, St. Louis.

jury and the ‘glorious uncertainty of Common Law’ »¹⁷⁸, estime Frederick Bates à propos du comportement politique de ses nouveaux concitoyens.

Les premiers rapports laissent en effet croire que les francophones ont bien peu d’intérêt pour la politique partisane. « Attempts have been made to introduce here, the political distinctions of the union and to excite national prejudices, but without effect: the French are not able to distinguish between republicanism and federalism »¹⁷⁹, écrit le général Wilkinson peu de temps après son arrivée à Saint-Louis. Le stéréotype qui circulait à l’époque voulait qu’ils soient au mieux indifférents aux droits et aux devoirs d’un homme libre¹⁸⁰ et au pire en faveur d’un régime absolutiste et totalitaire. Leur intégration devait donc être graduelle et le Missouri ne pouvait être admis directement dans l’Union.

En attendant que les habitants soient prêts à la démocratie, le gouvernement s’est réservé le droit de les diriger arbitrairement, sans représentation¹⁸¹. Cette solution n’était pas sans déplaire à l’élite française, peut-être parce qu’elle permettait une proximité avec le pouvoir plus grande que dans un système électif¹⁸². « (T)hey were

¹⁷⁸ « Frederick Bates to Richard Bates, December 17, 1807 », Cité dans Jay Gitlin « “Avec bien du regret” : The Americanization of Creole St. Louis », *Gateway Heritage*, (1989), p. 7.

¹⁷⁹ James Wilkinson. (1805). *Governor Wilkinson to the Secretary of State*, dans Clarence Edwin Carter (dir.). *Territorial Papers of the United States volume 13*, (Washington : United States Government Printing Office, 1948), p. 173.

¹⁸⁰ Jay Gitlin, *The Bourgeois Frontier : French Towns, French Traders, and American Expansion*, p. 50

¹⁸¹ Gordon S. Wood, *Empire of Liberty : a History of the Early Republic, 1789-1815*. (New York : Oxford University Press, 2009), p. 372.

¹⁸² Ronald L.F. Davis, *Op.cit.*, p. 342.

highly gratified that in the same Person were combined the civil Government of this Country and the Command of the military of the United States », relate le gouverneur par intérim Joseph Browne à propos du mandat de son prédécesseur James Wilkinson. « (T)hey looked up to him as the patron & preserver of their property and protector of their persons—this Union of power was congenial to their Habits»¹⁸³.

On craint aussi l'influence énorme des marchands dans la région, jugée contraire aux principes de la république. Après avoir rencontré Pierre Chouteau lors de son séjour à Washington, le secrétaire du Trésor, Albert Gallatin, avait déjà une bonne idée des motifs du commerçant. « He seems well disposed, but what he wants is power and money »¹⁸⁴, résumait-il dans une lettre envoyée au président Jefferson. Gallatin, tout comme son ami Jean-Baptiste Charles Lucas, nommé juge de la cour supérieure lors de la création du territoire du Missouri, était peut-être francophone, mais était extrêmement critique des relations étroites entre les familles marchandes et le pouvoir local¹⁸⁵.

Les francophones avaient en plus le défaut d'être catholiques. Ils étaient ainsi soupçonnés de servir le pape avant les intérêts nationaux. Réputés dociles au plan politique comme au plan spirituel, les catholiques pouvaient-ils être de bons citoyens

¹⁸³ Joseph Browne. (1806). *Acting Governor Browne to Secretary of State*, dans Clarence Edwin Carter (dir.). *Territorial Papers of the United States volume 14*, (Washington : United States Government Printing Office, 1949), p. 3-4.

¹⁸⁴ Albert Gallatin. (1804). *Albert Gallatin to Thomas Jefferson, August 20, 1804*, Thomas Jefferson Papers, Library of Congress, récupéré le 15 juin 2017 de https://www.loc.gov/resource/mtj1.030_1348_1353/?sp=1,

¹⁸⁵ Jay Gitlin, *The Bourgeois Frontier : French Towns, French Traders, and American Expansion*, p. 60.

de la république? ¹⁸⁶ Certains, comme Frederick Bates, pensaient que non. En plus de décrier leur goût pour le jeu et la danse, Bates déplore dans une lettre à son frère leur peu d'intérêt pour la démocratie : « I esteem them my friends...But I must say that Justice and liberty are words which they do not understand. (...) Yet it is a mournful fact, that they do not comprehend the import of the words. The very name of liberty deranges their intellects»¹⁸⁷.

Certains observateurs envoyés par Washington semblaient heureux de la prétendue « docilité » des habitants. Alors qu'il s'attendait à trouver une société divisée selon des critères ethniques, Samuel Hammond, nouveau commandant du district militaire de Saint-Louis, découvre plutôt une ville étonnamment harmonieuse. S'il note avec justesse que la reconnaissance des titres de propriété est un point de litige important, Hammond vante tout de même les habitants en termes élogieux :

I may pronounce that they are adverse to Litegations, party dissentions, or Animosities, — I have found as much harmony in their intercourse with each Other as I have Witnessed in any Part of the United States, and more than is Generally met with in frontier Settlements, and as far as I am able to Judge they are (with A Verry few exceptions) well satisfied with the Change which has taken place in their political relations.¹⁸⁸

¹⁸⁶ *Id.*, « Children of Empire or Concitoyens », p. 28.

¹⁸⁷ « Frederick Bates to Richard Bates, December 17, 1807 », Cité dans Jay Gitlin, « "Avec bien du regret" : The Americanization of Creole St. Louis », p. 7.

¹⁸⁸ Samuel Hammond. (1805). *Samuel Hammond to the Secretary of War*, dans Clarence Edwin Carter (dir.). *Territorial Papers of the United States volume 13*, (Washington : United States Government Printing Office, 1948), p. 355.

Après avoir assisté à la première assemblée du comité de Saint-Louis, l'avocat virginien William C. Carr, fraîchement arrivé dans l'Ouest, est catégorique : les francophones, du moins l'élite, sont prêts à devenir Américains :

After having witnessed this Republican conduct & the peaceable quiet demeanor of the French in this country, how can it be argued that the Louisianians, are not prepared for the reception of a Republican government? — -I trust sir we shall by our tranquil deportment manifest ourselves not only sensible of the blessings of liberty; but ultimately prove ourselves the best citizens in the United States.¹⁸⁹

Alors d'où provenaient les préjugés et les attaques contre la communauté française? Selon nos observations, ils émanaient principalement des cercles de Washington et des Américains installés de fraîche date dont les intérêts entraient en concurrence avec ceux des francophones.

Dès le début des débats sur le traité de vente de la Louisiane, ses habitants ont été l'objet d'insultes au Congrès. Le sénateur de la Géorgie James Jackson n'hésite pas à les qualifier de « lies de l'humanité ».¹⁹⁰ Albert Gallatin, originaire de Genève, n'est guère plus édifiant lorsqu'il parle des habitants de la Louisiane au président Jefferson : « (T)hey seems to be but one degree above the French West Indians, than whom a more ignorant and depraved race of civilized men did not exist : Give them slaves and let them speak French (for they cannot write it) & they would be satisfied»¹⁹¹.

¹⁸⁹ William C. Carr. (1804). *William C. Carr to John Breckinridge*, dans Clarence Edwin Carter.(dir.). *Territorial Papers of the United States volume 13*, (Washington : United States Government Printing Office, 1948) , p. 31.

¹⁹⁰ *Abridgement of the Debates of Congress, from 1789 to 1856, Vol. 3 (of 16) , Eight Congress, First Session, 3 novembre 1803* , Projet Gutenberg, récupéré le 9 août 2017 de <http://www.gutenberg.org/files/54345/54345-h/54345-h.htm>

¹⁹¹ Albert Gallatin. (1804). *Albert Gallatin to Thomas Jefferson, August 20, 1804*, *op.cit.*

Gallatin leur reconnaît tout de même le droit d'être dirigé par un administrateur parlant français, puisqu'il sera ainsi plus aisé de les gouverner.

Les préjugés sur le caractère prétendument arriéré et paresseux des francophones du Missouri (une assertion étonnante lorsqu'on considère la présence dans leurs rangs des hommes d'affaires les plus riches du moment) sont nombreux dans les récits de voyageurs américains. Dans ses mémoires, Amos Stoddard dresse un portrait avantageux de ceux qu'ils nomment Créoles, mais estime qu'ils ont au moins un siècle de retard sur les nations civilisées en ce qui a trait aux arts, aux sciences et aux commodités de la vie¹⁹². Il attribue cette situation à l'analphabétisme de ses habitants, au peu d'intérêt qu'ont porté les gouvernements précédents à l'éducation et à l'éloignement de la Louisiane des grands centres intellectuels.

« The inhabitants are principally French & Spanish – ignorant, yes! -so much the better for me! », se réjouit Justus Post, homme d'affaires originaire du Vermont venu faire fortune dans la spéculation foncière.¹⁹³ Dans sa correspondance familiale, Post ne manquait jamais une occasion de rappeler le caractère indolent des francophones, qui, selon lui, étaient si paresseux qu'ils n'auraient jamais réussi à survivre dans un climat moins favorable¹⁹⁴. Heureusement, d'après lui, l'immigration américaine va mettre fin à cette situation nuisible : « The fact is farmers, I mean good farmers, are much wanted here the inhabitants being in general extremely lazy – but that evil will be shortly remedied, for this territory is settling with great rapidity by the

¹⁹² Amos Stoddard, *Sketches, historical and descriptive, of Louisiana*, (Philadelphie : Mathew Carey, 1812), p. 320.

¹⁹³ «Justus Post to John Post, 7th March 1808», dans Elisabeth Gentry Sayad, *Op. cit.*, p. 9.

¹⁹⁴ « Justus Post to John Post, 1 March 1816 », dans *Ibid.* p. 58.

Kentuckians »¹⁹⁵. Sans utiliser de termes aussi durs, la plupart des Américains se réjouissaient de voir leur nouveau territoire se peupler rapidement et se développer économiquement, particulièrement après la guerre de 1812. «Our fine country here is becoming a New Virginia. Vast numbers are arriving from the Parent state», s'étonnait Thomas Hart Benton en 1819. Pour lui et la vaste majorité des Américains, l'immigration était synonyme de prospérité et l'avenir s'annonçait extrêmement prometteur. Cet avenir était incontestablement américain. « The tide of emigration flows in upon us with a force and steadiness which (?) annonce to the old states that the power of this continent is gravitating toward Mississippi. Looks back to what we were 30 years ago, see what we are today, tell what we must be in 1830. From that day the West will give law to the Republic. »¹⁹⁶

Conclusion

Ils étaient effectivement nombreux à souhaiter une immigration américaine massive pour mettre en minorité cette population francophone aux habitudes parfois dérangeantes. Dans ses mémoires, Eugénie Berthold, petite-fille du marchand créole Bartholomew Berthold, relate la blague d'un Américain qui, au début du 19^e siècle, allait jusqu'à dire qu'il faudrait un grand nombre de funérailles de Français pour améliorer (« to improve ») Saint-Louis¹⁹⁷.

¹⁹⁵ « Justus Post to John Post, 9 November 1815 », dans *Ibid.*, p. 50.

¹⁹⁶ Thomas Hart Benton. (1819). *Thomas Hart Benton to James Patton Preston*, Thomas Hart Benton Papers, Missouri History Museum Archives, St. Louis.

¹⁹⁷ Cité dans Jay Gitlin, *The Bourgeois Frontier : French Towns, French Traders, and American Expansion*, p. 51

La rivalité entre les deux factions n'est heureusement pas allée jusqu'à cet extrême. Elle a même eu tendance à diminuer au fil des années. Les Américains ont pu entrer dans l'élite, notamment grâce aux nombreux mariages entre membres des deux communautés, et les Français ont pu conserver une position avantageuse sous la tutelle américaine grâce à leurs habilités commerciales. Au final, les francophones ont pu intégrer la scène politique du Missouri à condition de respecter certains principes. D'abord, afficher une loyauté marquée envers les États-Unis. Deuxièmement, abandonner les mœurs politiques clientélistes en vigueur sous les régimes français et espagnols. Et troisièmement, adopter les codes raciaux américains, tout en faisant abstraction des insultes à leur endroit.

Leurs qualités d'explorateurs et leurs connaissances du terrain auront permis à certains voyageurs d'être employés par le gouvernement américain. Certains deviendront interprètes ou agents aux affaires indiennes. Des marchands de plus grande envergure suivront un trajet semblable, profitant de leurs liens étroits avec le monde amérindien pour se tailler de lucratives positions d'intermédiaires. Les francophones plus éduqués ont également été accueillis au sein de l'administration américaine. Dans un district comme celui de Saint-Louis, ils occuperont à un certain moment 37% (10 postes sur 27) des postes de la fonction publique, dont certains des plus importants comme celui de juge ou de trésorier¹⁹⁸. À noter cependant que ces 10 postes étaient partagés entre seulement six individus, le cumul des tâches permettant à certaines personnes d'occuper plusieurs fonctions en même temps. Cet accaparement du pouvoir administratif par un petit groupe allait de pair avec la forme pyramidale de la société francophone du Missouri. Au sommet de la pyramide, l'élite est parvenue, malgré la barrière culturelle, à maintenir sa position privilégiée dans les années qui

¹⁹⁸ Frederick Bates. (1808). *A list of the civil officers of the Territory of Louisiana*, Louisiana Territory Collection, Missouri History Museum Archives, St. Louis.

ont suivi l'achat de la Louisiane par les États-Unis. Grâce à leur argent, leur influence et leur éducation, ils ont intégré et influencé les nouveaux cercles de pouvoir américains. Cela s'est fait de façon directe, par leur entrée dans la fonction publique et leur implication dans la scène politique naissante, et indirecte, par leur appui à des politiciens américains favorables à leurs intérêts.

Les nouveaux arrivants américains ont aussi cherché à s'associer à eux en établissant des liens d'affaires et familiaux. Les mariages d'amour et de raison se sont effectivement multipliés au fil des années et une affection sincère a fini par unir certains membres des deux communautés. À la mort de Charles Gratiot, Thomas Hart Benton se rappelait avec émotion le « gentleman » qui l'avait accueilli chez lui à son arrivée à Saint-Louis, le prenant sous son aile, lui qui n'avait que quelques dollars en poche et ne parlait pas un mot de français¹⁹⁹.

Derrière ce climat général de bonne entente se cachaient cependant des luttes politiques fécondes au travers desquelles les francophones ont tenté de défendre leurs intérêts auprès des gouvernements. Ces revendications seront l'objet du prochain chapitre, en particulier par l'entremise des pétitions, moyen favori d'expression des francophones du Missouri.

¹⁹⁹ Thomas Hart Benton. (1817). *Thomas Hart Benton to William C. Preston*, Thomas Hart Benton Papers, Missouri History Museum Archives, St. Louis.

CHAPITRE III

PÉTITIONS ET REVENDICATIONS DES FRANCOPHONES

Ce chapitre sera consacré à l'examen des revendications exprimées par les francophones au gouvernement américain. La première partie du chapitre retrace comment se sont articulées leurs premières demandes lors d'assemblées et de lettres envoyées au gouverneur dans les mois qui ont suivi le transfert de la Louisiane. Dans un deuxième temps, j'étudierai plus en détail les pétitions adressées au gouvernement au cours de la période territoriale (1804-1821) et leur importance dans l'intégration des francophones dans la sphère américaine. L'exercice se fera de façon quantitative, afin de mesurer leur ampleur et leur représentativité, mais aussi de façon qualitative, pour en tirer le sens et l'intention. Les échantillons sont tirés des archives du Missouri History Museum et des *Territorial Papers*.

3.1 Le gouverneur Stoddard et les marchands francophones

Le capitaine Amos Stoddard a pris possession de la Haute-Louisiane au nom des États-Unis lors de cérémonies tenues à Saint-Louis les 9 et 10 mars 1804, trois mois après l'entrée en vigueur du traité de vente de la Louisiane. Son mandat, qui a duré jusqu'au 30 septembre de la même année, était essentiellement d'assurer un intérim paisible avant la formation d'un gouvernement territorial par le Congrès. Sous les ordres du président Jefferson, qui l'a enjoint à ménager et à se concilier « une

population majoritairement hostile au changement de gouvernement »²⁰⁰, il a donc maintenu en place les fonctionnaires locaux et la structure administrative du régime espagnol. Le seul changement visible fut le remplacement de l'espagnol par l'anglais dans la bureaucratie.

Combinant des fonctions civiles et militaires, Stoddard a aussi établi les premiers ponts entre le gouvernement américain et la population francophone. Ne parlant pas français, il s'est tout de même efforcé de maintenir des relations cordiales avec les habitants, les assurant du maintien de leurs droits et de leurs possessions²⁰¹. Dans une lettre circulaire traduite en français et diffusée dans les jours qui ont suivi le transfert du territoire, il a invité les habitants à oublier leurs différends avec les Américains et à adopter leur nouvelle patrie :

Si dans le cours du passé, les Peuples des deux rives du Mississippi ont entretenu des préjugés et des antipathies les uns contre les autres, (...) (t)irez le voile de l'oubli (...) et unissez-vous dans des espérances agréables sur l'avenir; embrassez vous les uns les autres comme des frères appartenant à la même famille, et ne croyez pas qu'aucun de ses membres puissent désirés être heureux de la misère ou de la dégradation des autres. (...) Admis comme vous l'êtes dans les bras d'une nation sage et magnanime, le patriotisme ne tardera pas à échauffer graduellement vos cœurs, et à marquer ses traits par vos actions futures.²⁰²

²⁰⁰ Louis Frederic Billon, *Op. cit.*, p. 364. (ma traduction)

²⁰¹ William Foley, *A History of Missouri, Volume I, 1673 to 1820*, (Columbia : University of Missouri Press, 1971), p .72.

²⁰² Amos Stoddard. (1804). *Lettre circulaire d'Amos Stoddard aux citoyens de la Louisiane*, Amos Stoddard Papers, Missouri History Museum Archives, St. Louis.

Stoddard fut généralement bien accueilli par la population de Saint-Louis, en particulier par l'élite commerciale. Même s'il n'avait pas de mandat législatif, il est devenu rapidement un interlocuteur apprécié des francophones.

Le début de la relation entre les dirigeants américains locaux et l'élite francophone a tout de même été complexe en raison des décisions prises à Washington. Le 26 mars 1804, le président Jefferson entérinait le *Louisiana Bill*, qui séparait l'immense territoire acquis de la France en deux entités : le territoire d'Orléans, dont la forme correspond essentiellement aux frontières de l'actuel État de la Louisiane, et le district de Louisiane, qui comprenait toutes les terres au nord du 33^e parallèle.

Dans un premier temps, le district de Louisiane, dont faisait partie le Missouri, fut rattaché administrativement au territoire de l'Indiana et placé sous l'autorité de son gouverneur, William Henry Harrison. Cette situation n'était pas sans frustrer les habitants du Missouri. La capitale de l'Indiana, Vincennes, était à 180 milles de distance de Saint-Louis, ce qui limitait grandement la présence du gouverneur Harrison et des juges de paix. De plus, la Louisiane était bien plus vaste et déjà plus peuplée que l'Indiana à cette époque.

Pire, la loi rendait nul tout titre de propriété acquis après le 1^{er} octobre 1800, date du traité de San Ildefonso dans lequel l'Espagne rétrocédait la Louisiane à la France, et autorisait le recours à la force pour déplacer toute personne s'étant illégalement installée sur les terres publiques du gouvernement américain. Le président était également autorisé à conclure des ententes permettant la déportation en Louisiane de tribus amérindiennes vivant à l'est du Mississippi²⁰³.

²⁰³ William Foley, *Op.cit.*, p. 82.

L'absence de réglementation autour de la pratique de l'esclavage était aussi une grande source de préoccupation. Sous les régimes français et espagnol, les droits et les devoirs des maîtres et de leurs possessions étaient réglementés par le Code noir. La nouvelle administration n'avait pas de balises aussi précises, ce qui alimentait certaines rumeurs voulant que les quelque 2000 esclaves du territoire puissent être libérés par la nouvelle administration²⁰⁴.

Ces bouleversements ont rapidement provoqué une réaction au sein de la population de longue date du Missouri. Dès avril 1804, des membres de l'élite commerciale se réunissent afin de faire connaître leurs insatisfactions face à la nouvelle législation, en particulier sur la question des droits de propriété et de l'esclavage. Le comité de Saint-Louis a ainsi été formé autour des marchands Auguste Chouteau, Bernard Pratte, Charles Gratiot, Pierre Provenchere et Louis Labeaume²⁰⁵. En juillet 1804, après deux assemblées à Saint-Louis, ce petit groupe de commerçants cherche à étendre la portée de sa protestation et invite « every americains and french inhabitants of every district of upper Louisiana » à élire des représentants qui se réuniront afin d'exposer leurs griefs au gouverneur Harrison, dont la visite est prévue en octobre²⁰⁶. Ils suggèrent une représentation de 17 députés, 1 pour 700 habitants, couvrant tous les établissements du territoire²⁰⁷. Peu d'informations sur le déroulement de ces

²⁰⁴ Shirley Christian, *Before Lewis and Clark, the story of the Chouteaus, the French dynasty that ruled America's frontier*, (New York : Farrar, Strauss and Giroux, 2004), p. 121.

²⁰⁵ William Foley, *Op.cit.*, p. 83.

²⁰⁶ Committee of inhabitants of St .Louis. (1804). *Committee of inhabitants of St .Louis to citizens of Upper Louisiana*, dans Clarence Edwin Carter (dir.). *Territorial Papers of the United States, volume 13*, (Washington : United States Government Printing Office, 1948), p. 33-35.

²⁰⁷ Pierre Provenchere. (1804). *Proceedings of a meeting of inhabitants of St.Louis*, dans Clarence Edwin Carter (dir.). *Territorial Papers of the United States volume 13*, (Washington : United States Government Printing Office, 1948) , p. 37-38.

assemblées ont transpiré, mais on sait que 12 de 17 représentants se sont rencontrés à Saint-Louis en septembre 1804. Sous la présidence de Charles Gratiot, l'assemblée a débuté par un serment de fidélité de ses membres envers le gouvernement des États-Unis. Selon le délégué Eligius Fromentin, ce geste symbolique donnait aux représentants « an opportunity of gratifying their impatience to give to the United States an unquestionable pledge of their affection and entire devotion (...) and would satisfy every body that they mean to pursue nothing but what is entirely conformable with the principles of the constitution of the United States. »²⁰⁸ C'était aussi un moyen de contrer l'image peu flatteuse des francophones de la Louisiane, qui étaient souvent dépeints au Congrès comme des magouilleurs désireux de s'accaparer des terres vacantes²⁰⁹. Après débat, les membres de cette convention ont adressé au Congrès une première pétition dans laquelle ils réclamaient pour la Haute-Louisiane un gouverneur propre, des juges et un conseil législatif élu, un délégué à Washington, le maintien de l'esclavage et la reconnaissance des contrats signés sous l'administration espagnole²¹⁰.

Les membres du comité de Saint-Louis se sont également adressés directement au capitaine Stoddard afin qu'il se prononce clairement sur le maintien de l'esclavage. « Keep the slaves in their duties according to their class in the Respect they owe generally to all Whites, and more especially to their masters; put them again under the

²⁰⁸ Charles Gratiot et Pierre Provenchere. (1804). *Minutes of a meeting at St. Louis*, dans Clarence Edwin Carter (dir.). *Territorial Papers of the United States, volume 13*, (Washington : United States Government Printing Office, 1948), p. 43-46.

²⁰⁹ William Foley, *Op.cit.*, p. 85.

²¹⁰ *Ibid.*, p. 86.

Subordination which they were heretofore, and By this Insure the tranquility of a people who depends entirely on your vigilancy »²¹¹, demandent-ils dans une missive envoyée en août 1804.

Le capitaine Stoddard s'est empressé de leur donner satisfaction. Deux jours plus tard, il répond à Auguste Chouteau, président du comité, qu'il est prêt à approuver toute mesure jugée nécessaire afin d'assurer l'obéissance des esclaves et de maintenir la paix et la sécurité dans la ville. « Those whites who have propagated among the slaves the hope of speedy emancipation could not have done themselves, their neighbors, or the public a greater injury »²¹², ajoute-t-il. Quelques jours plus tard, le comité a soumis à Stoddard une série de recommandations pour éviter les fuites et punir les esclaves, mais aussi « (to) insure a protection to the slaves against some masters not inclined to furnish them with their necessaries »²¹³.

En 1805, le Congrès américain a répondu favorablement aux demandes du comité avec une loi créant un territoire de Louisiane détaché de l'Indiana. Saint-Louis fut désigné comme capitale et la pratique de l'esclavage ne fut pas entravée. La question des titres de propriété est toutefois demeurée en suspens. James Wilkinson, un vétérinaire de l'armée, fut nommé gouverneur du nouveau territoire. S'il relevait directement du gouvernement de Washington, Wilkinson a tout de même mis en place un premier embryon d'administration locale destinée à assurer la bonne

²¹¹ Committee of the Town of St.Louis. (1804). *The Committee of the Town of St.Louis to Amos Stoddard*, Amos Stoddard Papers, Missouri History Museum Archives, St. Louis.

²¹² Amos Stoddard. (1804). *Amos Stoddard to Auguste Chouteau*, Amos Stoddard Papers, Missouri History Museum Archives, St. Louis.

²¹³ Committee of the Town of St.Louis. (1804). *The Committee of the Town of St.Louis to Amos Stoddard*, Amos Stoddard Papers, Missouri History Museum Archives, St. Louis.

gouverne du territoire. Il a ainsi mis en marche le processus d'américanisation de la région.

Le comité de Saint-Louis s'est maintenu de façon plus ou moins formelle au cours des années subséquentes autour de personnalités comme Auguste Chouteau et Bernard Pratte. D'autres assemblées ont été tenues, notamment sur la question de la reconnaissance des droits de propriété, mais aucune de l'ampleur de l'été 1804.

L'historien William Foley met en garde contre une interprétation trop démocratique de ces assemblées²¹⁴. Loin d'une assemblée populaire représentative, ce genre de rassemblements était selon lui l'œuvre d'une minorité privilégiée habituée d'entretenir une relation étroite avec le pouvoir et désirant maintenir son influence auprès des nouveaux dirigeants. À l'intérieur même du territoire, plusieurs habitants d'origine américaine ont contesté la validité et la représentativité des assemblées initiées par l'élite de Saint-Louis. C'est notamment le cas d'habitants de Sainte-Geneviève et New Bourbon, qui en réaction ont formé leur propre comité afin de dénoncer le caractère « arbitraire, injuste et anti-républicain » de l'assemblée de Saint-Louis²¹⁵. Quoiqu'il en soit, l'influence de cette classe privilégiée fut primordiale dans les interactions entre la communauté francophone et le gouvernement américain. Qu'elle se prononce au nom du comité de Saint-Louis ou à titre individuel, l'élite commerciale francophone a eu une influence constante sur le gouvernement territorial entre 1804 et 1821. Dans une communauté de la taille de Saint-Louis, le pouvoir des marchands était immense. Générateurs de la majeure

²¹⁴ William Foley, *Op.cit.*, p. 87.

²¹⁵ Walter Fenwick et James Finney. (1804). *Resolutions of a committee of Ste. Genevieve and New Bourbon*, dans Clarence Edwin Carter.(dir.).*Territorial Papers of the United States, volume 13*, (Washington : United States Government Printing Office, 1948), p. 41-43. (ma traduction)

partie de l'activité économique, ils étaient également propriétaires de vastes terres. À titre d'exemple, on estime qu'en 1805, le clan Chouteau possédait à lui seul le tiers des propriétés taxables de la ville, pour une valeur d'environ 50 000 \$²¹⁶. Ce sont ces membres de l'élite qui ont pris l'initiative de créer des comités, de former des assemblées et, dans une certaine mesure, d'adresser des pétitions au gouvernement américain.

3.2 Pétitions et revendications

3.2.1 L'exercice pétitionnaire aux États-Unis

Les pétitions étant plus nombreuses, mieux documentées et de provenances plus variées que les comptes rendus d'assemblées ou les actes de comités, il m'est apparu pertinent de m'attarder en détail à l'exercice pétitionnaire à l'époque du territoire du Missouri.

Pendant les années du gouvernement territorial (1804-1821), la pétition s'est imposée comme l'instrument de revendications par excellence auprès du gouvernement américain. Les habitants du Missouri ont ainsi repris les méthodes en vigueur depuis longtemps sur le continent. Garanti à tous les citoyens par la tradition britannique, le droit de pétitionner s'est maintenu dans les colonies américaines, où il a été l'un des vecteurs des idéaux révolutionnaires qui ont mené à la création des États-Unis.

Comme le souligne Maxime Gohier, « (i)l n'est pas surprenant que la pratique pétitionnaire connaisse une popularité considérable dans l'ensemble de l'Empire

²¹⁶ Ronald L.F. Davis, «Community and Conflict in Pioneer Saint Louis, Missouri », *Western Historical Quarterly*, Vol. 10, No. 3, (1979), p.339.

britannique. Le droit de pétition, reconnu à tous les sujets britanniques indépendamment de leur lieu de résidence, constitue en effet un mode efficace d'intégration des territoires colonisés aux institutions britanniques. »²¹⁷ La pétition avait comme fonction de participer à la régulation de la société, de faciliter la participation collective et individuelle aux affaires publiques²¹⁸. C'était également un mécanisme capable de réunir les membres d'une société au sein d'un réseau d'obligations, de droits et de devoirs mutuels. « Intégrée aux débats parlementaires et aux luttes entre le roi et le Parlement, la pratique pétitionnaire devient un document public à travers lequel se construit un lieu symbolique (l'espace public) où peut s'exprimer l'opinion de la majorité des citoyens. »²¹⁹

Sa structure implicite (du bas vers le haut) venait également renforcer les fondements hiérarchiques de la société. Chaque pétition, chaque demande d'assistance au pouvoir royal, venait renforcer l'autorité de celui-ci en le désignant comme l'ultime acteur capable de résoudre les problèmes de l'Empire²²⁰. En envoyant leurs pétitions au parlement de Londres et au roi d'Angleterre, les colons américains reconnaissaient implicitement leur appartenance à la couronne britannique puisqu'ils faisaient appel à celle-ci pour obtenir justice.

²¹⁷ Maxime Gohier. *La pratique pétitionnaire des Amérindiens de la vallée du Saint-Laurent sous le Régime britannique : pouvoir, représentation et légitimité (1760-1860)*. Thèse de Ph.D. (histoire), Université du Québec à Montréal, 2014, p. 89.

²¹⁸ Gregory A. Mark, «The Vestigial Constitution: The History and Significance of the Right to Petition», *Fordham Law Review*, vol.66, no.6, (1998), p.2190.

²¹⁹ Maxime Gohier, loc.cit., p. 82.

²²⁰ Gregory A. Mark, loc.cit., p. 2169.

La pratique pétitionnaire s'est maintenue après l'accession à l'indépendance des colonies américaines, qui ont inscrit dans le premier amendement de leur constitution le droit de chaque citoyen « d'adresser des pétitions au Gouvernement pour la réparation des torts dont il a à se plaindre »²²¹.

Le ton des pétitions a toutefois changé sous l'influence des idées révolutionnaires. Comme cela s'est fait en France et au Royaume-Uni à la même époque, on passe du « modèle de la pétition-supplique à celui de la pétition collective et politique »²²². La traditionnelle posture d'humilité du pétitionnaire face à ses gouvernants est abandonnée. Les élus du peuple (les destinataires des pétitions) demandaient un respect proportionnel à leur tâche, mais non une obéissance aveugle. Choisis par le peuple, ils en étaient les serviteurs, non les dirigeants²²³. Cette redéfinition de l'ordre hiérarchique renforce le pouvoir moral de la pétition en insistant sur l'égalité entre pétitionnaires et destinataires, tous deux membres du même ordre politique²²⁴. Dans ce contexte, la pétition : « joue un rôle actif dans la création et la perpétuation de ces institutions. La pratique pétitionnaire constitue un lieu symbolique de débat au sein duquel des acteurs, pris dans le jeu politique de la formulation de revendications,

²²¹ *Constitution des États-Unis d'Amérique* (1787), Chaire pour le développement de la recherche sur la culture d'expression française en Amérique du Nord, Université Laval, récupéré le 20 avril 2017 de <http://www.axl.cefan.ulaval.ca/amnord/USA-Constitution1787.htm>

²²² Benoit Agnès, «Le « Pétitionnaire universel »: les normes de la pétition en France et au Royaume-Uni pendant la première moitié du XIX e siècle», *Revue d'histoire moderne et contemporaine*, Vol. 58, No. 4, (2011), p .53.

²²³ Gregory A. Mark, *loc.cit.*, p .2202.

²²⁴ *Ibid.*, p. 2203.

participent à reproduire et à légitimer les institutions auxquelles ils appartiennent, mais parfois aussi, de façon volontaire ou involontaire, à les transformer. »²²⁵

Dans un gouvernement élu, les pétitions devaient aussi permettre de s'assurer que les sujets préoccupants les membres non représentés de la société soient tout de même portés à la connaissance de l'assemblée²²⁶. Par exemple, les classes modestes l'ont utilisé pour dénoncer les conditions économiques difficiles dans lesquelles elles ont été plongées au terme de la Révolution²²⁷. Malgré tout, ce sont les groupes les plus privilégiés, les hommes blancs libres et propriétaires, qui ont fait le plus large usage de la pétition à cette époque²²⁸, même s'ils avaient accès à d'autres moyens, formels et informels, d'influer sur la destinée politique. Les élites financières, les riches planteurs et les marchands prospères demandaient en quelque sorte l'aide du gouvernement pour maintenir et améliorer leur position²²⁹. Les autres groupes sociaux ont aussi fait usage de la pétition, mais dans une proportion moindre qui suivait la hiérarchisation de la société : les hommes blancs non-propriétaires, les femmes, les Noirs libres, les esclaves et les Amérindiens²³⁰. Cette utilisation de la pétition par les élites s'est également observée au Missouri.

²²⁵ Maxime Gohier, loc.cit., p.77.

²²⁶ Gregory A. Mark, loc.cit., p.2194.

²²⁷ Ruth Bogin, «Petitioning and the New Moral Economy of Post-Revolutionary America», *The William and Mary Quarterly*, vol. 45, no. 3, 1988, p. 392.

²²⁸ Gregory A. Mark, loc.cit., p.2178.

²²⁹ *Ibid.*, p. 2179.

²³⁰ *Ibid.*, p. 2183.

3.2.2 L'exercice pétitionnaire au Missouri

L'exercice pétitionnaire est original au Missouri puisqu'il s'exerce, de 1804 à 1821, au sein d'une société qui se situe en quelque sorte dans l'antichambre de la démocratie américaine.

Le territoire du Missouri est alors en attente de l'obtention d'un appareil gouvernemental local et de son entrée dans un ensemble plus grand (les États-Unis) où la représentation populaire est respectée. La pétition a été au Missouri un moyen de briser l'isolement géographique du territoire et d'établir des liens avec le lointain gouvernement de Washington. À une époque où la communication entre la capitale fédérale et Saint-Louis se calculait en mois, les signataires ont non seulement reconnu que le système de gouvernance américain avait autorité sur eux, mais ils ont aussi affirmé leur désir de l'intégrer et de le réformer.

Après inventaire des *Territorial Papers* et de la collection du Missouri History Museum (principalement au sein de la Louisiana Territory Collection), j'ai recensé 82 pétitions correspondant à mes critères pour la période 1804-1821²³¹. Par pétition, j'entends une lettre envoyée aux autorités publiques par un ou plusieurs signataires dans le but de dénoncer une situation, de proposer des mesures ou de faire connaître son insatisfaction sur un sujet précis. Ont été exclues les lettres circulaires destinées à circuler publiquement au sein de la population, les résolutions et les comptes rendus

²³¹ De ce nombre, cinq pétitions trouvées dans la Louisiana Territory Collection ne sont pas datées. Toutefois, leurs styles et leurs contenus laissent croire qu'elles datent de la vague de 1811-12 pour l'obtention d'un gouvernement territorial de deuxième niveau. Je ne peux prétendre avoir consulté l'ensemble des pétitions émises sur le territoire missourien à cette époque, mais j'estime en avoir recensé la vaste majorité.

des assemblées publiques, ainsi que les mémoires transmis au Congrès par l'Assemblée territoriale de Missouri après sa formation en 1812. Les pétitions d'ordre entièrement personnel (par exemple, les doléances d'un fonctionnaire n'ayant pas été payé pour ses services) n'ont pas été retenues. La grande majorité des pétitions sont adressées au Congrès américain ou au président en fonction. Le gouverneur local, le secrétaire d'État, le secrétaire à la Guerre, le Postmaster general, le Land Office et les trois commissaires aux revendications territoriales ont également reçu des missives.

Par la variété de leurs sujets, les pétitions permettent de rendre compte des débats qui secouaient la société à cette époque. Les types de pétitions sont multiples. Certaines sont le fruit d'initiatives personnelles et ne regroupent que quelques signatures. D'autres sont le résultat de regroupements plus larges. On remarque par exemple des « vagues » de pétitions à l'intérieur d'un court laps de temps qui laissent penser à une action coordonnée à travers le territoire. C'est à cette occasion qu'on retrouve les mobilisations les plus importantes, avec des pétitions pouvant atteindre plus de 1000 signatures. Il s'agit là d'un chiffre impressionnant à l'échelle d'un territoire dont la population a varié entre 10 000 et 60 000 personnes lors de la période étudiée. Il faut aussi noter qu'une bonne partie de ses habitants (femmes, Noirs libres ou esclaves, Amérindiens) était exclue de ce genre d'exercice. De 1804 à 1821, on retrouve deux « campagnes » du genre, celle pour défendre le gouverneur Wilkinson (huit pétitions entre décembre 1805 et mars 1806) et celle pour le passage à un deuxième stade de gouvernement territorial dans lequel le territoire pourrait bénéficier d'une législature locale et d'un représentant au Congrès (19 pétitions, 18 pour – 1 contre, entre janvier 1810 et décembre 1812).

Le tableau suivant présente une classification des pétitions ayant circulé au Missouri entre 1804 et 1821 selon le sujet abordé.

Classement des pétitions par sujet, 1804-1821

Sujet	Nombre	Pourcentage
Statut territorial	19	23%
Titres de propriété	14	17%
Nomination	12	15%
Postes	10	12%
Wilkinson	9	11%
Guerre de 1812	5	6%
Industrie	4	5%
Écoles	3	4%
Autres	6	7%
Total	82	100%

Outre l'enjeu du statut territorial, c'est la question de la reconnaissance des titres de propriété qui a été à la source du plus grand nombre de pétitions. Comme on l'a vu précédemment, le gouvernement américain n'a pas immédiatement reconnu les titres de propriété des terres des anciens habitants. Il a plutôt formé une commission pour confirmer ou invalider les titres litigieux, un long processus qui s'est étalé de 1805 à 1833. Plusieurs commissaires, qui étaient tous originaires de l'Est des États-Unis, soupçonnaient les propriétaires d'avoir profité de la confusion entourant les derniers mois du régime espagnol pour accaparer de nouvelles terres qu'ils n'exploitaient pas, avec l'intention d'en tirer profit par la spéculation par la suite²³². Cette question a touché majoritairement les francophones, mais pas uniquement.

La pétition est aussi un moyen d'influer sur le choix de ses dirigeants. En l'absence d'élection, c'est pratiquement la seule façon pour un groupe de mettre de l'avant un candidat à un poste gouvernemental, par exemple à la fonction de juge, de shérif ou

²³² Shirley Christian, *Op. cit.*, p. 122.

de gouverneur. J'ai relevé 10 pétitions du genre lors de la période couverte. Par exemple, en 1805, des habitants de Sainte-Geneviève écrivent au gouverneur du territoire, James Wilkinson, pour lui recommander l'embauche de Henry Dodge au poste de shérif²³³ et celle de Moses Austin comme juge du district²³⁴. La pratique inverse existait également. En 1810, 14 personnes, dont plusieurs membres éminents de l'élite commerciale de Saint-Louis, écrivent au président James Madison et au sénat pour se prononcer contre le renouvellement du mandat du juge et commissaire Jean-Baptiste Charles Lucas²³⁵, dont le maintien en poste serait l'équivalent « d'une grande calamité publique »²³⁶. La pratique des recommandations (et des contre-recommandations) disparaît tranquillement après 1812, au fur et à mesure qu'est formée une administration locale basée sur des postes élus.

Parmi les autres sujets, on note les demandes pour une amélioration du service postal, la défense du mandat du gouverneur Wilkinson, qu'on abordera plus en détail dans une autre section, les réclamations pour des dommages subis lors de la guerre de 1812 ou lors d'affrontements avec des Amérindiens, des requêtes pour obtenir la

²³³ *Inhabitants of Ste. Genevieve district to Governor Wilkinson* (1804), dans Clarence Edwin Carter (dir.), *Territorial Papers of the United States, volume 13*, (Washington : United States Government Printing Office, 1948), p. 138-141.

²³⁴ *Inhabitants of Ste. Genevieve district to Governor Wilkinson* (1804), dans Clarence Edwin Carter (dir.), *Territorial Papers of the United States, volume 13, op.cit.*, p. 141-144.

²³⁵ Né en France, Jean-Baptiste Charles Lucas a immigré aux États-Unis en 1784 et fut un ami personnel d'Albert Gallatin, secrétaire au Trésor sous Jefferson et Madison. Malgré ses origines françaises, il fut souvent en conflit avec des marchands de Saint-Louis, dont il associait les privilèges à ceux qui avaient cours sous l'Ancien régime. Voir Jay Gitlin, *Bourgeois Frontier: French Towns, French Traders and American Expansion*, (New Haven: Yale University Press, 2009), p. 60-61.

²³⁶ *Remonstrance to the President and the Senate from the Inhabitants of the Territory* (1810), dans Clarence Edwin Carter (dir.), *Territorial Papers of the United States, volume 14*, (Washington : United States Government Printing Office, 1949), p. 356-357. (Ma traduction)

permission d'installer des industries (mines, canaux, manufactures) dans la région et, finalement, des demandes d'appuis monétaires pour l'établissement d'institutions scolaires.

3.2.3 La participation des francophones aux pétitions

Des 82 pétitions recensées, 40 comportent une participation significative de la population francophone. J'ai inclus dans cette catégorie les pétitions comportant un nombre significatif de signataires francophones (plus ou moins 10% du nombre total de signataires) ou émanant de membres influents de l'élite commerciale francophone.

L'inventaire par priorité de ces pétitions permet de déterminer les priorités politiques de ce groupe, c'est-à-dire leurs attentes, leurs préoccupations et leurs revendications et de les comparer avec celles de l'ensemble du Missouri. Voici donc un tableau des pétitions ayant recueilli une participation significative du groupe francophone :

Pétitions ayant recueilli une participation significative des francophones, 1804-1821

Sujet	Nombre	Pourcentage
Titres de propriété	9	22,5%
Nominations	9	22,5%
Wilkinson	8	20%
Statut territorial	4	10%
Postes	4	10%
Autres	6	15%
Total	40	100%

La question de la reconnaissance des titres de propriété est l'enjeu qui a le plus mobilisé la population francophone du Missouri. Cette conclusion n'est pas surprenante puisqu'en tant que population d'origine européenne la plus ancienne du territoire, les francophones possédaient la grande majorité des titres de propriété octroyés par l'Espagne et la France.

Selon les termes établis par les commissaires américains en 1805, seuls les titres de propriété octroyés par la couronne française ou espagnole, ou encore par la plus haute autorité de La Nouvelle-Orléans, étaient considérés comme « complets » et légitimes. Or, cette catégorie ne couvrait qu'une mince proportion des terres (5% environ). Les titres octroyés par les lieutenant-gouverneurs de Saint-Louis ou par des commandants

militaires, soit l'écrasante majorité, étaient jugés incomplets et irrecevables²³⁷. La plupart des pétitions protestent donc contre l'injustice et la lenteur du processus de reconnaissance des titres terriens, qui plaçait les propriétaires à la merci du jugement des commissaires, comme l'illustre cette pétition de 1808 :

Nous ne trouvons dans les loix du congres aucun article qui soit adapté a notre position et lorsque nous presentons ces titres au tribunal il suffit de la Seule objection et si souvent répétée de L'Agent des Etats Unis que tel titre n'est pas un acte de bonne foi, qu'il est antidaté où même Seulement Soupçonné. De l'être pour que ce titre soit entierement rejeté ou L'habitant forcé de fournir des preuves de la datte de son titre ce qui lui est presque toujours impossible.²³⁸

Toutes les tranches de la société française du Missouri ont été affectées par cette question, que ce soit les grands propriétaires terriens comme Auguste Chouteau, qui a apposé sa signature au bas de plusieurs de ces pétitions, ou les cultivateurs des villages de Little Prairie et New Madrid, qui en 1818 demandaient encore la reconnaissance de leurs droits sur des lopins d'un ou deux arpents, et ce près de 15 ans après que la Louisiane eut changé de mains²³⁹.

Les requérants demandaient le respect de leurs titres de propriété sur la base du respect de la constitution américaine et du traité de 1803 entre la France et les États-Unis. « France did not alienate to the United States the Individual property which

²³⁷ Shirley Christian, *Op. cit.*, p. 123.

²³⁸ *Petition to Congress by citizens of the territory* (1808), dans Clarence Edwin Carter (dir). *Territorial Papers of the United States, volume 14*, (Washington : United States Government Printing Office, 1949), p. 158-163.

²³⁹ *Petition to Congress by Inhabitants of New Madrid and Little Prairie* (1818), dans Clarence Edwin Carter (dir). *Territorial Papers of the United States, volume 15*, (Washington : United States Government Printing Office, 1951), p. 487-489.

had being previously granted. (...) (O)n the contrary the Treaty expressly recognized those rights as sacred and inviolable », rappellent les habitants de Saint-Louis dans une missive envoyée au Congrès en 1808²⁴⁰.

Les francophones ont également utilisé à plusieurs reprises la pétition pour mettre de l'avant des candidats à des postes de direction. Par exemple, en juillet 1806, Auguste Chouteau adressait au président Jefferson une pétition en faveur de la nomination de Joseph Browne au poste de gouverneur, en remplacement de Wilkinson, muté à la tête du commandement des forces militaires du territoire d'Orléans. Les pétitionnaires vantaient notamment son intégrité, sa modération, son sens de la justice comme des arguments le qualifiant pour occuper les fonctions de gouverneur. Les signataires soulignaient également « his acquaintance with the country and its inhabitants, his perfect knowledge of their Language, His tolerance of hostile opinions, and independence of party »²⁴¹.

Parmi les 284 signataires, on retrouvait environ 160 noms d'origine française et l'essentiel de l'élite francophone de la région : les frères Pierre et Auguste Chouteau, les marchands Charles Gratiot, Sylvestre Labbadie et Bernard Pratte, Antoine Soulard, arpenteur général, Jean-Baptiste Truteau, enseignant et ancien explorateur du fleuve Missouri, Marie Philippe Leduc, traducteur et secrétaire pour le gouvernement américain, Jean-Baptiste Vallé, commerçant le plus influent de Sainte-Geneviève et Nicholas Boilvin, agent de l'administration américaine auprès des tribus Sac et Fox.

²⁴⁰ *Petition to Congress by Inhabitants of the territory* (1808), dans Clarence Edwin Carter (dir). *Territorial Papers of the United States, volume 14*, (Washington : United States Government Printing Office, 1949), p. 244-246.

²⁴¹ *Petition by the people of Louisiana to the President*, (1806), dans Clarence Edwin Carter (dir). *Territorial Papers of the United States, volume 13*, (Washington : United States Government Printing Office, 1948), p. 550-555.

Cet appui à Browne n'était toutefois pas monolithique chez les habitants d'origine française. Toujours en 1806, les francophones seront nombreux (185) à signer une contre-pétition bilingue proposant plutôt la candidature de Return J. Meigs ou Samuel Hammond, deux colonels de l'armée américaine, à ce poste²⁴². Cette pétition est d'ailleurs la plus imposante parmi toutes celles recensées avec plus de 1300 signatures. Les noms des signataires francophones ne sont pas passés à la postérité et aucun ne semble appartenir à l'élite marchande. En fait, 70 % d'entre eux (131 sur 185) ont signé leur nom d'un simple X, ce qui laisse présager un fort taux d'analphabétisme dans cette population, bien supérieur à celui des Américains²⁴³. Selon mon inventaire, aucune candidature francophone n'a été mise de l'avant par une pétition.

Il est également intéressant d'étudier pourquoi certaines questions ne suscitent pas la participation des francophones si on les compare avec le reste de la population du territoire. C'est notamment le cas des demandes pour un changement de statut territorial, sujet qui a suscité le plus de pétitions au Missouri lors de la période étudiée. Sur les 19 pétitions à ce sujet produites entre 1810 et 1821, une seule se prononce contre un changement de statut territorial et elle émane de l'élite française²⁴⁴. Sur les 45 signataires, 31 sont francophones. On retrouve parmi eux trois membres de la famille Chouteau, les marchands Pratte, Gratiot, le commerçant espagnol Manuel

²⁴² *Memorial to the president by citizens of the territory* (1806), dans Clarence Edwin Carter (dir). *Territorial Papers of the United States, volume 13*, (Washington : United States Government Printing Office, 1948), p. 468-486.

²⁴³ Pour la petite histoire, aucun des candidats mis de l'avant ne sera choisi. Ce sera plutôt l'explorateur Meriwether Lewis qui sera désigné par le président Jefferson.

²⁴⁴ *Petition to Congress by Inhabitants of the territory*, 9 novembre 1811, dans Clarence Edwin Carter (dir). *Territorial Papers of the United States, volume 14*, (Washington : United States Government Printing Office, 1949), p. 486-487.

Lisa, l'arpenteur Soulard et le médecin Antoine Saugrain. Les signataires soutiennent que les volontés de passer au deuxième stade de gouvernement territorial (« Second grade ») émanent d'une minorité non-représentative de la population. Tout en affichant du respect pour la démocratie représentative, ils mettent en garde le Congrès contre une autonomie jugée prématurée : « Viewing in perspective the blessings of free Government, We cherish by anticipation the representative principle, but are unwilling to make premature Sacrifices of a thousand kinds, to obtain that which we are not yet in a Situation to enjoy»²⁴⁵.

Ils soulignent également que les inévitables hausses de taxes requises pour la formation d'un appareil gouvernemental, qu'ils assumeraient en grande partie, sont impossibles sans le règlement de la question des droits de propriété. Les signataires mettent aussi en garde le gouvernement américain contre la division et les turbulences que pourrait créer un changement précipité. Ils prônent plutôt la patience en attendant que le pays se développe et génère les surplus capables de supporter un gouvernement local plus imposant et que ses habitants acquièrent les valeurs morales nécessaires à la bonne administration d'un gouvernement. Ironiquement, ils reprennent ainsi à leur compte les arguments utilisés par ceux qui souhaitaient tenir à l'écart les francophones de la joute politique.

Des francophones ont aussi participé à trois des 18 pétitions en faveur d'un changement de statut territorial. Deux de ces trois pétitions provenaient des colons de l'Arkansas, qui était à l'époque une région isolée du vaste territoire du Missouri, à mi-chemin entre Saint-Louis et La Nouvelle-Orléans. On peut supposer que ces habitants, en majorité des petits agriculteurs, étaient moins liés aux intérêts des

²⁴⁵ *Ibid.*

commerçants et des grands propriétaires terriens de Saint-Louis, qui auraient eu à assumer les plus grandes hausses de taxes.

En outre, les francophones participent peu aux pétitions relatives à la question amérindienne. Normal, puisqu'ils ont été moins touchés par la guerre de 1812 et les affrontements qu'elle a entraînés avec les nations amérindiennes, possiblement parce que la majorité des combats se sont déroulés à l'extérieur de leur zone de peuplement le long du Mississippi. Au cours de la période étudiée, les marchands francophones ont également conservé une relation étroite avec les peuples autochtones limitant les risques de frictions.

Ils ont d'ailleurs utilisé la pétition pour faire valoir leur droit de commercer avec eux lorsqu'en 1805 Wilkinson a interdit la vente d'armes à feu aux Amérindiens (voir Annexe A, p.123). Avertissant le gouverneur « des suites funestes a la prospérité du commerce et même a l'harmonie qui existe heureusement entre ces nations et les Etats Unis »²⁴⁶, ils réclament le retour de la traite d'armes afin de sauver le commerce des fourrures, mais aussi pour fournir aux Amérindiens les « objets auxquels ils attachent le plus de prix et qui leur sont absolument nécessaires pour se procurer les premiers besoins de la vie ». Parmi les signataires, qui obtiendront gain de cause, on retrouve à nouveau Auguste Chouteau, Bernard Pratte et Manuel Lisa, mais aussi d'autres marchands influents dans l'Ouest comme Joseph Robidoux, John Mullanphy et John Hankinson.

²⁴⁶ *Merchants of St.Louis to Governor Wilkinson (1805)*, dans Clarence Edwin Carter (dir). *Territorial Papers of the United States, volume 13*, (Washington : United States Government Printing Office, 1948), p .201-203.

3.2.3 La campagne pour la défense du gouverneur Wilkinson

La campagne pour la défense du gouverneur Wilkinson fut sans doute celle qui, du moins en apparence, mobilisa le plus la population francophone. Entre décembre 1805 et mars 1806, huit pétitions contenant au total près de 1500 signatures furent envoyées au président Thomas Jefferson²⁴⁷. Ces pétitions provenaient de six agglomérations du Missouri, soit Saint-Louis, Sainte-Geneviève, Saint-Ferdinand, Saint-Charles, Cape Girardeau et Little Prairie. Deux autres ont été rédigées par le comité de notables de Saint-Louis.

Cette vague de pétitions s'inscrit dans le contexte mouvementé qui a marqué les premières années de la gouvernance américaine dans la région. Soupçonné de liens avec l'Espagne et de complicité avec Aaron Burr, qui aurait comploté pour former son propre État à l'ouest du Mississippi, Wilkinson était plutôt mal vu par l'administration Jefferson, qui l'avait pourtant mis en place. L'historien William Foley décrit son court mandat comme une cause de l'instabilité administrative et de la division entre habitants de longue date et nouveaux venus qui ont caractérisé les premières années de la Haute Louisiane dans le giron américain²⁴⁸. Le général était effectivement proche de l'élite économique de Saint-Louis et favorisait ses intérêts, notamment dans la question des titres de propriété. Face à ce groupe s'est formée une opposition, majoritairement composée d'Américains arrivés après l'achat de la Louisiane. C'est en réaction à des rumeurs voulant que le gouverneur soit prochainement congédié que sont apparues les pétitions.

²⁴⁷ Les résidents de Cape Girardeau s'adressèrent conjointement au président et au Sénat des États-Unis.

²⁴⁸ William Foley, *Op. cit.*, p. 100.

Celles-ci ont toutes en commun de défendre le bilan de James Wilkinson et d'attribuer le mécontentement à une faible minorité propageant de fausses rumeurs quant à sa popularité. Les préambules accompagnant les pétitions reprennent tous ces arguments dans des versions différentes. Par exemple :

Les Citoyens du District de St Genevieve ayant appris avec le plus grand regret et Surprise qu'on a fait des tentatives pour Calomnier et injurier le Gouverneur Wilkeson aupres de l'administration des etats unis, et qu'il a été Generallement dit, qu'il etoit detests du peuple dans le territoire, desirant de manifester leur plus Grand respect et leur attachement envers le Gouverneur, et leur approbation la plus parfaite de Sa Conduite et administration.²⁴⁹

La pétition la plus importante a rassemblé 1051 signataires de Saint-Louis et de Saint-Charles. Elle était composée de 20 sections, quatre rattachées à des préambules en français et 16 en anglais. Cette division linguistique n'est toutefois pas imperméable. Des habitants d'origine française ont signé des pétitions en anglais et des Américains ont apposé leurs noms au bas de textes en français. Après recensement des noms, on peut affirmer que les adhérents à cette pétition étaient majoritairement anglophones. Sur les 1051 signataires, 859 (81,73%) portaient des noms anglophones²⁵⁰, 190 (18,08 %) des noms francophones et deux (0,19%) des noms espagnols, rares témoins de la présence de l'Espagne dans la région.

Une formule semblable s'observe dans la pétition de Sainte-Genève, qui rassemble deux sections anglophones et une francophone. Les francophones sont toutefois plus

²⁴⁹ *Memorial to the president by citizens of Ste. Genevieve* (1805), dans Clarence Edwin Carter (dir). *Territorial Papers of the United States, volume 13*, (Washington : United States Government Printing Office, 1948), p. 345-349.

²⁵⁰ J'ai inclus dans cette catégorie les noms d'origine allemande, étant donné que les immigrants allemands ont rejoint en large majorité la communauté anglo-saxonne.

présents (117 sur 253, soit 44,25 % du total). Du côté de Saint-Charles et Saint-Ferdinand, les pétitions, et les préambules les accompagnant sont entièrement écrits en français. L'écrasante majorité des signataires portent des noms francophones (115 contre 7 à Saint-Charles, 35 contre 2 à Saint-Ferdinand).

Du côté de Little Prairie, la pétition est rédigée uniquement en anglais, mais plus de la moitié des noms recensés ont une consonance française (29 contre 19). Le district de Cape Girardeau, déjà peuplé d'Américains avant l'achat de la Louisiane, n'est représenté que par des citoyens aux noms anglophones, 45 au total.

Si on fait l'inventaire, ce sont 1519 signatures²⁵¹ qui ont été récoltées en appui au gouverneur Wilkinson entre décembre 1805 et mars 1806²⁵². De ce nombre, 486 signataires avaient des noms à consonance française, soit environ 32 % du total. Étant donné les erreurs dans la retranscription des noms (les noms français sont souvent mal orthographiés dans des pétitions en anglais, et l'inverse s'observe également) on ne peut prétendre à une exactitude parfaite. Les simples patronymes ne témoignent pas non plus de la langue d'usage dans la vie courante et des liens familiaux qui ont pu se tisser entre personnes d'origines diverses. Ils ne disent rien non plus du taux d'adhésion de la population totale à cette cause et ne constituent pas un portrait linguistique fiable. Mais en l'absence de données précises sur cette question et d'informations sur les initiateurs de ces pétitions, ils offrent tout de même un aperçu intéressant sur la cohabitation entre les deux groupes. Le recensement des noms vient surtout briser le mythe d'un appui uniquement francophone à Wilkinson et d'une

²⁵¹ Malgré la présence de quelques noms féminins, en majorité des veuves, la presque totalité des signataires sont des hommes.

²⁵² Les deux pétitions des notables de St-Louis n'a pas été compté dans le total puisque la plupart les membres du comité avaient déjà signé la grande pétition du 27 décembre.

division uniquement linguistique entre les groupes. Il témoigne aussi du fait que cette question a dépassé les rangs de l'élite pour rejoindre une part significative de la population.

3.2.4 Le français comme langue de communication

Des quelques 80 pétitions recensées, dix ont été écrites en français en totalité ou en partie : six sous une forme bilingue et quatre uniquement en français. Dans le cas de district où l'on retrouvait un plus grand nombre de locuteurs anglophones (comme à Sainte-Geneviève où la présence américaine a précédé la vente de Louisiane), les préambules étaient rédigés dans les deux langues. Dans les localités plus homogènes comme Saint-Ferdinand, le français prédominait. L'utilisation du français pour s'adresser au président des États-Unis peut faire sourire, mais elle n'est pas aussi saugrenue qu'elle pourrait l'être aujourd'hui. Les habitants de la lointaine Haute Louisiane étaient-ils au courant de la francophilie de Jefferson et de sa maîtrise de la langue de Molière? Le récit de son passage remarqué comme ambassadeur à la cour de Louis XVI a-t-il atteint les rives du Mississippi ? Rien ne permet de s'en assurer, mais la présence parmi eux d'anciens officiers de l'armée et de l'administration française rend la chose possible. Quoiqu'il en soit, le français jouissait à cette époque d'une influence et d'une présence significative dans la vie publique américaine. Trois des cinq premiers présidents le parlaient couramment. À cette époque, cette langue n'était pas nécessairement une tare à cacher comme elle l'est devenue plus tard, particulièrement en région rurale.²⁵³ L'utilisation du français dans les pétitions semble

²⁵³ Comme leurs compatriotes Cajuns au sud, les francophones de la région de la Vieille Mine se sont vus interdire l'usage du français à l'école publique au début du XXe siècle, sous peine de réprimandes et d'humiliation. Voir Kent Beaulne, « Grandir en tant que «Franco» et ne pas le savoir », dans *Franco-Amérique*, sous la dir. de Dean Louder et Eric Waddell, Québec, Septentrion (2008), p. 287-298

toutefois cesser au fil du temps puisque la dernière pétition en français recensée date du 20 juin 1809²⁵⁴. Elle est écrite par le comité de Saint-Louis, qui comptait dans ses rangs à ce moment-là trois francophones (Auguste Chouteau, Bernard Pratte, Louis Labeaume) et deux anglophones (Alexander McNair et Edward Hempstead).

Les francophones ne disparaissent pas pour autant de la scène politique. On retrouve leur signature (souvent un X) dans 31 pétitions rédigées en anglais. Par exemple, ils forment la majorité des requérants qui demandent compensation auprès du Congrès après les terribles tremblements de terre de New Madrid en 1811-1812²⁵⁵. De leur côté, les habitants du village de Carondelet, une agglomération largement francophone au sud de Saint-Louis, se sont adressés en anglais à deux reprises au Congrès, en 1817²⁵⁶ et 1818²⁵⁷, afin de défendre leurs terres communales contre l'intrusion d'étrangers. On peut supposer qu'ils ont eu recours à un intermédiaire anglophone pour exprimer leurs doléances.

Cette disparition du français comme langue publique concorde avec l'augmentation du poids démographique des anglophones dans la région ainsi qu'à la consolidation

²⁵⁴ *Saint Louis Committee to Land Claimants of the Territory* (1809), dans Clarence Edwin Carter (dir). *Territorial Papers of the United States, volume 14*, (Washington : United States Government Printing Office, 1949), p .279-282.

²⁵⁵ *Petition to Congress by Inhabitants of New Madrid and Little Prairie* (1818), dans Clarence Edwin Carter (dir). *Territorial Papers of the United States, volume 15*, (Washington : United States Government Printing Office, 1951), p .487-489.

²⁵⁶ *Petition of Inhabitants of Carondelet* (1817), dans Clarence Edwin Carter (dir). *Territorial Papers of the United States, volume 15*, (Washington : United States Government Printing Office, 1951), p. 242-244.

²⁵⁷ *Petition of Inhabitants of Carondelet* (1818), dans Clarence Edwin Carter (dir). *Territorial Papers of the United States, volume 15*, (Washington : United States Government Printing Office, 1951), p. 451-453.

de l'administration américaine. Bientôt, la connaissance du français n'est plus un critère obligatoire pour devenir fonctionnaire au Missouri. Communiquer uniquement en français signifierait se fermer les portes qui mènent au pouvoir.

Le français disparaît peut-être tranquillement de la vie publique et administrative²⁵⁸, mais les francophones restent présents. Leur participation aux pétitions laisse croire que la langue anglaise n'a pas été un obstacle à leur implication dans les débats publics. Leur poids est suffisamment important pour qu'en 1820, la toute première constitution de ce qui allait devenir l'État du Missouri soit traduite intégralement en français et distribuée par l'imprimeur et juge de paix Joseph Charless²⁵⁹. Mais leur langue a peu à peu disparu du paysage politique et administratif.

Peut-être parce qu'ils avaient conscience d'être un groupe étranger au milieu de l'ensemble américain, ou simplement parce qu'ils appréciaient sincèrement leur nouveau pays, les francophones ont à maintes reprises souligné dans leurs pétitions leur attachement et leur loyauté envers les États-Unis. « Puisse cette attestation parvenir jusqu'au président des Etats Unis », écrivent les habitants de Saint-Charles en s'adressant à Thomas Jefferson pour défendre le gouverneur Wilkinson, « et Le convaincre que les habitans de La Louisiane Nouveaux citoyens des Etats Unis sont

²⁵⁸ Cette disparition n'est pas totale puisqu'on verra tout au long du 19^e siècle l'apparition de publications en français à la durée de vie plus ou moins longue, voir John Francis McDermott, « Louis Richard Cortambert and the First French Newspapers in St.Louis, 1809-1854 », *The Papers of the Bibliographical Society of America*, volume 34, no 3, (1940), p. 221-253.

²⁵⁹ *Constitution de L'etat du Missouri. 1820. Translated by F.M. Guyol, printed by Joseph Charless, (1820), Missouri History Museum Library*

attachez de cœur a leur nouvelle patrie et ont une confiance entiere dans le chef aux ordres du quel ils S'empresseront toujours d'obeir »²⁶⁰.

Les pétitionnaires font régulièrement appel au vocabulaire de la jeune république (justice, bonne gouvernance, égalité, poursuite du bonheur, etc.) pour faire valoir leurs causes. Les membres du comité de Saint-Louis ont également invoqué le caractère démocratique et représentatif de leurs assemblées pour légitimer leurs revendications. Pour justifier le bien-fondé de leurs requêtes, les pétitionnaires invoquent à répétition les droits garantis par la constitution américaine, comme en témoigne cette pétition qui appelle à la reconnaissance des titres de propriété octroyés par l'Espagne.

Nos suplians et leurs commettans en devenant membres d'une union fondée sur les principes d'un gouvernement sage et Libre s'etoient flattés de jouir sans restriction de tous les avantages attachés au titre de Citoyen Americain L'exemple de la felicité des Etats et territoires adjacents de la Louisiane leu faisoit esperer un sort pareil et sous le Gouvernement fixe et juste de la loi ils s'attendoient a voir leurs propriétés respectées, C'est avec peine mais avec respect et confiance qu'aujourd'hui ils vous representent les griefs dont ils sont opprimés et dont-ils esperent de votre equité une juste reforme.²⁶¹

Cette adhésion aux valeurs américaines est peut-être une preuve de bonne volonté face à la méfiance marquée envers les francophones de la Louisiane exprimée par plusieurs dirigeants américains. Comme on l'a observé au chapitre précédent, cette

²⁶⁰ *Memorial to the president by citizens of St.Charles (1805)* dans Clarence Edwin Carter (dir). *Territorial Papers of the United States, volume 13*, (Washington : United States Government Printing Office, 1948), p. 360-364.

²⁶¹ *Petition to congress by the citizens of the territory (1808)*, dans Clarence Edwin Carter (dir). *Territorial Papers of the United States, volume 14*, (Washington : United States Government Printing Office, 1949), p. 158-163.

suspicion est demeurée forte chez une part significative de la population américaine, particulièrement lors des périodes d'instabilité de la jeune république. À ces occasions, la pétition fut un moyen pour l'élite francophone d'assurer sa fidélité au gouvernement américain. Ainsi, en 1807, alors que la région est encore sous le choc de la révélation des plans d'Aaron Burr, les marchands de Saint-Louis s'adressent directement au gouverneur en place pour garantir leur collaboration dans le maintien de l'ordre : « We also embrace this method to assure your Excellency that We Shall at all times be ready at a moments warning to cooperate with you in any measures which you may adopt for the security of the Union and the protection and safety of the lives liberty and property of our fellow Citizens ». ²⁶²

Conclusion

Au final, les pétitions permettent d'avoir un aperçu plus précis des comportements de la communauté francophone. On peut d'abord constater que la participation des francophones au processus pétitionnaire, et à la vie politique en général, s'est faite de façon normale, c'est-à-dire dans le respect du poids démographique des locuteurs français dans la région. Par exemple, la participation des francophones à la campagne pour le gouverneur Wilkinson, là où les chiffres permettent le découpage le plus précis, correspond sensiblement à l'évaluation de la population française effectuée par les historiens²⁶³.

²⁶² *Resolutions of Citizens of the Territory* (1807), dans Clarence Edwin Carter (dir). *Territorial Papers of the United States, volume 14*, (Washington : United States Government Printing Office, 1949), p. 98-100.

²⁶³ Adelman et Aron estiment que dès 1800, les nouveaux arrivants américains avaient dépassé en nombre les créoles dans l'ensemble du Missouri. De son côté, Jay Gitlin soutient de son côté qu'en 1804 60 % des 10 000 habitants de la Haute Louisiane étaient d'origine américaine et que le reste était constitué de francophones.

Même s'ils formaient un groupe minoritaire, les Français n'ont jamais été exclus délibérément de la vie publique et n'ont jamais voulu vivre à l'écart de la société américaine. Loin d'être sectaires ou isolés, ils s'intéressaient activement aux enjeux qui ont secoué la région lors des années tumultueuses qui ont suivi l'annexion aux États-Unis. Les pétitions prouvent qu'ils ont utilisé les modes d'expression à leur disposition pour demander une pleine intégration à la vie américaine et démontrer leur loyauté.

Si leurs priorités étaient légèrement différentes de celles de l'ensemble des habitants du Missouri, rarement les francophones se sont-ils exprimés au nom de leur seule communauté. Tant sur la question des titres de propriété que celle du gouverneur Wilkinson, ils ont rallié une grande proportion de la population américaine. Contrairement à leurs compatriotes en Basse-Louisiane à la même époque²⁶⁴, ils n'ont jamais formulé (du moins pas dans les pétitions²⁶⁵) de demande pour le maintien d'un statut pour le français. Pas de requête non plus pour conserver les lois françaises ou un statut spécial pour la religion catholique. Leurs demandes étaient avant tout pragmatiques, reliées à leurs intérêts matériels et mercantiles, comme en témoigne l'attention qu'ils portaient au maintien de l'esclavage et des titres de propriété octroyés sous le régime espagnol.

²⁶⁴ Voir Peter J. Kastor. *The Nation's Crucible, The Louisiana Purchase and the Creation of America*. (New Haven : Yale University Press, 2004), 311 p.

²⁶⁵ Jay Gitlin mentionne un mémoire envoyé au Congrès en 1804 dans lequel les pétitionnaires demandaient que les actes légaux et les procès soient tenus dans les deux langues; que les dirigeants soient capables de s'exprimer tant en français qu'en anglais et que des écoles bilingues soient établies. Ces demandes auraient été largement ignorées. Je n'ai malheureusement pas réussi à mettre la main sur ce mémoire. Voir Jay Gitlin, « "Avec bien du regret" : The Americanization of Creole St.Louis », *Gateway Heritage*, (1989), p. 9.

En fait, les Français ont toujours réclamé dans leurs pétitions et lettres ouvertes la fin des distinctions entre Français et Américains, l'égalité entre les deux groupes et l'accession à la pleine citoyenneté. Les droits garantis par la Constitution américaine sont autant de bienfaits auxquels les citoyens d'origine française demandent un plein accès. La cession aux États-Unis est généralement saluée comme un événement heureux qui permettra à la région de se développer et à ses citoyens de prospérer comme le soulignent ces pétitionnaires au Congrès en 1806 :

The Last mutation which your petitioners have experienced, was most welcome to their pride, & to their affections, because it united them to a great growing, enlightened free and virtuous nation, to whom they were before allied by neighbourhood friendly inter course, seclusion from the old world, a similitude of interests and pursuits and all the sympathies wich grow out of such relations, but mor particularly because they believed it was to give stability to their future fortune, to guard them against the Caprice of political vicissitudes, and to Establish them in the secure enjoyment of those inestimable blessings wich have been purchassed by the best blood of united America.²⁶⁶

Au-delà des bons sentiments, Américains et francophones ont été capables de collaborer autour de points communs et d'offrir une réponse coordonnée allant au-delà de la barrière linguistique. Ce fut le cas dans la campagne pour la défense du gouverneur Wilkinson, qui a rassemblé une forte majorité de signataires anglophones, et sur la question des droits de propriété, qui touchait aussi des anglophones installés en Louisiane avant 1803.

Certes, la mixité et la cohabitation étaient plus grandes dans les agglomérations comme Saint-Louis ou Sainte-Geneviève où les deux groupes se côtoyaient sur une

²⁶⁶ *Petition to congress by Inhabitants of the territory* (1806), dans Clarence Edwin Carter (dir). *Territorial Papers of the United States, volume 13*, (Washington : United States Government Printing Office, 1949), p. 425-429

base quotidienne. C'est d'ailleurs dans ces deux villes que sont nées la plupart des initiatives, pétitions et assemblées. La communauté francophone était également prête à soutenir des candidats qui défendaient leurs intérêts, peu importe leur origine ethnique, comme Joseph Browne par exemple. Elle n'a toutefois jamais mis de l'avant ses propres candidats à l'échelle territoriale.

Le nombre très élevé de francophones ayant signé leurs noms d'un X laisse penser que l'analphabétisme était beaucoup plus élevé chez la population de langue française que chez celle de langue anglaise. Tout porte à croire que l'initiative de ces pétitions revient donc à l'élite francophone de la région, qui a su s'adjoindre les classes modestes d'origine française et américaine dans les causes qui les touchaient, comme les titres de propriété. Cette influence de l'élite commerciale paraît déterminante dans la construction de l'agenda politique de la communauté francophone. Il s'agit bien d'un groupe attaché aux États-Unis, à ses valeurs et à ses symboles, mais surtout aux droits de commercer et au respect de la propriété garantie par la constitution américaine. Préférant la conciliation à la confrontation, mauvaise pour les affaires, l'élite française a été capable de collaborer avec des gens de l'extérieur et de s'adapter à un nouveau régime, comme ils l'avaient fait avec l'Espagne. Ses membres ont vu dans l'achat de la Louisiane non pas une menace identitaire, mais une occasion d'affaires. La pétition pour eux n'a pas été un outil pour réclamer un traitement spécial, mais plutôt l'application de la justice, l'adhésion à la citoyenneté américaine et le respect des droits garantis par le traité de vente de la Louisiane et la Constitution.

Par sa nature, la pétition est un outil de revendications, mais aussi une reconnaissance du pouvoir des dirigeants et de l'inévitable dépendance des suppliants²⁶⁷. Pour les

²⁶⁷ Ruth Bogin, *Loc.cit.*, p. 420.

Français du Missouri, son utilisation a représenté une acceptation de la légitimité du pouvoir américain et le début de leur inclusion dans son système administratif. La participation et l'instigation de grandes campagnes de pétitions de la part des élites commerciales de la région, en particulier des riches marchands francophones, peuvent donc être interprétées comme une reconnaissance de la nouvelle autorité américaine. Les hommes d'affaires de la région, dont certains comptaient parmi les plus riches des États-Unis à cette époque, ont utilisé la pétition comme un moyen de faire valoir leurs intérêts à l'intérieur d'un nouveau système qu'ils acceptaient.

CONCLUSION

L'étude détaillée du comportement politique des francophones et leurs revendications permet de comprendre davantage comment s'est déroulé pour eux le passage à la souveraineté américaine. Pour une bonne partie des habitants, ce fut un événement, qui sans être totalement heureux, apporta au moins des conséquences positives. Ces retombées favorables touchèrent particulièrement l'élite puisqu'elles se sont manifestées le plus concrètement dans des secteurs qu'elle maîtrisait : l'accroissement de l'activité commerciale a profité aux marchands qui ont pu écouler davantage de produits, l'augmentation de la population a permis aux grands propriétaires terriens de vendre leurs lots à bon prix et la nouvelle administration a conservé un bon nombre de notables à son emploi.

La transition ne fut pas paisible pour autant. Le changement de régime a mis en péril l'une des principales sources de richesses et de pouvoir de l'élite : ses terres. Il a également amené au pouvoir des hommes extérieurs à son réseau et donc pas nécessairement sensibles à ses intérêts. Ensuite, les francophones ont dû composer avec une nouvelle population qui a fait baisser leur poids démographique et leur influence. En 10 ans, de 1810 à 1820, on estime que la population blanche du Missouri a augmenté de 20 800 à 66 600 habitants²⁶⁸. Le village de Saint-Louis est

²⁶⁸ Glen E. Holt, « St. Louis's Transition Decade », *Missouri Historical Review*, Vol. 76. No. 4, (1982), p. 368

passé d'une population de 500 personnes en 1805 à une petite ville de 4500 âmes dans la décennie de 1820²⁶⁹.

Ces bouleversements ont entraîné une réponse de la part de la communauté francophone, une réponse coordonnée en bonne partie par une élite soucieuse de maintenir son rang. D'abord, en utilisant leurs compétences et leurs connaissances du terrain, beaucoup de ses membres ont été capables de se faire valoir auprès du gouvernement américain, ce qui leur a valu des emplois et une participation aux décisions locales. Deuxièmement, par le biais de moyens de pression comme les assemblées et les pétitions, ils ont tenté de préserver leurs acquis. Ils ont réussi dans le cas de l'esclavage et de leurs titres de propriété, bien que ce dossier ait pris des années avant d'être réglé. Ils ont aussi tenté d'influer sur le choix de leurs dirigeants et lutté, sans succès cette fois, pour que le Missouri demeure à un stade de gouvernement plus sommaire.

Les francophones du Missouri ont sans aucun doute adopté les atours de la démocratie américaine. Leurs pétitions reprennent avec éclat le style démocratique en vigueur dans la jeune république. Ils ont à plusieurs reprises témoigné leur affection pour les États-Unis et défendu leurs droits en se basant sur la Constitution. Plusieurs facteurs me font toutefois douter de leur adhésion réelle à l'idéal républicain américain : leur refus d'un passage à un stade de gouvernement plus avancé et donc plus représentatif, leur rejet d'une administration locale étendue, l'accaparement des postes d'influence par une minorité et leurs tentatives de maintenir leurs relations privilégiées avec le gouvernement. Je soutiens donc que cette élite francophone était constituée en grande partie de conservateurs

²⁶⁹ Ronald L.F. Davis, « Community and Conflict in Pioneer Saint Louis, Missouri », *Western Historical Quarterly*, Vol. 10, No. 3, (1979), p .339

pragmatiques, bien conscients de leur rapport de force et désireux de maintenir leur rang. Ils ont donc employé la méthode la plus efficace pour plaire à leurs nouveaux dirigeants : la voie démocratique. En cela, ils ont démontré une capacité d'adaptation impressionnante.

Il faut également souligner que les francophones se trouvaient, dans les premiers temps à tout le moins, dans une position de force face à un gouvernement qui avait besoin de leur collaboration pour administrer son nouveau territoire et gérer les populations amérindiennes. Ce contexte particulier a favorisé les francophones lors des années qui ont précédé la guerre de 1812.

Un renversement de situation s'est toutefois opéré lors des années qui ont suivi le conflit. La croissance démographique et économique amenée par la fin de la guerre a également signifié les débuts de l'américanisation massive du Missouri, et de sa plus grande ville Saint-Louis. Après la signature des accords de paix, plusieurs soldats dépêchés dans la région ont choisi de s'y installer à long terme. L'issue de la guerre a également confirmé l'appartenance des Grands Lacs et de l'Ouest aux États-Unis, mettant fin aux incertitudes qui empêchaient une immigration massive au-delà des Appalaches²⁷⁰. Un mouvement massif vers les régions fertiles de l'Ouest, au centre desquelles se trouvait Saint-Louis, s'est donc mis en branle à partir de 1815. L'admission du Missouri dans l'Union en août 1821 a accéléré encore davantage ce mouvement en provenance des États de l'Est, particulièrement du Kentucky voisin et de la Virginie²⁷¹, la stabilité politique annoncée convainquant les immigrants les plus réticents à franchir le Mississippi.

²⁷⁰ Glen E. Holt, *Op.cit.*, p. 366.

²⁷¹ *Ibid.*, p. 375.

Même si les entrepreneurs de la ville ont bénéficié de l'acquisition des territoires de trappe britanniques après la guerre de 1812, les ressources cynégétiques autour de Saint-Louis étaient largement épuisées. Le centre de gravité du commerce s'est déplacé vers l'Ouest et au Nord, en amont du fleuve Missouri. Alors qu'entre 1789 et 1804, la valeur des fourrures rapportées annuellement s'élevait en moyenne à 203 000 \$, ce chiffre était réduit au quart en 1819²⁷². L'industrie des fourrures étant l'une des chasses gardées des francophones de l'Ouest, son déclin a indéniablement eu un impact sur la prospérité et l'influence de cette communauté. Ces années marquent aussi la fin de Saint-Louis en tant que ville-frontière. À partir de 1830, la cité deviendra plutôt un vaste entrepôt commercial pour l'ensemble du Midwest²⁷³. Ce changement de vocation est intimement lié au déclin du visage francophone de la ville. Jusqu'en 1815, la presque totalité des habitants de Saint-Louis était d'origine française. Trois ans plus tard, ce sont entre la moitié et les deux tiers des habitants qui s'expriment en français, selon les témoignages de l'époque²⁷⁴. Saint-Louis est devenu au fil du temps une ville profondément américaine, profitant des structures établies par les Français et de leurs réseaux commerciaux²⁷⁵.

Ce déclin est-il le résultat d'une mise à l'écart du monde politique? Non. Malgré les préjugés à leur endroit, je crois que les francophones n'ont pas été délibérément exclus des sphères du pouvoir, comme ont pu l'être les Noirs ou les Amérindiens. Cela s'explique selon moi par trois grands facteurs. D'abord, ils remplissaient les

²⁷² *Ibid.*, p. 369-370.

²⁷³ *Ibid.*, p. 379.

²⁷⁴ *Ibid.*, p. 380.

²⁷⁵ Adam Arenson, « The Double Life of St. Louis Narratives of Origins and Maturity in Wade's Urban Frontier », *Indiana Magazine of History*, Vol. 105, No. 3, (2009), p. 260.

critères raciaux exigés par l'appareil dirigeant, étant issus majoritairement de souche européenne blanche. Deuxièmement, ils ont immédiatement été perçus comme des interlocuteurs incontournables par les États-Unis parce qu'ils étaient riches, influents et possédaient la clé de l'Ouest et des peuples amérindiens. Finalement, les francophones ont été acceptés parce qu'ils ont démontré une certaine adhésion au projet américain par leur entrée dans les cercles politiques, l'utilisation des pétitions et la recherche d'influence auprès des nouveaux dirigeants.

La disparition du visage français de Saint-Louis après 1821 s'explique beaucoup plus par un déséquilibre démographique que par une volonté délibérée des États-Unis d'assimiler et de faire disparaître ces « Frenchmen ». Comme on l'a vu, le flux d'immigrants américains était tout simplement trop important pour que Saint-Louis et ses environs demeurent majoritairement francophones. De plus, l'immigration en provenance de Saint-Domingue et de la France s'est tarie, alors que les travailleurs canadiens du monde de la fourrure ont suivi le déplacement de l'industrie vers l'Ouest. Force est d'admettre que les francophones n'ont pas voulu, ou n'ont pas été capables de créer des institutions durables. Par exemple, l'Église catholique n'a jamais tenté d'instaurer un réseau de paroisses ethniques au Missouri, ce qui aurait joué un rôle important quant au maintien du français au Missouri²⁷⁶. L'éducation bilingue des enfants s'est imposée, mais était réservée à une mince minorité²⁷⁷.

L'élite francophone a aussi été dans une certaine mesure victime de sa volonté de maintenir son influence auprès des nouveaux dirigeants. En privilégiant le

²⁷⁶ Gerald L. Gold, «Lead Mining and the Survival and Demise of French in Rural Missouri», *Cahiers de géographie du Québec*, Volume 23, numéro 59, (1979), p. 340.

²⁷⁷ Jay Gitlin *Bourgeois Frontier, French Towns, French Traders and American Expansion*, (New Haven: Yale University Press, 2009), p. 153.

bilinguisme et le mariage de leurs enfants avec des Américains et des Américaines, ils ont lié leur sort à celui des États-Unis et ouvert la porte à une américanisation rapide. Ironiquement, en raison de leur isolement, les hameaux reculés, particulièrement ceux de la région minière de Vieille Mine, ont conservé plus longtemps un visage français que les villes établies le long du Mississippi²⁷⁸. Au milieu des années 1970, lors du passage des cinéastes québécois Michel Brault et André Gladu, ils étaient encore quelques dizaines d'ânés à pouvoir s'exprimer en français, se rappelant avec nostalgie les chansons traditionnelles apprises lors de leur enfance²⁷⁹.

La présence française dans l'Ouest ne s'est pas volatilisée du jour au lendemain pour autant. À Saint-Louis, le français est demeuré une langue importante au moins jusqu'à la Guerre de Sécession (1861-1865). Au cours de cette période, la société créole s'est même enrichie de nouveaux membres qui n'étaient pas de souche française, qui se sont ajoutés par mariage, amitié, filiation catholique ou simplement par attrait pour les manières aristocratiques²⁸⁰. Au Missouri, les petites communautés francophones ont continué à fleurir lors de la première moitié du 19^e siècle. Par exemple, Kansas City, aujourd'hui la plus grande ville de l'État, est née d'un établissement fondé par un autre membre de la famille Chouteau, François, en 1821²⁸¹. La population y est restée presque uniquement francophone jusqu'en 1844.

²⁷⁸ *Ibid.*, p. 332.

²⁷⁹ Michel Brault et André Gladu, *C'est pu comme ça anymore*, [DVD], Société Radio-Canada, 27 min., 1976

²⁸⁰ Jay Gitlin, « "Avec bien du regret" : The Americanization of Creole St. Louis », *Gateway Heritage*, (1989), p. 10.

²⁸¹ Jay Gitlin, *Bourgeois Frontier, French Towns, French Traders and American Expansion*, p. 98-99.

Malgré ces exemples, il faut faire attention à ne pas confondre le maintien du français comme langue publique majoritaire avec la survie des réseaux familiaux et commerciaux, qui eux ont eu une vie beaucoup plus longue. Si l'on s'éloigne d'une certaine idéologie de la survivance, il est en effet possible de mesurer l'impact des francophones autrement que par la survie du français, mais aussi par la réussite de leur entreprise commerciale et leur contribution au développement de l'ouest des États-Unis.

En cela, les francophones du Missouri ont joué un rôle très important qui leur a permis d'éviter la marginalisation dans laquelle plusieurs communautés non-anglophones ont été plongées au cours de l'expansion américaine²⁸². Leur réussite économique et sociale s'explique en grande partie par leur capacité d'adaptation aux changements politiques. Il ne s'agissait pas d'un groupe fermé au changement et tourné vers un passé révolu. Cette élite était au contraire formée de marchands capitalistes capables d'innover pour maintenir et faire prospérer leur empire financier. Pratiques et pragmatiques, ils ont su intégrer le système politique américain pour y défendre leurs intérêts. Les routes, villes et villages qu'ils ont contribué à bâtir sont encore là aujourd'hui pour en témoigner.

²⁸² Jay Gitlin, « “Avec bien du regret” : The Americanization of Creole St.Louis », *Gateway Heritage*, (1989), p. 9.

ANNEXE A

MERCHANTS OF ST. LOUIS TO GOVERNOR WILKINSON²⁸³

*A Son Excellence J. Wilkinson Gouverneur du Territoire de la Louisiane
Superintendant du Departement Indien et Général des Armées des Etats-Unis*

Représentent tres humblement Les commercans Soussignés de la ville de St Louis tant en leur nom que celui des autres commercans de cette ville et Territoire de la Louisiane -

Qu'ayant été informés par la voix publique que les intentions de son Excellence étoient de defendre par une proclamation l'entrée des armes à feu comme fusils et carabines parmi les nations Indiennes avec lesquels les soussignés sont accoutumés de trafiquer, ils croyent sans manquer au profond respect qu'ils portent au gouvernement et a ses deleguez pouvoir représenter qu'une telle defense générale pourroit avoir des suites funestes a la prospérité du commerce et même a l'harmonie qui existe heureusement entre ces nations et les Etats-Unis -

Le commerce qui se fait avec les nations sauvages est entierement fondé sur les Pelleteries au fourrures et presque toutes ne peuvent se procurer que par le moyen des armes a feu; Si les nations étoient privées de ces armes ce commerce non seulement pour cette année mais pour celles qui suivent deviendroit absolument nul-

Secondement, les Nations amies des Etats Unis dont plusieurs sont liés par des traités recemment faits tels que les Sacs, Renards, Osages, Ottos, Missouriis, Mahas, Cances et autres nation se trouvant privez des objects aux quels ils attachent le plus de prix et qui leur sont absolument necessaires pour se procurer les premiers besoins de la vie, concevroient sans aucun doute une défiance qui seroit encore excitée par les traiteurs des nations étrangères qui leur feroient envisager cette demarche comme un premier moyen pris par le gouvernement des Etats Unis pour leur oter tous moyens de défences et de Subsister -

Si quelques nations voisines ou éloignées, par leur conduite donnent quelques craintes ou meritent d'être privées de ces armes, qu'il a son Excellence de les specifier particulièrement, Ses ordres seront strictement observés—mais que les nations amies ne Soient point punies des fautes d'une nation avec laquelle peut être ils sont eux-mêmes en guerre—

²⁸³ *Merchants of St. Louis to Governor Wilkinson* (August 24, 1805), dans Clarence Edwin Carter (dir). *Territorial Papers of the United States, volume 13*, (Washington : United States Government Printing Office, 1948), p. 201-203

St LOUIS *le Vingt quatre Août* 1805
(Signé)

Aug^{te} Chouteau
Bern^d Pratte
P^r Joseph Robidoux
Lacombe

Rob^t M^cClelan

Jn^o Hankinson

Manuel Lisa
Pour mon Père
Sanguinet Jun^r
Sanguinet Jun

D Delaunay

John Mullanphy

BIBLIOGRAPHIE

Sources manuscrites

Missouri History Museum Archives Collection

Alexander McNair Collection

Amos Stoddard Papers

Antoine Pierre Soulard Papers

Carr-Papin Family Papers

Charles Gratiot Papers

David Barton Papers

Guibord Diary

Louisiana Territory Collection

Missouri Territory Collection

Pratte-Nidelet Family Papers

Provenchere Family Papers

Rozier Family Papers

Saugrain-Michau Family Papers

Thomas Hart Benton Papers

Sources imprimées

Constitution de L'etat du Missouri. 1820. Translated by F.M. Guyol, printed by Joseph Charless, Missouri History Museum Library

BILLON, Frederic Louis, *Annals of St. Louis in its early days under the French and Spanish dominations, 1764-1804*, New York, Arno Press & The New York Times, 1971, 501p.

BILLON, Frederic Louis, *Annals of St. Louis in its Territorial Days from 1804 to 1821*, New York, Arno Press, 1971, 463p.

CARTER, Clarence Edwin, *The Territorial Papers of the United States, Volume XIII, The Territory of Louisiana-Missouri, 1803-1806*, Washington, Department of State Publication, 1948, 641p.

CARTER, Clarence Edwin, *The Territorial Papers of the United States, Volume XIV, The Territory of Louisiana-Missouri, 1806-1814*, Washington, Department of State Publication, 1949, 915p.

CARTER, Clarence Edwin, *The Territorial Papers of the United States, Volume XV, The Territory of Louisiana-Missouri, 1815-1821*, Washington, Department of State Publication, 1951, 834p.

NASATIR Abraham, *Before Lewis and Clark : Documents Illustrating the History of Missouri, 1785-1804*, St. Louis, St. Louis Historical Documents Foundation, 1952, volume I et II, 853p.

Sources électroniques

Albert Gallatin to Thomas Jefferson, August 20, 1804, Thomas Jefferson Papers, Library of Congress, récupéré le 15 juin 2017 de https://www.loc.gov/resource/mtj1.030_1348_1353/?sp=1,

Abridgement of the Debates of Congress, from 1789 to 1856, Vol. 3 (of 16) , Eight Congress, First Session, 3 novembre 1803 , Projet Gutenberg, récupéré le 9 août 2017 de <http://www.gutenberg.org/files/54345/54345-h/54345-h.htm>

Constitution des États-Unis d'Amérique (1787), Chaire pour le développement de la recherche sur la culture d'expression française en Amérique du Nord, Université Laval, récupéré le 20 avril 2017 de <http://www.axl.cefan.ulaval.ca/amnord/USA-Constitution1787.htm>

Journaux, correspondances et récit de voyages

AUDUBON, John James, *Journal du Missouri*, Paris, Payot & Rivages, 2002, 308p.

BRACKENRIDGE, Henry Marie, « Henry Marie Brackenridge's Life with a French Family, 1792-1795 (Ste.Geneviève) », dans *Major Problems in the History of American West : document and essays*, sous la direction de Clyde A. Milner, Lexington, D.C. Heath, 1989, 681p.

BRADBURY, John, *Travels in the Interior of America*, Ann Arbor, Mich. University Microfilms International, 1966, 364p.

CHOUTEAU, Auguste *Auguste Chouteau's Journal : Memory, Mythmaking & History in the Heritage of New France : Essays Accompanying a New, Annotated Translation of the Narrative of the Settlement of St. Louis, together with a reprint of John Francis McDermott's Glossary of Mississippi Valley French*, St. Louis, St. Louis Mercantile Library, University of Missouri--St. Louis, 2010, 211p.

COLLOT, George-Henri-Victor, *Voyage dans l'Amérique Septentrionale : ou Description des pays arrosés par le Mississippi, l'Ohio, le Missouri et autres rivières affluentes observations exactes sur le cours et les sondes de ces rivières; sur les villes, villages hameaux et fermes*, Paris, A. Bertrand, 1826, 456p.

TRUDEAU, Jean-Baptiste, *Voyage sur le Haut-Missouri, 1794-1796*, Sillery, Septentrion, 2006, 245p.

Études

ADELMAN Jeremy et Stephen ARON, « From Borderlands to Borders: Empires, Nation-States, and the Peoples in between in North American History », *The American Historical Review*, Vol. 104, No. 3, 1999, p. 814-841.

AGNÈS, Benoît « Le « Pétitionnaire universel »: les normes de la pétition en France et au Royaume-Uni pendant la première moitié du XIXe siècle», *Revue d'histoire moderne et contemporaine*, Vol. 58, No. 4, 2011, p. 45-70.

ARENSEN, Adam, « The Double Life of St. Louis Narratives of Origins and Maturity in Wade's Urban Frontier », *Indiana Magazine of History*, Vol. 105, No. 3, p. 246-261.

ARON, Stephen, *American confluence : The Missouri Frontier from Borderland to Border State*, Bloomington, Indiana University Press, 2006, 301p.

BOGIN, Ruth, « Petitioning and the New Moral Economy of Post-Revolutionary America », *The William and Mary Quarterly*, vol. 45, no. 3, 1988, p.391-425.

BOUCHARD, Serge et Marie-Christine LÉVESQUE, *Ils ont couru l'Amérique : De remarquables oubliés Tome 2*, Montréal, Lux Éditeur, 2014, 420p.

BRIGGS, Winstanley, « Le Pays des Illinois », *The William and Mary Quarterly*, Vol.47, no 1, 1990, p. 30-56.

BROUILLETTE, Benoît, *La pénétration du continent américain par les Canadiens français 1763-1846 : traitants, explorateurs, missionnaires*, Montréal, Fides, 1979, 242p.

CHALOULT, Michel, *Les Canadiens de l'expédition Lewis et Clark, La traversée d'un continent*, Sillery, Septentrion, 2003, 189p.

CHRISTENSEN, Lawrence O. (dir.), *Dictionary of Missouri biography*, Columbia, University of Missouri Press, 1999, 832p.

CHRISTIAN, Shirley, *Before Lewis and Clark, the story of the Chouteaus, the French dynasty that ruled America's frontier*, New York, Farrar, Strauss and Giroux, 2004, 509p.

CLEARY, Patricia, *The World, the Flesh and the Devil: A History of Colonial St.Louis*, Columbia, University of Missouri Press, 2011, 357p.

DAVIS, Ronald L.F., « Community and Conflict in Pioneer Saint Louis, Missouri », *Western Historical Quarterly*, Vol. 10, No. 3, 1979, p. 337-355.

DUVAL, Kathleen « Choosing Enemies: The Prospects for an Anti-American Alliance in the Louisiana Territory », *The Arkansas Historical Quarterly*, Vol. 62, No. 3, 2003, p. 233-252.

EKBERG, Carl J., *Colonial Ste. Genevieve : An Adventure on the Mississippi frontier*, Gerald, Patrice Press, 1985, 541p.

EKBERG, Carl J., *François Vallé and his World : Upper Louisiana before Lewis and Clark*, Columbia, University of Missouri Press, 2002, 316p.

ELMAN, Colin, « Extending Offensive Realism: The Louisiana Purchase and America's Rise to Regional Hegemony », *American Political Science Review*, Vol. 98, No. 4, 2004, p.563-576.

ENGLEBERT, Robert, « Merchant Representatives and the French River World, 1763-1803 », *Michigan Historical Review*, Vol. 34, No. 1, 2008, p. 63-82.

ENGLEBERT, Robert et Guillaume TEASDALE, *French and Indians in the heart of North America, 1630-1815*, East Lansing, Michigan State University Press, 2013, 219p.

FOLEY, William E., *A History of Missouri, Volume I, 1673 to 1820*, Columbia, University of Missouri Press, 1971, 237p.

FRENETTE, Yves, « L'historiographie des Franco-Américains de la Nouvelle-Angleterre, 1872-2015 », *Bulletin d'histoire politique*, vol.24, no. 2, 2016, p.75-103.

FURSTENBERG, François, *When the United States Spoke French : Five Refugees Who Shaped a Nation*, New York, Penguin Press, 2014, 498p.

GITLIN, Jay « “Avec bien du regret ” : The Americanization of Creole St.Louis », *Gateway Heritage*, printemps 1989, p. 2-11.

GITLIN, Jay, *Bourgeois Frontier, French Towns, French Traders and American Expansion*, New Haven, Yale University Press, 2009, 269p.

GOHIER, Maxime, *La pratique pétitionnaire des Amérindiens de la vallée du Saint-Laurent sous le Régime britannique : pouvoir, représentation et légitimité (1760-1860)*, Thèse de Ph.D. (histoire), Université du Québec à Montréal, 2014, 641p.

GOLD, Gerald L., « Lead Mining and the Survival and Demise of French in Rural Missouri », *Cahiers de géographie du Québec*, Vol. 23, No. 59, 1979, p.331-342.

GREER, Allan, « National, Transnational, and Hypernational Historiographies : New France Meets Early American History », *The Canadian Historical Review*, Vol. 91, No. 4, 2010, p. 695-724.

HAVARD, Gilles, *Histoire des coureurs de bois : Amérique du Nord, 1600-1840*, Paris : Les Indes savantes, 2016, 885p.

HOLT Glen E., « St.Louis Transition Decade, 1819-1830 », *Missouri Historical Review*, Vol. 76, No. 4, 1982, p. 365-381.

HORSMAN, Reginald, *Race and manifest destiny : the origins of American racial anglo-saxonism*, Cambridge, Harvard University Press, 1981, 367p.

HYDE, Anne Farrar, *Empires, Nations, and Families : a New History of the North American West, 1800-1860*, New York, Ecco, 2012, 628p.

KASTOR, Peter J., *The Nation's Crucible: The Louisiana Purchase and the Creation of America*, New Haven, Yale University Press, 2004, 311p.

KASTOR, Peter J. et François WEIL, dir., *Empires of the Imagination: Transatlantic Histories of the Louisiana Purchase*, Charlottesville, University of Virginia Press, 2009, 370p.

LAMARRE, Jean « Migration et présence des Canadiens français dans le Midwest : bilan historique et historiographique », *Bulletin d'histoire politique*, vol. 24, no. 2, 2016, p.120-136.

LOUDER, Dean et Eric WADDELL, *Franco-Amérique*, Québec, Septentrion, 2008, 373p.

LOUDER, Dean, Jean MORISSET et Eric WADDELL, *Vision et visages de la Franco-Amérique*, Québec, Septentrion, 2001, 346p.

MARIENSTRAS, Élise, « ‘L'Empire de la liberté’ selon Thomas Jefferson : un oxymore emblématique de la pensée nationale américaine à l'époque de l'expédition de Lewis et Clark (1804-1806) », *XVII-XVIII, Revue de la société d'études anglo-américaines des XVIIe et XVIIIe siècles*, no. 63, 2006, p. 155-170.

MARK, Gregory A., « The Vestigial Constitution: The History and Significance of the Right to Petition », *Fordham Law Review*, vol. 66, no. 6, 1998, p.2153-2231

MAUMI, Catherine, *Thomas Jefferson et le projet du Nouveau Monde*, Paris, Éditions de la Villette, 2007, 176p.

MCDERMOTT, John Francis, « Louis Richard Cortambert and the First French Newspapers in St.Louis, 1809-1854 », *The Papers of the Bibliographical Society of America*, Vol. 34, no. 3, 1940, p.221-253

MCDERMOTT, John Francis, *The French in the Mississippi Valley*, Urbana, University of Illinois Press, 1966, 247p.

MCDERMOTT, John Francis, *Frenchmen and French ways in the Mississippi Valley*, Urbana, University of Illinois Press, 1969, 304p.

NUGENT, Walter T.K., *Habits of Empire : A History of American Expansion*, New York, Alfred A. Knopf, 2008, 387p.

ONUF, Peter S., *Jefferson's Empire : The Language of American Nationhood*, Charlottesville, University Press of Virginia, 2000, 250p.

PODRUCHNY, Carolyn, *Making the Voyageur World: Travelers and Traders in the North American Fur Trade*, Lincoln, University of Nebraska Press, 2006, 414p.

ROYOT, Daniel, *Divided Loyalties in a Doomed Empire : The French in the West from New France to the Lewis and Clark Expedition*, Cranbury, Associated University Presses, 2007, 282p.

SAYAD, Elizabeth Gentry, *A Yankee in Creole Country*, St. Louis, Virginia Pub. Co., 2004, 133p.

ST-ONGE, Nicole, « The Persistence of Travel and Trade: St. Lawrence River Valley French Engagés and the American Fur Company, 1818-1840 », *Michigan Historical Review*, Vol. 34, No. 2, 2008, p. 17-37.

SWAGERTY, William R., « A View from the Bottom Up: The Work Force of the American Fur Company on the Upper Missouri in the 1830s », *Montana: The Magazine of Western History*, Vol. 43, No. 1, 1993, p. 18-33.

TEASDALE, Guillaume et Tangi VILLERBU, dir., *Une Amérique française 1760-1860. Dynamiques du corridor créole*, Paris, Les Indes Savantes, 2015, 316p.

THORNE, Tanis C., *The Many Hands of My Relations : French and Indians on the Lower Missouri*, Columbia, University of the Missouri Press, 1996, 294p.

VAUGEOIS, Denis, *America, 1803-1853. L'expédition de Lewis & Clark et la naissance d'une nouvelle puissance*, Sillery, Septentrion, 2002, 263p.

VILLERBU, Tangi, *Thomas Jefferson et l'Ouest. L'expédition Lewis et Clark*, Neuilly, Atlante, 2006, 256p.

WHITE, Richard, *Le Middle Ground : Indiens, empires et républiques dans la région des Grands Lacs, 1650-1815*, Toulouse, Anacharsis Éditions, 2009, 731p.

WOOD, Gordon S., *Empire of Liberty : A History of the Early Republic, 1789-1815*, New York, Oxford University Press, 2009, 778p.

Ressources électroniques

Films documentaires

BRAULT Michel et André GLADU, *C'est pu comme ça anymore*, [DVD], Société Radio-Canada, 27 min., 1976